

VERSION RÉVISÉE

CAS - 24 M
C.G. - ÉGALITÉ
FEMMES ET HOMMES

Mémoire

Version finale

Consultation générale sur le document intitulé
« Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les Hommes »

Présenté par

Gilbert Claes

Père, homme et membre fondateur de l'Après-rupture

Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec, G1R 1G8 G1A 1A3

15 décembre 2004

L'Après-rupture

Ateliers pour les liens père enfants

Site Web : www.lapresrupture.qc.ca

Sans frais : 1 866 624-7272

Courriel: info@lapresrupture.qc.ca

« *Un vide à combler* »

Table des Matières

QUI SOMMES NOUS ?	6
POURQUOI MILITONS-NOUS MAINTENANT POUR LA CONDITION MASCULINE ?	6
L'AVENIR DE NOS ENFANTS.....	6
UN FREIN AUX EXCÈS DU MOUVEMENT FÉMINISTE	7
<i>Pourquoi ce combat ?</i>	9
L'APRÈS-RUPTURE SA PETITE HISTOIRE	10
SA MISSION	10
SON ÉVOLUTION.....	11
<i>Les contraintes : rejoindre les pères et briser leur isolement</i>	11
<i>Le financement</i>	12
<i>Les détracteurs et les détractrices</i>	12
LES RÉALISATIONS	14
<i>Une ligne 800</i>	14
<i>Un site Web</i>	14
<i>La formation</i>	14
<i>Des rencontres avec acteurs sociaux</i>	15
<i>Le lobbying</i>	15
<i>Une solidarité masculine</i>	15
<i>Une « clientèle », une croissance</i>	16
SA PERCEPTION DES RUPTURES	16
LES EFFETS SUR LES ENFANTS : DES CONSÉQUENCES CERTAINES?	16
<i>Des signes avant coureur :</i>	16
LA BATAILLE POUR LA GARDE DES ENFANTS : UNE GUERRE DES SEXES !	19
<i>La présomption de la garde partagé</i>	19
LES EFFETS NÉGATIFS DE LA VICTIMISATION SUR LES HOMMES.....	23
<i>La dépression masculine</i>	23
<i>Le suicide des hommes</i>	25
<i>La prévention du suicide</i>	29
<i>Les bénévoles ou aidants naturels</i>	30
LES CLSC.....	30
LE DÉCROCHAGE MASSIF DES HOMMES	31
<i>De timides recommandations</i>	31
<i>L'amélioration des services</i>	32
<i>Des programmes isolés</i>	33
LES CHERCHEURS ET LA CONDITION MASCULINE.	34
LA CONDITION DES HOMMES : POURQUOI DES PÈRES SÉPARÉS MILITENT ?	35
HISTORIQUE	35
<i>L'industrialisation (1850-1940) : le pourvoyeur</i>	36

<i>Les années 1950 : le fonctionnalisme et la présence du père</i>	36
<i>Les années 1960 : à bas le pater familias</i>	36
<i>Les années 1970 : les pères sont-ils compétents dans l'éducation des enfants ?</i>	37
<i>Les années 1980 : un bon père, c'est une bonne mère</i>	37
<i>Les années 1990 : l'égalité entre parents peut aussi rimer avec diversité</i>	37
<i>La nouvelle décennie, celle des pères séparés : 2000 -</i>	38
<i>La souffrance et la révolte des pères</i>	38
LE SEXISME INSTITUTIONNEL DE LA VIOLENCE CONJUGALE.....	39
<i>Le marché lucratif de la violence des hommes</i>	39
A-T-ON BESOIN DE PLUS D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES POUR LES HOMMES VIOLENTS? ..	41
UN DÉPARTEMENT À L'ÉGALITÉ VA-T-IL CHANGER LES ORIENTATIONS ET LES MANIPULATIONS DES FÉMINISTES?	45
LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES : CHEVAL DE TROIE DES FÉMINISTES	46
<i>Le partage du pouvoir</i>	46
LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES DES FÉMINISTES.	47
<i>Des études biaisées</i>	47
<i>De la cuisine familiale au débat de toute la planète</i>	48
<i>La violence envers les femmes un « aspirateur » des fonds publique</i>	49
L'ARME DU DOUTE, UN RISQUE ACCRU POUR LES PÈRES EN PROCESSUS DE RUPTURE? ET LES HOMMES EN GÉNÉRAL!	50
<i>Le soupçon d'inceste</i>	51
LES ACCUSATIONS, UNE ARME?	53
<i>Le droit à la réparation, aucune chance!</i>	54
LA PROPAGANDE FÉMINISTE, UN TRAVAIL BIEN RÉMUNÉRÉ?	56
L'ÉMERGENCE DES GROUPES DE PRESSION MASCULINE	58
HISTORIQUE	58
DE « GROUPUSCULE » À L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU MOUVEMENT SOCIAL.	60
LE MOUVEMENT SOCIAL : DES MILLIERS DE CAS SEMBLABLES ET UNE RÉACTION COMMUNE...61	61
<i>Leurs points communs : les enfants, les leurs</i>	61
<i>La pauvreté</i>	61
LA VISION SOCIALE DES GROUPES DE DÉFENSES DES DROITS PATERNELS.	62
PRENDRE CONSCIENCE DU PHÉNOMÈNE.....	64
LES DEMANDES UTOPIQUES DES FÉMINISTES AU NOM D'UNE FAUSSE VERTU.	64
<i>L'égalité d'emploi et les « cibles »</i>	64
UNE REPRÉSENTATIVITÉ SELON LE GENRE, UNE FUMISTERIE.	65
LA JUSTICE ET SES JUGEMENTS.....	67
<i>Les fausses accusations</i>	67
<i>Le rapport de force inexistant</i>	68
<i>La perception des avocats dans la défense un père</i>	68
LE NON-RESPECT DES DROITS D'ACCÈS ET TEMPS DE GARDE DES ENFANTS	68
LA CRIMINALITÉ.	69
<i>La violence... conjugale</i>	70
LE MANQUE DE RESSOURCES POUR LES PÈRES DIVORCÉS	71

LE MANQUE DE COMPÉTENCE DES INTERVENANTS SOCIAUX	72
LES FRAIS JUDICIAIRES.....	72
LES FRAIS DE RELOCALISATION.....	74
LES FRAIS DE LOGEMENT POUR QUELQUES HEURES PAR MOIS	74
LES FAILLITES PERSONNELLES	75
POURQUOI LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE LA PATERNITÉ ?	76
LA SITUATION ACTUELLE DES « CONSEILLERS GOUVERNEMENTAUX » :	77
<i>Le Conseil supérieur de l'éducation</i>	77
<i>Le conseil de la famille</i>	80
<i>Conseil de la magistrature</i>	81
<i>Conseil de la santé et du bien-être</i>	81
Le test d'ADN	83
<i>Le Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre</i>	83
<i>Le dossier Santé psychologique au travail</i>	84
<i>Le Conseil québécois de lutte contre le cancer</i>	86
<i>Le Conseil de la science et de la technologie</i>	87
<i>Le Conseil des relations interculturelles</i>	88
<i>Le Conseil consultatif du travail et de la main main-d'œuvre</i>	89
<i>Le conseil de la famille et le ministre déléguée du ministère de la famille et de l'enfance</i>	91
<i>Le Conseil du statut de la femme</i>	91
<i>Le Conseil de la condition masculine</i>	92
LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE L'ÉGALITÉ EST UN LEURRE.....	93
L'AVIS ET SES ABERRATIONS	93
CONCLUSION	97
RECOMMANDATIONS	98
SI LE GOUVERNEMENT MAINTIENT SON PROJET D'UN CONSEIL DE L'ÉGALITÉ:	99
MES RECOMMANDATIONS SERONT:.....	99
ANNXE.....	

INTRODUCTION

Qui sommes nous ?

L'Après-rupture est un « lieu » d'entraide pour les pères en situation de rupture litigieuse. Nous sommes des aidants naturels, principalement des pères ayant vécu une situation de rupture conflictuelle sur la garde et le droit de visites des enfants. Depuis quelque temps, des personnes autres que des pères, se sont jointes à l'organisme. Ce sont des mères, des grands-parents, des écrivains, des professeurs et des professionnels de divers milieux.

L'organisme est légalement constitué selon la Charte des compagnies III depuis juillet 1999, mais en opération depuis septembre 1998. Nous n'avons aucun employé rémunéré tous nos membres s'impliquent bénévolement.

Pourquoi militons-nous maintenant pour la condition masculine ?

C'est en tant qu'homme qu'un père doit enseigner à son fils comment devenir un homme, c'est en tant que père qu'il doit préparer sa fille à devenir femme.

L'avenir de nos enfants

L'avenir de nos enfants est le point commun unissant les membres depuis le début de l'Après-rupture. Il est le filtre non écrit dans les conditions d'adhésion à l'organisme : le bien-être de nos enfants et l'ajustement des facteurs sociaux, économiques et législatifs nécessaires à leur avenir. Grâce à la lecture d'écrits en sociologie, en anthropologie, en histoire des peuples et finalement grâce aux échanges avec des psychologues, nous sommes maintenant en mesure d'établir l'existence des conséquences du divorce sur les enfants.

Les effets négatifs de l'absence du père auprès de ses jeunes enfants se répercutent sur l'économie et la fiscalité familiale. Cette prise de conscience de l'absence du père et les effets négatifs renforce l'unité du groupe et crée une nouvelle forme de solidarité entre pères. Ils prennent conscience de l'importance du rôle masculin en tant que modèle pour leurs enfants.

Un frein aux excès du mouvement féministe

L'avènement des Suffragettes au début du siècle dernier aux conventions sur les droits des femmes des années 60, suivi par la création de milliers de regroupements sociocommunautaires font en sorte qu'il y a eu des modifications législatives entraînant des nouvelles attitudes sociales au nom des femmes. Comme cheval de Troie, le mouvement utilise depuis la « *Convention pour l'élimination de toute forme de violence envers la femme* », une propagande de victimisation de la femme dénonçant l'homme comme potentiellement violeur, agresseur ou irresponsable dans l'éducation de ses enfants et également père absent auprès de ses enfants.

"All men are rapists and that's all they are,"[Marilyn French in People, February 20, 1983]

Le mouvement s'est nourri dès sa naissance des concepts issus des années de l'âge d'or du socialisme sous l'impulsion des penseurs tel que Karl Marx 1818-1883, Lev Davidovich Bronstein (Leon Trotsky) 1879-1940 et Friedrich Engel 1861-1941 puis Simone de Beauvoir 1908-1986, Andrea Dworkin 1946-, Linda Gordon, Marilyn French, Valerie Solana¹, Barbara Ehrenreich, Christine Delphy, Kate Millett, Phyllis Chesler², Susan Brownmiller³, Marie Savard, Luce Irigaray⁴ et Jovette Marchessault⁵. Plusieurs se sont attaquées à la famille traditionnelle comme étant une forme d'esclavage exercé par l'homme sur la femme.

"The nuclear family must be destroyed, and people must find better ways of living together.... Whatever it's ultimate meaning, the break-up of families now is an objectively revolutionary process.... No woman should have to deny herself any opportunities because of her special responsibilities to her children...." [Linda Gordon, "Functions of the Family," in "Women: A Journal of Liberation," Fall, 1969"]

"No woman should be authorized to stay at home to raise her children. Society should be totally different. Women should not have that choice, precisely because

1 <http://www.ai.mit.edu/~shivers/rants/scum.html> SCUM Manifesto (Society for Cutting Up Men).

2 "She says that she had few female role models as a child" (Chesler, Rothblum, & Cole, 1995).

3 <http://www.susanbrownmiller.com/> " Rape is a conscious process of intimidation by which all men keep all women in a state of fear", *Against Our Will: Men, Women and Rape*, 1975.

4 <http://www.colorado.edu/English/ENGL2012Klages/Irigaray.html> The phallogocentric system generates many binary oppositions/ Irigaray's work has influenced the feminist movement in France and Italy for several decades. Since the 1980s she has spoken in support of the Italian Communist Movement.

<http://www.cddc.vt.edu/feminism/irigaray.html>

5 http://www.glbtc.com/literature/marchessault_j.html Triptyque lesbienne.

if there is such a choice, too many women will make that one." [Simone de Beauvoir, author of *The Second Sex*, the book credited with launching the mainstream of the modern feminist movement, Saturday Review June 14, 1975]

"Abolition of the family! Even the most radical flare-up at this infamous proposal of the Communists. On what foundation is the present family, the bourgeois family, based? On capital, on private gain. In its completely developed form, this family exists only among the bourgeoisie. ... The bourgeois family will vanish as a matter of course when its complement vanishes, and both will vanish with the vanishing of capital. ... The bourgeois claptrap about the family and education, about the hallowed correlation of parents and child, becomes all the more disgusting, the more, by the action of Modern Industry, all the family ties among the proletarians are torn asunder, and their children transformed into simple articles of commerce and industry and labor." [Karl Marx/Frederich Engels, "The Manifesto of the Communist Party, 1848]

Encore aujourd'hui, ces concepts animent l'idéologie de ce mouvement malgré l'évolution de la mondialisation et l'échec du communisme. Maintenir et continuer d'appliquer de telles utopies fragilisent le futur de nos enfants, principalement dans les relations interpersonnelles du domaine familial.

"The nuclear family must be destroyed, and people must find better ways of living together.... Whatever it's ultimate meaning, the break-up of families now is an objectively revolutionary process.... No woman should have to deny herself any opportunities because of her special responsibilities to her children...." [Linda Gordon, "Functions of the Family," in "Women: A Journal of Liberation," Fall, 1969"]

Doit-on accepter une telle philosophie de masse pour « libérer » les femmes du « joug » familial ?

Voilà ce que nous proposent les auteurs de l'Avis : « Si les hommes acceptent de plus en plus de s'investir dans le partage des tâches domestiques, ils libéreront ainsi du temps pour les femmes, qui pourront se consacrer davantage à la vie de citoyenne ». Page 43, (Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes).

Ma réponse est non !

“Malgré toutes les sottises que les féministes ont imposées dans tous les domaines, les plus grands préjudices du féminisme sont subis par les enfants. Comment aurait-il pu en être autrement ? Le message féministe est que la carrière d’une femme est le CREDO de la foi féministe ? Le corollaire de ce message, bien que jamais dit à voix haute, est tout aussi crucial : les femmes qui restent à la maison avec leurs enfants sont des bourdons sans tête réduit au rang d’esclave par le Patriarcat. Malgré le verbiage du mouvement féministe célébrant le choix et les options des femmes (et quelle personne raisonnable n’a pas appuyé l’égalité des chances au travail ?) les féministes dures (hardcore) ont toujours cru qu’un seul choix méritait le respect. Même à la suite des prétendues guerres des Mamans, dans les années '80 et '90, alors que d’innombrables femmes qui avaient réussi ont commencé à abandonner leur carrière pour partager les années formatrices de leurs enfants, les priorités féministes sont demeurées inchangées”(Traduction, Harry Stein City Journal , 15 mai 2002)

Pourquoi ce combat ?

À l’origine, les hommes vivant une rupture difficile avaient comme interlocuteurs : leur médecin, leur avocat, leur famille et se limitait à cela. De leur nature, les hommes étaient peu enclins à consulter leur médecin pour des raisons de santé sauf en dernier recours. Quant aux avocats, leur réputation et le niveau de confiance du citoyen envers la profession étaient un frein à la consultation. En effet, leur tarification était parfois à 20 fois et plus du taux horaire gagné par le citoyen ordinaire. L’orgueil et la fierté des hommes affectés par l’échec de leur mariage demeurent encore aujourd’hui une barrière à la consultation ou à la recherche d’un support moral et quelquefois financier.

Il restait le réseau communautaire et les Centres locaux de services sociaux et communautaires (CLSC). Ces derniers, suite aux campagnes successives dénonçant le taux important de crimes et d’actes violents perpétrés lors des ruptures conjugales et la mise en place des protocoles sur la violence envers les femmes et les enfants, sont reconnus comme un haut lieu pour la protection des femmes. Ce sera pour la plupart des hommes le dernier lieu à demander de l’aide.

Il restait le communautaire. À ce point, les seuls organismes existants sont des organismes traitant les hommes violents dans une culture à idéologie féministe. Les autres, des Parents uniques aux Familles monoparentales, toutes étaient gérées par une gente féminine et souvent incapable de différencier entre frustration causée par la souffrance et la violence gratuite.

Il restait une seule avenue pour ces pères, s'organiser pour développer des réseaux d'entraide entre eux. Ainsi sont nés des « groupuscules » de pères à travers le Canada, les États-Unis et les pays européens.

L'APRÈS-RUPTURE sa petite histoire

Sa mission

Toute corporation doit se définir un créneau et être animée d'une mission. Dans le cas de l'Après-rupture, plusieurs d'entre nous, avons ciblés dès 1997, une série d'objectifs couvrant, dans la mesure de nos expériences, l'ensemble de la problématique du parent masculin vivant une rupture :

- *Défendre et promouvoir les droits des enfants au maintien relationnel affectif et équilibré avec ses parents biologiques et sa cellule familiale ;*
- *Élaborer et mettre en place les mécanismes pour le maintien de liens affectifs avec ses enfants ;*
- *Aider les pères, les groupes de pères et de parents dans la promotion et la réalisation de programmes de valorisation de la paternité ;*
- *Sensibiliser les intervenants pour une prise de conscience sociale aux effets négatifs sociaux et familiaux de la rupture de la cellule familiale conventionnelle ;*
- *Organiser des rencontres, des conférences, des cours *, des ateliers, offrir des services professionnels et des séminaires éducatifs à l'intention de parents et plus spécifiquement des pères, en instance de divorce et/ou de rupture, pour la valorisation respectueuse d'une saine co-parentalité;*
- *Mettre en place et développer les mécanismes d'informations sur les problématiques des familles éclatées;*
- *Défendre les droits des enfants;*
- *Mener des activités politiques, dans la mesure où ces activités sont accessoires aux fins énumérées ci-dessus, ne comprend pas d'activités directes ou indirectes de soutien d'un parti politique ou d'un candidat à une charge publique ou d'opposition à l'un ou à l'autre;*
- *Offrir des services et faire toutes choses accessoires ou propres à assurer la réalisation des énoncées, y compris solliciter des fonds auprès des instances gouvernementales et autres sources, pour la mise en œuvre d'objectifs et leurs réalisations par notre organisme.*

En 2000, lors de notre demande d'accréditation comme organisme de charité, quelle ne fût pas notre surprise ! Nos objets furent considérés comme étant sexistes, puisqu'ils contenaient le mot « père » et nos services étaient essentiellement dirigés vers un seul sexe : l'homme. Après six mois de propositions de modification aux objets, d'échanges de courriers et de tractations téléphoniques, les objets de l'organisme, afin de respecter la neutralité de l'organisme, devinrent :

- **Fournir aux parents en difficultés lors d'une rupture, l'aide professionnelle en counseling et leur permettre de mieux s'intégrer à leurs nouvelles conditions sociales;**
- **Fournir l'aide et l'assistance aux parents défavorisés de notre région en leur fournissant les biens essentiels à leurs besoins immédiats, dont la nourriture et le logement.**

Ce fut le premier pas à la prise de connaissance des excès du féminisme! Nous avons bien soulevé le nombre d'organismes de charité à caractère exclusif féminin, pour nous faire répondre : « *Les femmes sont considérées comme une minorité, c'est inscrit dans la Charte canadienne!* »

Aujourd'hui à Douanes Canada ⁶, 165 organismes de bienfaisance contiennent le mot « femme », pour 18 fois contenant le mot « homme ». Pour le mot « mère » : 70 fois incluant les communautés religieuses et les noms de ville contenant le mot « mère ». Le mot « père » : 78 fois incluant les communautés religieuses, masculin : 5 fois, Féminin : 11 fois, monoparentale : 18 fois (Québec seulement) et enfin le mot violence : 18 fois.

Malgré les changements « cosmétiques » aux objets de la corporation, deux points essentiels animeront l'organisme, malgré les contraintes subséquentes :

- Aider nos semblables ;
- Sensibiliser les intervenants sociaux et politiques pour une prise de conscience aux effets négatifs sociaux et familiaux de la rupture de la cellule familiale conventionnelle (traditionnelle).

Son évolution

Les contraintes : rejoindre les pères et briser leur isolement.

Le défi de l'organisme fut de rejoindre ces hommes en difficultés matrimoniales suite à une rupture. Sans aucune forme de financement, nous avons dû apprendre à exploiter les moyens économiques s'offrant à nous. L'envoi massif de télécopies aux principaux intervenants (responsables des Programmes d'aide aux employés (PAE),

⁶ <http://www.cra-arc.gc.ca/dchmf/haip/srch/sec/SrchLogin-f?login=true> Douane Canada, Organismes de bienfaisance enregistrés canadiens

avocats, notaires, médiateurs, travailleurs sociaux) concernés à la rupture familiale, nous a permis de démarrer nos groupes du mardi soir. En optant pour une approche très agressive au niveau médiatique et en profitant de l'accessibilité qu'offrait l'Internet, il nous fut possible, tout en dénonçant les aberrations vécues par les pères, de les sortir de leur isolement. Aujourd'hui, la quantité de demandes d'aide dépasse largement notre capacité d'y répondre et nos champs de compétence.

Le financement

Demander une contribution comme membre se heurtait à un point commun : la contrainte financière imposée par leurs obligations familiales et légales. Le réflexe de soutenir un organisme communautaire à caractère familial exclusif aux pères n'est pas dans les mœurs. En plus, le communautaire est reconnu pour être subventionné par l'État. Quant à nos demandes de soutien pour obtenir un financement récurant, toutes se sont avérées sans résultat.

Les détracteurs et les détractrices

Il devint évident pour les dirigeants de l'organisme que nos positions médiatiques iraient à l'encontre du « politically correct » et briseraient la « langue de bois » sournoisement incrustée dans les habitudes de la société québécoise, et ce, au même titre que ceux émettant des opinions contre des groupes minoritaires ciblés : les juifs, les noirs, les handicapés, les autochtones, les homosexuels et enfin les femmes.

La première attaque contre l'organisme fut le dépôt d'une dénonciation au Centre local d'emploi (CLE) de la Jacques-Cartier, sur nos supposés comportements violents et nos propos haineux envers la magistrature⁷. Puis, expulsé du Centre de concertation et de prévention en violence familiale de la Jacques-Cartier sous de fausses prémisses : une caricature⁸ et ce après le reportage de TVA « *La violence faite aux hommes par des femmes; elle ne laisse pas des marques mais elle laisse des traces* »⁹

Le plus agressif de tous, est notre « ami » Martin Dufresne¹⁰, compagnon de route des féministes pour ses traductions et ses prises de positions sur la violence des groupes d'hommes comme le nôtre.

⁷ http://lapresrupture.qc.ca/lettre_mgingras.html Lettre de Michel Gingras, décembre 2000

⁸ <http://www.swc-cfc.gc.ca/images/pubs/0662882857/salud.gif>

⁹ http://www.lapresrupture.qc.ca/reportagemars16_k_Champagne.html TVA 16 mars 2002

¹⁰ http://www.er.uqam.ca/nobel/m243124/collectif_masculin_contre_le_sexisme.htm Collectif masculin contre le sexisme

Dès 2000, avec la suite de la conférence de Beijing 95¹¹, Beijing 95+5¹² qui a eu lieu à New-York, une liste des groupes s'opposant timidement à l'idéologie féministe fut documentée dans le rapport : « *La présence des groupes de droite féministe aux Nations-Unies* »¹³, document de recherche financé à même les taxes des contribuables au coût de 25 000\$!

Puis, ce fut l'émergence de personnages plus crédibles venant du monde de l'enseignement¹⁴ et quelques écrivains¹⁵ osant dénoncer les inégalités vécues par les garçons et les hommes¹⁶. Après une levée de boucliers, les extrémistes féministes ont accaparé les médias et obtenu des sommes considérables pour contredire les statistiques et donner appui à leurs propres revendications tout en contredisant les nôtres. Nous avons eu droit à la réplique de Pierrette Bouchard avec son rapport « *"La réussite scolaire comparée selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes"* »¹⁷ (77 000\$), et « *La stratégie masculiniste, une offensive contre le féministe* »¹⁸. De Jean-Claude St-Amant, avec « *Renforcer les stéréotypes masculins ne résoudra pas les difficultés des garçons à l'école* »¹⁹. Même la présidente du CSF a réagit en victime avec l'article publié dans la Gazette des femmes : « *Coupables... et fières de l'être!* »²⁰.

Ce ne sont que quelques exemples des réactions de « l'institution » face aux dénonciations du féminisme institutionnel²¹. La plus récente demeure la sortie publique de la ministre des relations avec les citoyens, Michelle Courchesne contre les « masculinistes » le 25 février dernier²² après avoir été « briefée » par les puissants

11 <http://www.feminist.org/global/beijing/beijfin.html> UN Fourth World Conference on Women

12 <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/as2310rev1f.pdf> Rapport du Comité plénier spécial de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, juin 2000

13 <http://netfemmes.cdeacf.ca/documents/groupe-antifeministes-USLetter.pdf> Anick Druelle, Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal.

14 <http://www.fcsq.qc.ca/Perfectionnement/colloques/Defis2002/pdf/A-3-Yves-Archambault.pdf> L'école ne s'intéresse pas aux garçons et les garçons le lui rendent bien Yves Archambault, 10 mai 2002

15 LA VIOLENCE FAITE AUX HOMMES, <http://www.terre-inipi.com/Livres/Ldallairey6.html> Yvon Dallaire, 2003

16 http://www.optionsante.com/yd_livres.php?livre=7 « Hommes et fier de l'être » Yvon Dallaire, 2002

17 http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662882857/200303_0662882857_1_f.html Mars 2003

18 http://sisyphe.org/article.php3?id_article=329 « La stratégie masculiniste, une offensive contre le féministe », avril 2003

19 http://sisyphe.org/article.php3?id_article=639 22 septembre 2003

20 http://www.sisyphe.org/article.php3?id_article=392 Coupables et fières de l'être ! 14 février 2004

21 http://www.lapresrupture.qc.ca/SommaireRefusSubvention_mai15.html liste de quelques refus 1999-2001

22 http://www.mrci.gouv.qc.ca/845_2.asp Réflexions sur l'avenir du Conseil du Statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine, Montréal, le 26 février 2004

regroupements féministes et syndicaux.²³ Dans les jours qui ont suivi le discours de Courchesne, les ultra-féministes avaient leur émission avec Maisonneuve en Direct le 3 mars 2004 : « À la recherche de «l'égalité de fait»²⁴

Les réalisations

Une ligne 800

On ne passe pas à côté des centaines voire au-delà d'un millier de pères trouvant un réconfort, des pistes de solutions à leurs difficultés, un avis sur les procédures, des conseils sur l'orientation judiciaire de leur dossier, de l'espoir dans leur relation parentale, bref l'oreille d'un père avec du « vécu ». Combien de drames avons-nous pu éviter par cette écoute? Impossible à quantifier.²⁵

Un site Web

Toujours en modification depuis 1998, le site Web a permis à de nombreux pères et maintenant, à leurs grands-parents, à leurs frères et à leurs sœurs, de briser l'isolement dans laquelle beaucoup d'hommes se trouvent suite à l'éclatement de leur famille. Selon nos sources, 30% des demandes d'aide sont issus d'une visite sur le site. Le nombre de visiteurs quotidiens varie entre 400 et 600. (source : Trafix, 24 novembre 2004). Pour des raisons que nous ne pouvons expliquer autre que le site contient une large part de textes anglophones, 38% des visites était cette journée de la Californie, particulièrement de la région de San Mateo, 22% du Québec, 17 %, la France, la Belgique, la Suisse et même de Séoul en Corée du Sud. Pour la journée commémorative sur Marc Lépine, nous avons reçu 2 145 visiteurs, 40% de la province de Québec.

La formation

Un plan de formation pour les aidants naturels fut développé en quatre volets : les aspects juridiques, les aspects économiques, la nouvelle relation parentale et les aspects psychologiques. Les deux premiers volets de la formation « Divorcer, c'est sérieux! » furent donnés avec succès. Les deux autres volets seront complétés dès que le financement le permettra.

²³ http://netfemmes.cdeacf.ca/les_actualites/lire.php?article=1962 Avenir du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine - point de vue des groupes de femmes, 27 février 2003

²⁴ <http://www.radio-canada.ca/radio/maisonneuve/03032004/33516.shtml> Radio-Canada, Maisonneuve en direct, 3 mars 2004

²⁵ Personnellement j'ai connu deux pères qui se sont suicidés.

Des rencontres avec acteurs sociaux.

Une rencontre avec l'ex-juge Claire L'Heureux-Dubé et des militants de la condition paternelle ²⁶ a permis d'ouvrir dans un proche avenir des échanges avec la magistrature et de créer un climat de confiance, élément essentiel à la coopération.

Notre présence à plusieurs colloques, forums et séminaire familiaux, nous permet de faire valoir notre expertise « terrain » et mettre en évidence les revendications des pères séparés de leurs enfants.

Des rencontres avec les responsables politiques des dossiers familles nous ont permis de les sensibiliser sur les conséquences de la rupture et sur les besoins d'aide des pères tout en dénonçant le caractère discriminatoire instauré depuis des décennies envers les pères.

Le lobbying

Le dépôt de plusieurs mémoires, sur la fiscalité familiale, le projet de loi C22, sur le mariage entre conjoints, sur le budget Séguin et sur les frais judiciaires, relatent un ensemble de nos réflexions rassemblant le profil des usagers de l'organisme et des groupes paternels à travers le Canada.

Une solidarité masculine

Souvent, nous avons été accusés d'être des « groupuscules », ce qui est vrai. Faute de moyens, ce sont des pères qui, tout en organisant des ressources pour leurs pairs, ont pris conscience de l'isolement dans lequel ils sont. Nous avons ainsi créé différents comités : une Table de concertation pour la condition paternelle et un Réseau d'entraide à travers le Québec. Maintenant, nous sommes à l'étape de développer un réseau d'hébergement exclusif aux membres des groupes paternels de différents pays.

En l'espace de quelques années, grâce à Internet, la somme d'informations pertinentes échangé entre les groupes croît de façon exponentielle. L'émergence de « groupuscules » à travers le monde favorise les échanges sur les situations locales, sur

26 http://www.lapresrupture.qc.ca/Forum_septembre16_ClaireDube.html Forum avec l'ex juge L'Heureux-Dubé, q6 septembre 2003-
<http://www.lapresrupture.qc.ca/compte%20rendu%20Claire%20l'heureux%2016%20sept%202003.pdf> compte rendu de la réunion

les recherches, sur les propositions de loi dans divers pays, sur les nouvelles lois mises en place et leurs effets. Toutes ces interactions brisent maintenant l'isolement des dits « groupuscules ».

Une « clientèle », une croissance

Depuis 4 ans, l'Après-rupture ne fait aucune publicité. Malgré cela, le nombre de demandes d'aide et d'information est passé de 150 cas la première année à plus de 1 400 cas pour l'année 2003-2004. Nous estimons plus ou moins litigieux à peu près entre 15 et 25 % des dossiers de ruptures. À chaque année, il y a entre 18 000 et 20 000 séparations de couples avec enfants. À cela, s'ajoutent 20 000 modifications de pensions alimentaires judiciairisées, pour un total de +/- de 40 000 dossiers. Cela se résume à environ à 8 000 cas annuels demandant une aide quelconque. L'Après-rupture, sans support ni soutien financier de l'état, parvient à répondre à 15% de cette « clientèle ».

Rejoindre davantage ces hommes demande des ressources pour la formation et des moyens financiers pour développer des réseaux d'entraide et ce, avec une approche masculine. Actuellement sur une base bénévole, c'est tout simplement impossible. La connaissance complexe des lois, des comportements humains, de la fiscalité familiale et de l'évolution sociale, doit être encadrée par des experts « terrains » avec la participation des aidants naturels. Le gouvernement a mis en place la médiation familiale. Tel que prévu avant sa mise en place, seuls les parents sans conflits majeurs utilisent cette voie, les autres finissent dans une « guéguerre » juridique sans fin.

Sa perception des ruptures

Les effets sur les enfants : des conséquences certaines?

L'absence du père (figure de l'homme) face à une victimisation excessive et une surexposition de la femme, risque de produire des effets non « désirés ». Le premier, très d'actualité, est celui du taux de natalité de plus en plus bas, des enfants non désirés par la jeune génération et ce malgré toutes les mesures incitatives gouvernementales. Il faut être deux pour concevoir un enfant! Pourquoi avoir des enfants, si comme mon père, ils seront des enfants de fin de semaine? Pourquoi avoir des enfants pour être imposé d'une taxe déguisée que sont les pensions alimentaires?

Des signes avant coureur :

- le niveau de natalité;
- le décrochage scolaire;
- l'estime de soi des garçons;
- le désintérêt des garçons à la famille;
- l'avortement des jeunes filles;
- la dépression élevée des jeunes filles;
- l'adhésion à des groupes radicaux (gang de rue);
- l'absence de discipline;
- l'absence de la socialisation des enfants;
- le décrochage du parent gardien lors de la crise d'adolescence;
- le décrochage massif des pères dans leurs droits de visite;
- le décrochage du père du marché du travail;
- la création de modèles familiaux non conformes aux attentes des enfants;
- les familles recomposées, le va et vient des « nouveaux partenaires sexuels de leurs parents;
- les difficultés d'établir des relations durables;
- l'itinérance des jeunes garçons.

« Les enfants dont les parents ont divorcé (et même après leur remariage) sont beaucoup plus à risque que les enfants dont les parents restent ensemble (par ex., Furstenberg et Kiernan, 2001; Le Blanc, McDuff, et Tremblay, 1995, Sun et Li, 2002).

Ainsi, ils risquent de :

- souffrir de dépression, d'anxiété et d'autres problèmes affectifs;
- développer des problèmes de comportement, y compris l'hyperactivité, l'agressivité, l'hostilité et se bagarrer;
- devenir de jeunes contrevenants;
- réussir moins bien à l'école et d'aller à l'école moins longtemps;
- avoir plus de problèmes sociaux en partie dus à leurs problèmes de comportement.

Enfin, quand ils sont plus vieux, les adultes dont les parents ont divorcé pendant leur enfance et leur adolescence, sont susceptibles par rapport aux adultes issus d'une famille biparentale intacte :

- d'avoir un enfant hors mariage plus souvent, surtout pendant l'adolescence;
- d'atteindre un niveau d'éducation moins élevé;
- de se retrouver plus souvent au chômage;
- de moins bien réussir sur le plan financier;
- d'éprouver des problèmes conjugaux;
- et de divorcer davantage.

Les adultes sont plus susceptibles de rapporter avoir eu une enfance moins heureuse lorsque leurs parents se sont séparés (Williams, 2001). De plus, selon une étude réalisée par Boyd et Norris (1995), les enfants plus âgés de parents divorcés quittent la maison plus tôt que les autres. Ils partent de la maison en plus grand nombre, quand le parent avec qui ils vivent, se remarie, et davantage, quand les deux parents se remarient. La poursuite des études devient donc trop chère pour un bon nombre de ces enfants. Il en résulte plus tard un affaiblissement des compétences professionnelles et une augmentation du chômage. Frederick et Boyd (1998) ont démontré, en se servant de données de Statistique Canada, que de 80 à 84 % des femmes et des hommes âgés de 20 à 44 ans qui vivaient avec leurs parents à l'âge de 15 ans ont terminé leurs études secondaires. Cette proportion se situe de 65 à 73 % pour les jeunes dont les parents ont divorcé, y compris ceux dont les parents s'étaient remariés. » **Divorce : Faits, causes et conséquences, Institut Vanier.**²⁷

On pourrait écrire des pages et des pages sur le sujet. Le premier cri d'alarme fut donné par la chercheuse américaine²⁸ Judith Wallerstein, confirmant après 25 ans de pratique « les effets de la rupture familiale ». Elle laisse des traces qui resurgissent des années après la séparation de leur parent. Son ouvrage fut critiqué par les féministes la traitant d'ultra conservateur en sortant une autre étude osant stipuler :

*« Qu'il s'agisse du décès réel d'un de ses parents ou de la mort symbolique du couple parental, "le fait d'avoir vécu un deuil avant 18 ans", affirme ce chercheur, "protège l'adulte contre les traumatismes d'une enfance à problèmes". Pourquoi ? Parce que la grave maladie d'un proche, le manque affectif ou la mésestime constante de ses parents agirait sur l'enfant comme un poison. Tandis que la mort ou la séparation, elles, seraient de l'ordre de la perte. »*²⁹

Une contre argumentation des féministes radicales.

Mais toutes les féministes ne sont pas que des femmes. Notre « ami » Martin Dufresne et sa copie conforme, Hélène Palma, en remettent dans une réplique sur la garde partagée en citant Wallerstein avec un extrait hors contexte :³⁰

²⁷ http://www.vifamily.ca/library/cft/divorce_fr.html#Vrai Anne-Marie Ambert, Ph.D. Université York, 2002

²⁸ Judith Wallerstein, Julia Lewis, Sandra Blakeslee, *The Unexpected Legacy of Divorce: A 25 Year Landmark Study*

²⁹ <http://planete.qc.ca/loulou/detoutetderien/detoutetderien-8112004-81069.html> Louise Turgeon. De tout et de rien

³⁰ « Pour une critique de la loi relative à l'autorité parentale » <http://www.c-e-r-f.org/enfantsgardealternee>

« En Amérique du nord, des experts disconviennent maintenant des mérites de l'autorité parentale conjointe. Par exemple, la psychologue Judith Wallerstein, dont l'optimisme initial (1980) pour cette formule avait longtemps été exploité par le lobby des pères divorcés, jusqu'à ce qu'elle se dissocie explicitement, dans une lettre ouverte aux décideurs, de toute imposition ou présomption de garde partagée (joint custody), écrivait récemment : "Les enfants [...] aux vies régies par des arrangements parentaux arrêtés devant un tribunal ou en médiation m'ont tous dit avoir eu l'impression de devenir des personnes de seconde classe, dépouillées des libertés que leurs pairs tenaient pour acquises. À leurs dires, plus ils avançaient en âge et en désir d'indépendance, moins ils avaient de droit de regard ou de contrôle sur leur horaire et sur la possibilité de décider du moment et du lieu où passer leur temps, notamment leur précieux temps de vacances. " (Wallerstein, 2000 : 181-2).

La bataille pour la garde des enfants : une guerre des sexes !

La présomption de la garde partagée.

Depuis la consultation pan canadienne, par le comité mixte fédéral, *« Pour l'amour de nos enfants »* en 1995, les groupes féministes (tous subventionnés par l'État) ont fait front commun pour s'opposer aux demandes des pères inscrivant la présomption de la garde *physique* partagée (résidence alternée, pour la France, Equal parenting time, pour les anglophones) des enfants dans le projet de réforme de la loi du divorce. Plusieurs comités féministes se sont formés pour contrer les revendications des pères sur leurs droits de temps de garde de leurs enfants; de nombreuses subventions gouvernementales furent exploitées pour des recherches et des études, toutes à l'encontre de ce que demande les pères : **un même temps de garde avec leurs enfants.**

"It is becoming clear that Ms. McLellan and some of her senior officials simply do not accept the core recommendation of a December, 1998, parliamentary report, For the Sake of Children, which called for the introduction of joint custody as the norm in divorce cases. The recommendation was the product of a 23-member special joint committee of both the upper and lower houses of Parliament comprising members from all parties. The committee held 55 meetings, heard more than 520 witnesses and travelled the country. In the end, after long and arduous democratic debate, it was agreed that a system of shared-parenting, with divorced mothers and fathers having equal rights regarding children, should replace current legislation that discounts the rights of fathers and paternal grandparents.

That, apparently, is not good enough for Ms. McLellan, who has allowed Parliament's recommendation to gather dust for three years. Some members of the Liberal caucus say the Minister and her bureaucrats are in thrall to extreme ideological feminism, which regards men with contempt and shared parenting as a means of oppressing women. Obstruction at Justice, NATIONAL POST - EDITORIAL July 28, 2001

La conclusion du dernier rapport sur le projet de réforme de la loi : « *L'enfant d'abord* »³¹, résume les positions des principaux intervenants dans ce dossier : les groupes de femmes sont pour le statut quo et se considèrent traditionnellement plus aptes à s'occuper des enfants tout en soulignant le besoin de les protéger de la violence des hommes. Les groupes de pères prônent la présomption de la garde partagée et soulignent les mécanismes judiciaires déjà en place. Enfin, le Barreau se dit mieux placé pour régler les conflits conjugaux et familiaux.

Un vide à combler

« Le Comité sur le droit de la famille recommande aux gouvernements de favoriser les programmes d'éducation des parents, qu'ils soient obligatoires ou volontaires; que ces initiatives soient largement accessibles et répondent aux besoins linguistiques, culturels et géographiques des parents, ainsi qu'aux demandes d'information générale sur les responsabilités parentales, le volet juridique et les procédures. »

Recommandation 15

*« Presque tous les rapports des chercheurs recommandent des programmes et des services pour les parents et les enfants. Le public exige une grande diversité de services pour les familles, comme en témoignent les réponses aux consultations, intitulées *L'intérêt de l'enfant d'abord* ». »³²*

* Note : dans le rapport : « *L'intérêt de l'enfant d'abord* » de 151 pages, le mot « violence » fut mentionné 80 fois.

Où sont les ressources pour le parent masculin?

31 <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pad/reports/flc2002.html> Rapport fédéral-provincial-territorial final sur les droits de garde et de visite et les pensions alimentaires pour enfants *L'enfant d'abord* !

32 <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pad/reports/flc2002f.pdf> « *L'enfant d'abord* » 2002

Qui conseille le Ministère de la Solidarité sociale et la famille, sur les besoins des pères...séparés de leurs enfants?

Lors des *Journées annuelles* de santé publique en 2001 à Montréal, à l'atelier « *Familles et ruptures, ça ne change pas le monde mais...* », J'ai posé à l'honorable juge Yvan Macérola de la Chambre de la Famille à la Cour Supérieure cette question : « *Croyez-vous qu'il soit possible d'éduquer ses enfants avec des droits d'accès aux quinze jours?* » Il m'a répondu : « *non!* ». Là-dessus, j'ai demandé pourquoi? Ce fut alors une longue explication sur le bien-être des enfants³³. Pourtant, depuis des années, des experts dénoncent les effets négatifs de la séparation du premier modèle masculin (le père) auprès des enfants et les effets positifs sur leur bien-être d'une présence équilibrée de leurs deux parents.

À moins qu'on nous prouve les effets positifs pour le bien-être des enfants de séparer l'un ou l'autre de leurs parents?

*"Higher self-esteem was not the only advantage enjoyed by the children growing up with joint custody. These youngsters also had more positive attitudes about the impact of the divorce on their lives. Joint-custody children were more satisfied with their living arrangements. Those children would be more content with joint custody than sole custody should not be surprising. Parents who share custody generally get along better, and so their children are raised in a more peaceful atmosphere. Equally important, the living arrangements of these children allow them to feel the ongoing presence of both parents in their lives."*³⁴

*"Children who have contact with their fathers following a family break-up suffer fewer behavioural problems, academics said today. Youngsters who have a close relationship with their natural father after their parents split up are likely to be less disorderly, anxious or aggressive."*³⁵

Lors de cette journée, après un court échange avec Mme Nicole Boily, alors présidente du Conseil de la famille, me fit cette désagréable remarque sur l'atelier :

³³ http://www.lapresrupture.qc.ca/RapportNovembre16_AlainLesage.html Famille et rupture. Ça ne change pas le monde, mais.. Alain Lesage 16 novembre 2001

³⁴ Richard D. Warshak, PhD.- The Custody Revolution. Page 197 (1992)

³⁵ http://www.manchesteronline.co.uk/news/s/117/117774_fathers_the_key_to_child_behaviour.html Fathers the key to child behaviour, Manchester News, may 2004 & <http://www.iop.kcl.ac.uk/iopweb/departments/home/default.aspx?locator=366>

« *C'est l'atelier des pères frustrés...!* » Frustrés peut-être le sont-ils, en fait je le crois, frustrés de se battre pour rester des parents.

La révolution sexuelle s'est vendue comme LE MOUVEMENT qui allait libérer les femmes des chaînes patriarcales et maritales. Cependant, le divorce entraîne des conséquences plus nuisibles pour les femmes que pour les hommes. Pareillement, le divorce des parents a plus de conséquences préjudiciables pour les filles que pour les garçons.³⁶

Puis enfin, la totalité des canadiens veulent s'investir dans une relation stable et fidèle. Le mariage est encore, sauf au Québec, la forme traditionnelle d'union désirée et ce pour la vie.³⁷

Pourquoi les groupes féministes ne veulent-elles pas l'égalité parentale lors d'une rupture ? Pourtant, elles demandent l'égalité dans tous les domaines des hommes et le partage des tâches ménagères lorsqu'elles sont encore en union !

Mon opinion, il faudra laisser les couples entre eux, selon leurs capacités. S'occuper de cet aspect privé, faire intervenir l'état par des politiques incitatives, ne peut que nuire aux relations interpersonnelles – homme/ femme- par des tensions tout à fait inutiles. Il y a des actions quotidiennes accomplies par et selon le naturel de chaque sexe. Créer un déséquilibre dans le rapport de force du couple (l'état voulant combler l'insécurité naturelle féminine) risque de faire exploser le couple et produire des ruptures dont les enfants seront les premières victimes.

« Huit autres aspects—dont la plupart ont fait couler beaucoup d'encre et auxquels a été accordés beaucoup de temps d'antenne— se sont ajoutés pour compléter ce palmarès : les tâches domestiques, la communication, les traits de caractère (comme l'humeur changeante et les habitudes de l'autre), les conflits, des différences de personnalité, l'anxiété au sujet de la relation, les carrières, et les membres de la famille élargie, dont la belle-famille. » « Une source de tension » Institut Vanier, 2004

L'insécurité financière comme étant la raison principale des ruptures de couples, à mon avis, ne tient pas l'analyse. Trop de femmes vivant dans le faste de la richesse ont demandé le divorce. Il faudra être plus vigilant dans l'analyse des besoins des femmes,

36 Inge Vandervalk et al., "Marital Status, Marital Process, and Parental Resources in Predicting Adolescents' Emotional Adjustment: A Multilevel Analysis," *Journal of Family Issues* 25 [2004]: 291-317.

37 http://www.vifamily.ca/library/future/4_fr.html Institut Vanier, Projet Familles de demain, 2004

certes et ceux des hommes aussi, mais cela ne veut surtout pas dire qu'il faut à tout prix des mesures sociales, législatives et économiques pour combler toutes les insécurités des femmes. Il en demeure pas moins que la majorité (64%) des couples ne considèrent pas comme une tension, entre eux, les questions financières.³⁸

Les effets négatifs de la victimisation sur les hommes

La galanterie a inculqué chez les hommes le réflexe de la politesse envers les gentes dames. L'égalité des sexes aura le mérite de mettre sur le même pied homme et femme. Faudra-t-il d'autres films à gros succès pour rêver de cette forme de don de soi pour l'autre? Ou des films de femmes invincibles comme Nikita ou dernièrement Tuer Bill.

« Pour expliquer la tuerie du 6 décembre 1989, à l'École Polytechnique de Montréal, Gary Caldwell met en cause la profonde révolution des rôles sexuels qui s'opère depuis les années 60. Il soutient que cette révolution a donné au moins un résultat: les jeunes hommes, ceux au moins qui sont très scolarisés, semblent avoir perdu le réflexe de vouloir protéger les femmes en danger! » « La tuerie de Polytechnique », Gary Caldwell ³⁹.

La dépression masculine

Dans son deuxième livre, "Second Chances", Judith Wallerstein (1996) fait la remarque:

« ... that men's postdivorce visits with children "can lead to depression and sorrow in men who love their children. »

John Munder Ross (1992) écrit dans son livre: "The Male Paradox"

"... that many divorced fathers are "overwhelmed by feelings of failure and self-hatred," and as a result are "disengaging from a family that is no longer really theirs." •

Dans un article en 1993 du « Journal of Family Issues », Umberson et Williams soulignent:

³⁸ http://www.vifamily.ca/library/future/3_fr.html#3 2 « Une source de tension ». Le mariage, Institut Vanier

³⁹ http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Violence--La_tuerie_de_Polytechnique_par_Gary_Caldwell
L'Encyclopédie de l'Agora

« ... the sense of failure that these fathers experience. As a result, these men "exhibit substantially higher rates of psychological distress and alcohol consumption than do married men." »⁴⁰

Dans un article de Journal of Epidemiology and Community Health, Augustine Kposowa souligne:

"...that divorced men are 10 times more likely to kill themselves than divorced women. Kposowa's research suggests that each year, more than 3,600 divorced American men -- about 10 every day -- commit suicide.

Exactly what happens during divorce that places these men at greater risk? The process follows a predictable cascade of events.

*As the relationship begins to unravel, the couple gets into an argument. That leads to a frustrated shove or two. Mom becomes fearful and goes to the judge to request a restraining order. These edicts are often issued by judges without any hard evidence of injury, or even hearing the father's side of the story – what lawyers call an "ex parte" order.*⁴¹ »

Une situation identique au Québec, Ontario et le reste du Canada.

**Avec conséquence : 55 enfants deviennent orphelins de leur père
à chaque jour.**

Un vide à combler !

Qui conseille le Ministère de la santé sur les problèmes de la santé mentale des hommes suite au stress occasionné par le bris de leur famille?

40 <http://www.newswithviews.com/Roberts/carey25.htm> DIVORCED DADS' WHITE-HOT SENSE OF INJUSTICE Carey Roberts June 30, 2004

41 <http://www.newswithviews.com/Roberts/carey25.htm>

Le suicide des hommes

Dans « La stratégie québécoise d'action face au suicide »⁴², il est cité :

« Parmi les facteurs d'influence liés au milieu social, on reconnaît l'absence d'un bon réseau social et l'isolement associé à une séparation, à un divorce ou à un décès » (page 68).

Le coordonnateur de ce document était monsieur Guy Mercier qui a aussi siégé sur le comité du rapport Rondeau : « ***Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins*** »⁴³. Vu la mort certaine de ce rapport, sur la recommandation de l'attaché du ministre de la Santé, monsieur Gilles Descôteau, j'ai rencontré et échangé avec Guy Mercier, délégué du MSSS sur ce comité. Je retiens un de ses propos : « ***Vous savez la condition des hommes est un phénomène récent au ministère de la santé.*** » Selon ses propos, il était le responsable depuis de nombreuses années du dossier des hommes.⁴⁴

Il est surprenant de constater, à chaque étude démontrant les effets pervers de la rupture sur les hommes ou sur les enfants, des ultra-féministes se donnent la main pour les contredire. Le sieur Dufresne en est souvent le traducteur attitré. Depuis plus de dix ans, il voue une haine sans borne contre tout ce qui est homme et éloge le féminisme sans limite. Étrangement, le même individu a été consacré « *Compagnon de route* »⁴⁵ par le Conseil du Statut de la femme CSF.

« Donc il faut comparer les conditions de vie des hommes a celles des autres si on veut comprendre leur rapport spécifique au suicide. On sait que les femmes plus nombreuses à être déprimées, à se tenir aux pilules. On sait aussi qu'elles sont beaucoup plus nombreuses à faire des tentatives de suicide, ce que personne ne dit cette semaine*. Pourquoi? Parce que leurs conditions de vie sont plus pénibles, qu'elles vivent plus de souffrance dans les heurts de la vie. J'ai deux amies qui se séparent de leurs conjoints de longue date ces jours-ci et qui n'en reviennent pas de la facilité avec laquelle ceux-ci prennent ça. Quoi de plus normal? Ils

42 http://ftp.msss.gouv.qc.ca/publications/acrobat/f/documentation/1997/97_237.pdf Stratégie québécoise d'action face au suicide. 1998. MSSS

43 <http://ftp.msss.gouv.qc.ca/publications/acrobat/f/documentation/2004/04-911-01rap.pdf> janvier 2004

44 (Commentaires) Suite à cette rencontre le 12 mai 2004, M. Mercier fut transféré à un autre département et fut remplacé maintenant par une femme. Mme Brigitte Mercier semble remettre le suivi de ce rapport sur la tablette inférieure de ses priorités.

45 <http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/8mars/?F=HomDufresne&rub=1&ma=66> Martin Dufresne, responsable du Collectif masculin contre le sexisme, pour son soutien aux luttes des femmes, pour sa dénonciation des résistances masculines depuis plus de 20 ans.

conservernt le fric, la carrière, la maison, le groupe d'amis, ont déjà une nouvelle conjointe (plus jeune) avec qui redémarrer un rapport... Ce sont elles et pas eux qui sont en danger de tenter de se suicider. »⁴⁶ Martin Dufresne

Ce qu'on ne dit pas, ce sont le nombre de tentatives par la même personne. Dans le rapport du Coroner, 2004, on cite le cas d'une femme qui s'est suicidée... après 5 tentatives. Ou selon la version féministe :

« ..L'adhésion à des stéréotypes sexuels peut néanmoins faire parie des facteurs explicatifs des taux élevés de suicides... » page 41 Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Est-ce une raison d'ignorer ce phénomène masculin? Ou avantager d'autres minorités ?

Au Québec, quelques rares chercheurs ont osé soulever l'absence d'aide pour les hommes. Germain Dulac ⁴⁷, pour le Conseil de la famille déjà en 1993, soulignait dans une enquête sur la détresse de pères séparés, le manque de « lieux masculins » où ils « *pouvaient exprimer sans crainte leur frustration, sans être dénoncé comme homme violent* ».

Michel Dorais, professeur en sciences sociales de l'Université de Laval, fit une étude sur le suicide des jeunes homosexuelles. Nous avons eu droit à une vague médiatique sur la victimisation des jeunes gais et bisexuels à la parution de son livre « *Mort ou fif* ». Grâce à cette sortie très médiatisée, une fondation Émergence a pris un départ avec un soutien financier de 400 000\$ à même les taxes de tous les citoyens.

« Chaque année, des dizaines de jeunes continuent de mourir parce qu'ils se croient seuls au monde ou monstrueux et sont victimes de l'intolérance, de l'incompréhension et, pour tout dire, de la bêtise de leurs contemporains » « Mort ou fif » Michel Dorais 2001

Je veux bien croire que des jeunes seraient désorientés devant une attirance sexuelle « hors normes », mais dans les rapports du coroner, je n'ai pas encore trouvé « l'épidémie » de suicide pour cause d'orientation sexuelle. Est-ce encore une affaire de gros sous pour faire avancer leur agenda⁴⁸? Ces groupes se sont appuyés et ont encouragé le dogme du mouvement féministe depuis les trente dernières années tout

⁴⁶ <http://libertaire.free.fr/masculinism2.html> Le suicide masculin ?

⁴⁷ http://www.arts.mcgill.ca/programs/cafs/fr_publ_Dulac.htm La paternité : Les transformations sociales récentes 1993

⁴⁸ <http://www.egale.ca/index.asp?lang=F> Egale Canada

en utilisant le droit de la victime à la compensation. Avec ce qu'on obtient comme résultat : des valeurs et des fondements remis en cause.

Le syndrome du « moi aussi...j'en veux! »

«nous savons que les individus, les entreprises, les institutions publiques et les organismes de charité sont sollicités de toutes parts et que leur capacité de donner a des limites. Toutefois, comme les communautés gaie et lesbienne étaient interdites d'existence au moment où le partage de cette générosité a été mis en place, elles n'ont pu en bénéficier. Les réalités d'aujourd'hui justifient un nouveau partage : voilà une bonne raison de revoir la répartition des contributions. »

⁴⁹ Laurent McCutcheon, Émergence

Au Québec, trois hommes se suicident quotidiennement (moyenne). Depuis le suicide de Gaétan Girouard⁵⁰ vedette de l'émission J.E., le silence complet⁵¹, rien dans les médias *, même pas dans les faits divers ⁵². Michel Bellemare le résume ainsi :

« ..Tous ces organismes parasites « de préventions au suicide », font tout pour justifier leur existence devant une presse amorphe qui ne réagit plus. À moins qu'elle soit anesthésiée par l'industrie du maternage institutionnalisé. Vous savez, les psychologues qui se précipitent au moindre soupçon de catastrophe, pour faire « évacuer le stress » aux populations touchées. A-t-on réellement besoin de ces « amis et confidents professionnels » pour ventiler nos émotions par des techniques d'écoute active? Peut-être que des liens familiaux plus resserrés, un cercle d'amis sincères feraient bien mieux l'affaire, mais cela demande de l'énergie et du temps... alors que le CLSC est si près... »

*Sauf exception la semaine de sensibilisation sur le suicide.

Le dernier communiqué du ministère de la santé ⁵³: « *Suicides au Québec : le problème prend de l'ampleur* », on indique clairement qu'il y a eu une différence selon le genre et dans ce cas-ci le genre en péril sont les hommes.

⁴⁹ <http://www.emergence.qc.ca/documents/mccutcheon.html> Mot du président. Émergence

⁵⁰ <http://freepages.genealogy.rootsweb.com/~girouard/gaetan.htm> Gaétan Girouard 1965-1999

⁵¹ http://www.msp.gouv.qc.ca/coroner/burecoro/publicat/rapport_annuel_99.pdf Le coroner Louise Nolet conclut : « que M. Girouard était traité pour un épuisement professionnel, qu'il n'acceptait pas cet état et qu'il était également préoccupé par les nombreuses poursuites dont lui et le réseau TVA faisaient l'objet. »

⁵² <http://www.sceptiques.qc.ca/LE/c000324.html> Chroniques de Michel Bellemare, 2000/03/24 - L'industrie de la moumounerie

⁵³ <http://www.inspq.qc.ca/CentrePresse/communiques/20040504-EpidemioSuicide.pdf> 4 mai 2004

« Entre les périodes 1976-1978 et 1999-2001, chez les hommes, le taux de suicide par 100 000 habitants a augmenté de 11,6 points au Québec, tandis qu'il diminuait de 6,7 points dans le reste du Canada. Chez les femmes, il est demeuré relativement stable au Québec, tandis qu'il diminuait presque de moitié dans le reste du Canada. »⁵⁴

Le suicide d'un père dérange.

N'y a-t-il pas plus grande torture pour une mère que de lui enlever ses enfants? Quand c'est un père, cela dérange. S'il est déprimé jusqu'à s'immoler pour récupérer ses jeunes enfants, il finit dans un simple fait divers. Son geste aura « choqué » ceux qui lui ont enlevé ses enfants : « Très choqué, le personnel a été pris en charge par une cellule psychologique ». Le Républicain Lorrain, 26 novembre 2004, Saïd Labidi.

Les médias ont toujours eu une sympathie lorsqu'une femme commet un geste désespéré, on l'excusera par des causes de post-partum, dépression, une enfance malheureuse, un père autoritaire, un père absent, un père trop présent, un père violent ou une agression sexuelle dans sa jeune enfance, etc., Pour un homme, ce sera l'occasion d'entendre une porte-parole des maisons de femmes crier au sous financement, exiger des mesures pour les protéger, etc.

Depuis l'avènement du mouvement féministe vers 1960, **le nombre de divorces est passé de 481 à 16 499 en 2002** ⁵⁵, ceci exclu la séparation des conjoints de fait, représentant 55% des couples québécois, **Le nombre de suicide en 1970 était de 479 (16,7 /1000)** ⁵⁶ **pour atteindre 1 610 cas en 1999.** (décès par lésions auto infligées 1 310) ⁵⁷

Quelles furent les recommandations du ministère de la santé sur le suicide :

« Bannir les armes à feu dans les familles. »

Coût pour l'ensemble des contribuables :

1 000 000 000.00\$ et ce n'est pas fini !

⁵⁴<http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/280-AvisSuicideJeunes.pdf> Avis scientifique sur la prévention du suicide chez les jeunes, 2004

⁵⁵ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/etat_matrm_marg/502.htm Mariages selon l'état matrimonial et le sexe et nombre de divorces, Québec, 1951-2003, Institut statistique du Québec

⁵⁶ http://www.cam.org/~aqs/docs/doss/cah_stat.html Cahier statistique sur la problématique du suicide 1996

⁵⁷ http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf/bilan2003_4.pdf page 63

Combien d'enfants pauvres pourrions-nous nourrir, habiller et donner une bonne éducation avec 1 milliard de dollars? Dans les faits, le nombre de suicides par armes à feu s'élève à 258 pour 735 pendants....

Tant qu'à faire, il faudra bientôt un permis pour acheter une corde et autoriser l'achat par la conjointe, telle que mentionné dans le formulaire pour obtenir le permis d'armes à feu. Une chose est certaine, les experts se confondent en contradiction et demandent certainement plus de dollars sonnante pour leurs recherches.

« Au Canada, une étude a conclu à l'effet bénéfique de mesures législatives mises en place par le gouvernement fédéral (Carrington et Moyer, 1994). Caron (2000) n'arrive pas à cette même conclusion en étudiant le phénomène en Abitibi-Témiscamingue. Il a noté une importante diminution des suicides par armes à feu dans la région après l'application de la réglementation de la loi C17 sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu, mais celle-ci n'a pas été accompagnée d'une diminution du taux global de suicide. Ce dernier a au contraire augmenté dans l'ensemble de la population et de manière plus importante chez les jeunes de moins de 25 ans. »⁵⁸

L'homme peut-il espérer un service en fonction de sa spécificité?

« en tant que très rares hommes du réseau public à travailler en matière de crise familiale et de violence conjugale. Ce qui ne change pas beaucoup de chose en soi, fait observer Roy, puisque " tous les spécialistes en la matière, autant masculins que féminins, ont été formés pour aider les femmes. » Le Soleil, 23 décembre 2000⁵⁹

La prévention du suicide

Peut-on accepter de subventionner des organismes d'aide aux jeunes animés par des bénévoles bienveillantes? Où sont les experts sociaux masculins dans le réseau de la santé, si comme le dit Gilles Rondeau, il y a moins de 5 étudiants masculins en

⁵⁸ <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/280-AvisSuicideJeunes.pdf> Avis scientifique sur la prévention du suicide chez les jeunes, Mars 2004

⁵⁹ http://www.lapresrupture.qc.ca/cpfdec23_alain_bouchard.html "Pour en finir avec l'homme-bourreau » Le Soleil, 23 décembre 2000

science sociale par session.⁶⁰ Le Québec subventionne les membres de l'Association québécoise de prévention du suicide, ce réseau est dirigé majoritairement par un personnel féminin. Ont-elles la fibre masculine pour décoder le comportement masculin?

Les bénévoles ou aidants naturels

La formation ⁶¹ donnée aux bénévoles de ces centres, a-t-elle permis de réduire le nombre de suicides ? Les offres de formation ne sont-elles pas un autre moyen de subventionner des organismes parasites ?

« Des résultats préoccupants ont été mis en évidence dans cette recension. Ainsi, on a rapporté une augmentation des idéations suicidaires chez l'ensemble des élèves et une augmentation des tentatives et des idéations spécifiquement chez les élèves du niveau primaire suite à l'implantation du programme global du comté de Dade. On a aussi noté dans le cas de programmes d'aide par les pairs, davantage de suicides dans les écoles où les aidants n'avaient pas été encadrés par des conseillers, que dans les écoles où il n'y avait pas de programme du tout, et davantage de suicides dans les écoles où une mission de prévention du suicide et de counselling individuel avait été confiée aux jeunes, que dans les écoles où on n'avait pas confié une telle mission aux jeunes (Lewis et Lewis, 1996).⁶²

Les CLSC

Pourquoi les hommes sont-ils « allergiques » au CLSC? Germain Dulac dans son livre : *« Aidez les hommes... aussi »*, décrit très bien le manque de compréhension de la dynamique masculine dans des situations de stress telle que la rupture familiale.

« Les participants à mes études ont fait de nombreuses observations à propos de l'incapacité des intervenants à répondre aux besoins des hommes. La critique qui revient comme un leitmotiv, est que les aidants ne sont pas en mesure d'interpréter les signes masculins de demande d'aide. Le fait que ces personnes ne puissent décoder les attitudes et comportements masculins liés à la demande d'aide constitue un obstacle majeur. »⁶³

60 <http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/ArchivesForum/2004-2005/040927/article3830.htm> Il faut créer plus de centres pour hommes en crise Gilles Rondeau, Forum : ■Édition du 27 septembre 2004 / volume 39, numéro 5

61 <http://www.cpsquebec.ca/fr/Formations.pdf> Formations spécialisées.

62 <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/280-AvisSuicideJeunes.pdf> Avis scientifique sur la prévention du suicide des jeunes. Page 23

63 « Aidez les hommes aussi », Germain Dulac, pages 101-103

Le décrochage massif des hommes

Le rapport : « *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* » en 1999, confirme ce que la majorité des groupes de pères savait déjà : le décrochage massif des pères auprès des enfants dont ils n'ont obtenu qu'un droit de garde ou de visite aux quinze jours

« La majorité des enfants qui vivent avec leur mère voient leur père moins d'une fois par semaine. Après la séparation, un très petit nombre d'enfants (7 p. 100) vivent avec leur père seulement et une fraction identique partage leur temps de résidence entre la mère et le père; plus fréquemment cependant, les enfants passent davantage de temps chez leur mère. Les autres enfants demeurent exclusivement chez leur mère et rendent visite à leur père selon des fréquences différentes : moins du tiers (30 p. 100) voient leur père chaque semaine et 16 p. 100 à toutes les deux semaines. Un enfant sur quatre rend visite à son père de façon sporadique et 15 p. 100 ne le voient jamais. »⁶⁴.

En 2001, dans le nouveau rapport du ministère de la justice fédérale: « *Le maintien des contacts pères/enfants après la séparation : le point de vue des hommes* », encore une fois, on dénombre la croissance d'enfants « orphelins d'un parent » ou autrement dit un déséquilibre dans les relations des enfants avec leur père.

- *moins d'une semaine : le contact est quasi absent (23,4 % des enfants);*
- *entre une semaine et deux mois : contact faible (22,8 % des enfants);*
- *entre deux et cinq mois : contact régulier (23,4 % des enfants);*
- *cinq mois et plus : contact fréquent (30,4 % des enfants).⁶⁵*

Où sont les programmes pour soutenir les hommes et éviter de produire des enfants orphelins d'un père?

De timides recommandations

En 1997-98, j'avais élaboré un projet pilote d'atelier de co-parentalité, une copie adaptée de ce qui se faisait à Edmonton, Alberta. Les deux demandes de soutien financier auprès du ministère de la justice ne furent jamais prises au sérieux. Pierre

⁶⁴ <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/sup/pub/anlsc.pdf> Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Céline Le Bourdais, Nicole Marcil Gratton 1999

⁶⁵ <http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pad/reports/CSR-2000-3/datamethods.html#b> MAINTIEN DES CONTACTS PÈRES/ENFANTS APRÈS LA SÉPARATION : LE POINT DE VUE DES HOMMES: Céline Le Bourdais Heather Juby et Nicole Marcil-Gratton 2001

Tanguay, du même ministère, argumentait « *il faut que le programme soit disponible dans toutes les villes!* » et « *regroupez-vous pour vous faire reconnaître...* »

Aujourd'hui, seul sous ordonnance d'un juge, des couples iront quelques étages plus haut du palais de justice de Montréal ⁶⁶, suivre une ou quelques séances de médiation obligatoires ou sur la coparentalité ⁶⁷. Montréal est la seule ville dispensant ce genre de médiation « obligatoire » qui est donnée par un homme et une femme du centre de jeunesse de Montréal. Quant aux autres villes, la médiation est accessible mais seulement avec le consentement des deux parents.

Les recommandations sur l'absence de soutien aux parents ne sont pas une nouveauté. Dans le rapport : sur les consultations fédérales-provinciales-territoriales ⁶⁸ on recommandait déjà:

« Les services de soutien pour satisfaire à la norme de l'intérêt supérieur de l'enfant, il faut que des services de soutien appropriés soient disponibles. On suggère d'apporter des améliorations et des modifications aux services juridiques, éducatifs et psychologiques. On insiste particulièrement sur la nécessité de mieux coordonner les différents services communautaires et gouvernementaux de manière à mettre ces services à la portée de tous les enfants. On cite le Child and Youth Network du Cap Breton à titre d'exemple d'initiative de coordination. On souligne également l'importance d'un accès adéquat aux services dans toutes les collectivités (urbaines, rurales, du Nord, autochtones, etc.). »

Est-ce que les recommandations furent- considérées? Oui, elles furent prises en charge par des groupes communautaires sous l'influence des femmes, par des femmes et des groupes puissants tel que les Familles monoparentales. Quant aux hommes, prenons par exemple l'organisme PSI (Pères séparés Inc), membre du comité de Rondeau, ils ont reçu un soutien financier de moins de 15 000\$ annuellement.

L'amélioration des services

« Aucun des programmes ou services répertoriés ne traite précisément de la violence à l'endroit des pères et des enfants, ce qui dénote un parti pris général en

66 <http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/services/mediation/coordonnees.htm> Le Service de médiation à la famille

67 <http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/services/mediation/services.htm> Service connexe du Centre de Jeunesse.

68 http://www.justice.gc.ca/fr/cons/fpt_cons/main_report_2.html Droits de garde et de visite et pensions alimentaires pour enfants au Canada, 2002

Des programmes isolés.

Pères en mouvement, de l'UQAM, a sorti comme référence pour le peuple québécois de langue française, un excellent groupe de formation connu de personne et exclusivement en anglais situé en Ontario, « Bravo pour le groupe Pères en mouvement ». !!!!!⁷⁰ Il est possible de naviguer sur le site Web et obtenir une liste de références de lecture. Pour le navigateur Web, cela s'arrête là. Quant à d'autres initiatives pour les hommes, elles comprendront : la périnatalité de 0 à 6 ans, de 6 à 9 ans, quelques articles sur les ados, une expérience dans les Laurentides, la création d'une affiche, la création d'un petit dépliant et les actes des colloques⁷¹. Pour finir, on s'échange quelques cartes d'affaires entre experts lors d'un colloque annuel avec des experts anglophones et tout le monde est supposé être satisfait de l'effort soutenu offert aux hommes et aux pères du Québec⁷². Les textes des conférenciers et des experts sont disponibles en anglais seulement. Avec cela, on fête 10 ans de recherche sur la condition masculine avec un titre très révélateur : « *La grande permission* »⁷³.

Pères en mouvement, pratiques en changement est une formation pour 115 intervenants provenant de six MRC. Depuis 2002, enfin, on essaie de faire une place plus importante pour le père. Encore là, on se limite à quelques affiches qu'il faut payer, deux dépliant d'une minceur exemplaire « *Papa pour la vie* » et « *Attends que ton père arrive* » et qu'il faut payer aussi.⁷⁴ Rien de comparable n'existe du côté de la condition des femmes où une quantité de dépliant, rapports de recherches, etc., sont disponibles gratuitement.

Père à part entière, né à la suite d'un colloque sur la paternité en 1994, les 5 bénévoles ont fini par mourir d'épuisement.

69 http://www.justice.gc.ca/fr/cons/fpt_cons/main_report_5.html

70 <http://www.cfii.ca/> Canadian Father Involvement Initiative (FII-ON) &

<http://www.unites.uqam.ca/grave/pere/publications.html> L'engagement paternel. Le guide du père d'aujourd'hui (2001)

71 <http://www.unites.uqam.ca/grave/pere/outils.html#pont> UN REGARD SUR D'AUTRES PRATIQUES

72 http://www.graveardec.uqam.ca/pages/diffusion_formation.htm L'ÉVALUATION DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES INTÉGRÉES

73 <http://www.graveardec.uqam.ca/pere/nouvelle.html> « La Grande permission »

74 <http://www.graveardec.uqam.ca/pere/Perspectives1.html> Présences de pères II

Dans leurs recommandations sur les difficultés rencontrées :

- *Il faut une permanence, et une personne, au moins, doit y travailler une journée par semaine pour établir le compte-rendu des rencontres et rédiger les bulletins;*
- *Il faut veiller à disposer d'une source de financement permanente;*
- *Il faut rencontrer en personne les dirigeants des organismes de services afin de les sensibiliser à l'importance que revêt le soutien aux intervenants intéressés à améliorer leurs pratiques en matière de paternité. »⁷⁵*

**Combien de chercheurs sur la condition masculine versus la condition féminine ?
Un autre vide à combler.**

Les chercheurs et la condition masculine.

Il est très surprenant comment les bobards peuvent influencer des chercheurs sur la condition masculine et leur réaction envers l'Après-rupture. Voici un échange de courriel avec l'un d'eux. Dans ce courriel, je demandais plus d'information sur deux recherches mentionnées sur le site de l'Université de Laval qui, suite à une deuxième visite, étaient disparues du site de l'Université.

Une question pourtant très simple:

« Deux recherches nous intriguent:

L'impact de la construction de la masculinité dans l'intervention auprès des hommes.

Le développement des compétences des ressources humaines pour soutenir la transformation des services en santé mentale. Ces deux recherches....pssht! Pu là!

Hommes, violence et changements, nous aimerions en savoir plus.

De plus, l'Après-rupture, comme organisme de pères, avons comme objectif et ce, depuis 1995, la création d'un conseil sur la condition de l'homme et en plus d'un secrétariat sur la condition paternelle. Nous aimerions savoir si vos recherches pourraient nous aider dans l'élaboration de notre mémoire qui sera déposé bientôt ? » Gilbert Claes, 20 novembre 2002

⁷⁵ <http://www.graveardec.uqam.ca/pere/ExperiencesPeres.doc> Pères à part entière.

La réponse :

« Je travaille au plan de la condition masculine depuis plusieurs années. Je ne crois pas que nos visions respectives de la condition masculine puissent aller de pair... En fait, ce que j'en sais, votre attitude a plutôt comme effet de susciter beaucoup de réaction négative et fait beaucoup reculer la cause des hommes, et en particulier des pères, dans les différentes instances, particulièrement au MSSS. Aussi, vous comprendrez que je ne désire en aucun cas être assimilé à vos travaux. Au contraire, à mon avis, il serait nettement préférable que vous preniez du recul et évitiez de présenter quelque mémoire que ce soit, cela serait nettement plus avantageux pour les hommes ainsi. » Gilles Tremblay, PhD, t.s. Sciences sociales, École de service social, Université de Laval

Gilles Tremblay, faisait partie du comité qui rédigea le rapport Rondeau.

Tout un vide à combler!

La condition des hommes : pourquoi des pères séparés militent ?

Historique

J'ai choisi les extraits d'un document réalisé dans le cadre des recherches de Graves illustrant bien l'évolution du père depuis le siècle dernier. Il résume très bien dans sa recherche l'absence des connaissances du rôle et des fonctions paternelles, lorsqu'il mentionne :

« Très peu d'écrits nous renseignent sur la réalité québécoise à ce sujet. Toutefois, en s'inspirant d'ouvrages québécois et en les comparant avec d'autres provenant des États-Unis, on arrive à identifier les principales étapes de la construction du concept de paternité... »

et il conclut :

« ...il est pertinent de continuer à se pencher sur la construction historique de la paternité dans notre société car elle apporte un éclairage que le présent n'explique pas. Ce qui semble dépassé comme trait de personnalité masculine peut

se comprendre et s'expliquer par un contexte global car les rôles sexuels ne reposent pas uniquement sur des choix individuels et familiaux. »⁷⁶

Nous sommes en 2005, la population dépasse les 6 milliards d'êtres humains et nous ne connaissons encore rien de la paternité. Cela doit s'excuser quelque part dans l'histoire par l'oubli qu'il faut un homme et une femme pour perpétuer la race, mais c'est une nouveauté la fonction du père? Depuis le début de l'humanité, il y a eu 80 milliards d'hommes et de femmes. Depuis 3 millions d'année, selon la thèse féministe cela devra se situer à 20 milliards de femmes violentées !!!⁷⁷ Faudra se renseigner si « Lucie » était une femme violentée ?

L'industrialisation (1850-1940) : le pourvoyeur

L'industrialisation départage la tâche d'approvisionnement entre la mère et le père qu'ils partageaient auparavant dans un mode de vie agricole. La disparition progressive du mode de vie agricole entraîne le travail à l'extérieur de la maison pour le père et crée une distance d'avec ses enfants, particulièrement avec ses fils avec qui il travaillait la terre ou exerçait un métier. L'accomplissement du rôle paternel réside alors dans la capacité d'être un bon pourvoyeur (Lamb, 2000).

Les années 1950 : le fonctionnalisme et la présence du père

Après la seconde guerre mondiale, les deux conceptions précédentes de la paternité (guide moral, maître de pensée et pourvoyeur) demeurent présentes. En effet, dans le Québec de l'époque, le père doit perpétuer la tradition religieuse, particulièrement sous le règne de Duplessis jusqu'en 1960, tout en étant un bon pourvoyeur. Toutefois, s'ajoute à la définition du rôle du père, la fonction d'agent de socialisation (Parsons et Bales, 1955). Cette fonction est plutôt instrumentale, portée vers l'extérieur, alors que la fonction de la mère est l'expression de l'amour envers l'enfant.

Les années 1960 : à bas le pater familias.

Dans le courant de cette décennie, on observe un vaste mouvement de dépréciation de l'image du père traditionnel, le pater familias. Les institutions religieuses et leurs valeurs sont remises en question (Lazure, 1971). Le Québec

⁷⁶ http://www.unites.ugam.ca/grave/prospere/pages/pdf/Article_pathistoire.pdf Jean-Martin Deslauriers, CLSC de Gatineau, étudiant au doctorat en travail social à l'Université de Montréal

⁷⁷ <http://www.herodote.net/histoire10122.htm> Six milliards d'hommes sur la Terre, 12 octobre 1999

s'ouvre sur le monde et de nouvelles façons de vivre. L'autorité et la légitimité du père, comme symbole de l'oppression de ces institutions, sont sérieusement ébranlées (Mendel, 1968).

Les années 1970 : les pères sont-ils compétents dans l'éducation des enfants ?

Les revendications du mouvement des femmes et la critique de la rigidité des rôles continuent d'ébranler l'identité paternelle (Paquette, 1999). D'ailleurs, cette décennie verra un amendement au code civil québécois remplacer l'autorité paternelle par l'autorité parentale dans la famille (Sineau et Tardy, 1993).

Les années 1980 : un bon père, c'est une bonne mère

Cette décennie connaît un taux de divorce qui continue d'augmenter et par conséquent, modifie le mode de vie de plus en plus de familles. La modification à la loi sur le divorce rend la procédure plus accessible en y ajoutant la notion de «divorce sans faute», c'est-à-dire la reconnaissance d'une incompatibilité entre deux individus comme raison valable d'une séparation. Dorénavant, cette démarche ne requiert plus la preuve de fautes graves commises par le conjoint (Sineau et Tardy, 1993). La sécurité qu'offrait autrefois le statut de conjoint et de père s'en trouve effritée. Également, soutenu par le mouvement des femmes, apparaît durant cette période le concept d'androgynie (Bem, 1976). L'idée qu'un certain nombre de comportements et d'attitudes peut être partagé par l'un ou l'autre sexe et ce, d'une façon saine, bouscule la mesure d'identité masculine dans le rôle de père.

Également, débuté durant les années 1980 à Montréal, le développement de groupes d'hommes et particulièrement de groupes de pères se poursuit au Québec (Dulac, 1994). Il s'agit d'abord de groupes ayant comme vocation le soutien de pères en rupture d'union, mais aussi de mise en commun d'expériences et de difficultés personnelles. Dans cette foulée, on commence à reconnaître que la parentalité n'est plus associée seulement à la maternité. On découvre la spécificité des pères dans l'éducation des enfants (Dufour, 2001). Ainsi, les pères peuvent être aussi compétents que les mères auprès des enfants, tout en ayant des particularités. On réalise que la socialisation des hommes n'est pas unique et qu'on doit considérer le processus de différenciation à l'intérieur de l'univers culturel et normatif masculin.

Les années 1990 : l'égalité entre parents peut aussi rimer avec diversité

Dans le courant de cette décennie, on repose la question de la paternité différemment. Premièrement, l'importance du rôle du père dans le développement

*émotif des enfants est renforcée. À cet effet, l'ouvrage de psychologie populaire de Guy Corneau (1989), *Père manquant, fils manqué*, a contribué à la poursuite de la réflexion particulièrement concernant l'engagement émotif du père auprès du fils. Il aborde plus tard la perspective père-fille (1996) en expliquant les blessures psychiques et les gains dont peuvent hériter les femmes, dépendamment de la qualité de la relation entretenue avec leur père. Également, débuté durant les années 1980 à Montréal, le développement de groupes d'hommes et particulièrement de groupes de pères se poursuit au Québec (Dulac, 1994). Il s'agit d'abord de groupes ayant comme vocation le soutien de pères en rupture d'union, mais aussi de mise en commun d'expérience et de difficultés personnelles. Dans cette foulée, on commence à reconnaître que la parentalité n'est plus associée seulement à la maternité. On découvre la spécificité des pères dans l'éducation des enfants (Dufour, 2001). Ainsi, les pères peuvent être aussi compétents que les mères auprès des enfants, tout en ayant des particularités. On réalise que la socialisation des hommes n'est pas unique et qu'on doit considérer le processus de différenciation à l'intérieur de l'univers culturel et normatif masculin.*⁷⁸

**« Les modèles sont éclatés et il y a plus de façons d'être père qu'auparavant »
(Quéniart, 1999).**

La nouvelle décennie, celle des pères séparés : 2000 –

La souffrance et la révolte des pères

Dans le livre d'Yvon Dallaire, *« Père est fier de l'être »* (2002), pour la seconde fois un document du Québec, répertorie l'existence des « groupuscules » de pères séparés aux États-Unis et l'Europe.

Ici au Québec, la survie de ces regroupements passe par une conscientisation et un changement d'orientation du gouvernement et surtout par un changement en profondeur des mentalités sur la violence familiale et la notion d'égalité. 40 années de campagnes médiatiques sur la violence envers les femmes laissent des traces dans l'esprit de la population. Un siècle de cris et de revendications des femmes sur leur victimisation et un demi-siècle de discrimination positive⁷⁹, cela aussi laisse des

⁷⁸ http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/pdf/Article_pathistoire.pdf L'ÉVOLUTION DU RÔLE DU PÈRE AU QUÉBEC Par Jean-Martin Deslauriers, CLSC de Gatineau, étudiant au doctorat en travail social à l'Université de Montréal

⁷⁹ *discrimination : Fait de traiter différemment quelqu'un ou un groupe, qui se marque par une ségrégation. Le fait de rendre une ségrégation positive n'a jamais rendue la discrimination acceptable.*

marques. La plus dommageable est celle d'ignorer la violence faites aux hommes et la méchanceté des femmes et d'étouffer des études⁸⁰ sur la violence envers les hommes.

« Women are at least as violent as men, but the evidence is everywhere being dismissed or ignored. » Melanie Phillips, Sunday Times October 1999⁸¹

Il n'est pas dans la culture masculine, de se plaindre de la méchanceté et encore moins de la violence qu'ils subissent dans la sphère privée qu'est leur famille. De plus, les hommes entre eux, naturellement considèrent le sujet comme tabou et risquent d'être ridiculisés par leurs pairs comme étant des « moumounes ». Le silence qui entoure cette forme de contrôle et de domination sur l'homme dans la sphère familiale n'est pas particulier aux Québécois, elle est de nature masculine. La méchanceté envers les hommes existe depuis aussi longtemps que la violence perpétuée envers certaines femmes.

Le sexisme institutionnel de la violence conjugale

La dynamique entourant cette forme de domination l'un envers l'autre est souvent utilisée pour des fins de « commercialisation » des organismes communautaires et par des chercheurs universitaires afin de collecter de l'État des sommes faramineuses. Puisque le Canada est aussi signataire de la *Convention pour l'élimination de toutes formes de violence envers les femmes*⁸², la violence envers les hommes fut probablement oubliée lors des échanges d'ateliers à l'ONU par les conceptrices de cette convention.

Le marché lucratif de la violence des hommes.

Il y a eu dernièrement le Rapport « Rondeau »⁸³, piloté par Gilles Rondeau, professeur à l'université de Montréal, École de service social. Ce même personnage a fondé ou piloté des groupes d'hommes depuis quelques années. Il est codirecteur

⁸⁰ http://www.cfc-swc.gc.ca/pubs/spousal_violence/spousal_violence_f.pdf La violence entre conjoint associée aux différents relatifs à la garde des enfants et au droits d'accès : recommandations visant une réforme : CFC, 1998. 12 000 entretiens téléphoniques auprès des Canadiennes....

⁸¹ <http://www.mensrights.com.au/page13ak.htm> Man beaters behind close doors

⁸² La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (<http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/fconvention.htm>) a été adoptée par les Nations Unies en 1979 et ratifiée par le Canada en 1981. En mai 2001, 168 États membres l'avaient ratifiée.

⁸³ <http://ftp.msss.gouv.qc.ca/publications/acrobat/f/documentation/2004/04-911-01rap.pdf> Les hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins, janvier 2004

scientifique de CRI-VIFF⁸⁴, dont l'objectif premier est de contribuer de façon significative au développement des connaissances dans le domaine de la violence conjugale. (Victoire)

La répartition de cette équipe est de 5 hommes pour 23 femmes.

Monsieur Rondeau est aussi responsable pour l'Université de Montréal du Consortium RÉSOVI, dont la préoccupation première de cette équipe porte sur les réponses développées par la société en vue d'accroître la sécurité et le bien-être des femmes et des enfants menacés par la violence exercée à leur égard. Le Consortium RÉSOVI s'intéresse aux diverses formes de violence que les femmes peuvent subir, à tous les âges et dans tous les contextes de leur vie. *(Pour ceux qui ne sont pas au courant Justice Canada identifie 5 types de violence : Physique, sexuelle et l'exploitation, psychologique, économique ou financière, spirituelle)*

Ce consortium comprend 22 partenaires⁸⁵, dont 6 CLSC, 6 organismes féminins, 2 agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, la police de Montréal, la Justice, mais un seul organisme d'aide aux hommes piloté par Gilles Rondeau : -À cœur d'homme- un réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.⁸⁶

Ce regroupement d'une vingtaine d'organismes communautaires réparti à travers le Québec traite seulement de la violence des hommes en travaillant sur le comportement violent de l'individu selon la culture féministe. Plusieurs de ces organismes traitent les alcooliques, les contrevenants, les drogués mais aucun ne s'occupe de la problématique du père ayant des difficultés de droits de garde ou d'accès, de question juridique, des fausses accusations, d'aliénation parentale, des pensions alimentaires pour enfants et de la relation paternelle dans un contexte de séparation. Ce regroupement a reçu du MSSS, 3 942 548 \$, pour l'année 2004-2005 en subventions récurrentes. Une augmentation de presque un million par rapport à l'année précédente.

Peut-on espérer que les pères séparés seront soutenus par la position de Rondeau et al? Lors d'un forum à Montréal (1997-1998) dans une entrevue titrée, « *Derrière la violence, le refus d'accepter la femme comme une égale* », Rondeau s'exprime ainsi :

84 <http://www.criviff.qc.ca/> Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes

85 <http://www.criviff.qc.ca/equipe.asp#2> (21 novembre 2004)

86 <http://www.criviff.qc.ca/organisme.asp?id=78>

"Le 6 décembre 1989, nous avons eu un choc. Cette tuerie horrible était une chose impensable qui rejoignait pourtant nos plus grandes craintes."

Gilles Rondeau, professeur à l'École de service social, se souvient. Pour lui, l'assassinat des 14 étudiantes à l'École Polytechnique par Marc Lépine n'arrivait pas tout à fait par hasard, car il travaillait depuis plusieurs années avec des hommes violents et connaissait la rage sourde de certains hommes contre les femmes. »

"Nous avons remarqué que certains hommes nourrissaient une colère, une haine contre les femmes qui prenaient leur place dans la société. Une colère et une haine qui faisaient peur."

Gilles Rondeau insiste pour que le terme "violence" ne soit pas employé à toutes les sauces.

"Si tout peut être qualifié de violent -un mot, un regard -, cela risque de banaliser la chose et de provoquer le contraire de l'effet souhaité. Par ailleurs, les hommes risquent d'être emprisonnés dans une image négative d'eux-mêmes. Ils sont des 'hommes toxiques', comme l'a écrit le sociologue Germain Dulac. C'est dangereux."

A-t-on besoin de plus d'organismes communautaires pour les hommes violents?

Dans un article de Jeanne Morazain : « Thérapie pour hommes violents »⁸⁷ encore une fois Rondeau dit :

« Les hommes violents qui demandent de l'aide sont très peu nombreux à s'engager dans une thérapie et encore moins nombreux à la terminer (à peine plus du tiers d'entre eux). Afin de comprendre les raisons d'un taux d'abandon aussi élevé et de trouver les facteurs prédictifs de persévérance, huit organismes québécois offrant des programmes d'aide ont participé à une étude, à la fois quantitative et qualitative, du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.

« Notre recherche confirme les résultats d'études antérieures montrant l'importance des facteurs sociodémographiques individuels tels l'âge, le revenu, la scolarité, l'exclusion du marché du travail, les antécédents judiciaires, nous dit

87 http://www.acfas.ca/decouvrir/enligne/scienceclips/213_therapies.html Inter
http://www.acfas.ca/decouvrir/enligne/scienceclips/213_therapies.html#face, Thérapies pour hommes violents, Vo.
21, nu 3 / mai-juin 2000

Gilles Rondeau, le chercheur principal. Elle révèle que les hommes qui recourent aux programmes d'aide sont plus démunis que l'ensemble de la population et que, manifestement, les mieux nantis s'adressent à d'autres ressources. De plus, parmi ceux qui s'inscrivent, tout se passe comme si les individus les moins nantis et les moins bien intégrés socialement s'éliminaient à mesure que le traitement progresse. »

Et enfin, dans l'édition de Forum du 27 septembre 2004,⁸⁸ « *Il faut créer plus de centres pour hommes en crise* », Mathieu-Robert Sauvé cite Rondeau :

« Gilles Rondeau a déposé un rapport qui insiste sur la nécessité de mieux soutenir les hommes violents ».

Sur les 2 800 organismes voués à la prévention dans le réseau québécois de la santé, seulement 76 s'adressent exclusivement à une clientèle masculine.

«Dans certains CLSC, on doit renoncer à créer des groupes de discussion sur la violence familiale faite d'hommes capables de les animer», déplore Gilles Rondeau, professeur à l'École de service social et président du Comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes.

Cette situation est inquiétante à plus d'un titre. D'une part, elle illustre le fait que les «professions d'aide», de la psychologie au travail social en passant par la psychoéducation, la criminologie et les sciences infirmières, sont pour ainsi dire abandonnées par les hommes. D'autre part, elle met en lumière une lacune importante que Gilles Rondeau dénonce depuis près de trois décennies: on n'en fait pas assez pour aider les hommes violents avant qu'ils passent aux actes.

Se peut-il que seul les hommes violents auront accès à des services ou bien, est-il vraiment nécessaire d'instaurer plus de services pour une clientèle dont seulement le tiers deviendront des clients réguliers?

Comment créer plus de ressources pour les hommes (violents selon Rondeau), s'il n'existe pas une politique gouvernemental pour rétablir un équilibre dans le personnel de la santé? Comment rétablir un équilibre dans les catégories d'emplois maintenant majoritairement féminins? Il y a un constat que les décideurs publics devront admettre, **les hommes ne suivent pas les orientations du féminisme**. À la place, ils reculent et

⁸⁸ <http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/ArchivesForum/2004-2005/040927/article3830.htm> « il faut créer plus de centres pour les hommes en crise », Forum, Édition du 27 septembre 2004/volume 39, numéro 5

se dirigent ailleurs créant du même coup un vide comblé par des candidates, après avoir modifié les règles pour les ajuster à ce bassin d'ouvrières.

« On n'a qu'à regarder les photos des promotions de l'École de service social dans le corridor qui mène au bureau de Gilles Rondeau pour s'en apercevoir. Alors que la proportion des diplômés était également répartie entre hommes et femmes il y a 25 ans, les plus récentes cohortes ne comptent plus que cinq ou six hommes par année. »

En plus, selon les propos de Rondeau, l'image de « l'homme violent » continuera de se propager à travers le réseau des travailleuses sociales, amplifiant davantage le refus des hommes à chercher une aide dans le milieu des CLSC.

«... Gilles Rondeau dénonce depuis près de trois décennies: on n'en fait pas assez pour aider les hommes violents avant qu'ils passent aux actes. »

Dans un rectificatif du même média, le 4 octobre dernier ⁸⁹ Rondeau corrige son tir sur les hommes violents:

Hommes en crise

« J'aimerais apporter quelques précisions à l'article paru le 27 septembre dans lequel on m'interviewe sur le rapport que le comité que j'ai présidé et remis au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le titre choisi pour l'article peut créer une certaine confusion en mettant à l'avant-plan le besoin de ressources pour les hommes violents alors que le rapport porte plutôt sur les besoins des hommes en difficulté ou vivant une situation de crise. Paradoxalement, les services pour hommes violents sont pour ainsi dire les seuls qui soient financés à l'heure actuelle. Le rapport produit par notre comité a justement soulevé le manque de ressources pour les hommes aux prises avec d'autres problèmes et a insisté sur la nécessité d'adopter une approche préventive. »

N'est ce pas la même personne à qui on doit la politique gouvernementale : « Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale » de 1995 et qui a débouché sur la création d'une série de Table de concertation sur la violence... envers les femmes? Puis ces mêmes Tables (13 au total) ont signé des ententes avec le CLSC, la police locale, les maisons de femmes battues et autres

⁸⁹ <http://www.iforum.umontreal.ca/Forum/ArchivesForum/2004-2005/041004/article3869.htm> Forum 4 octobre 2004, vol 39, numéro 6

organismes parasites enfin de s'échanger une clientèle pour justifier leurs demandes de soutien à l'état.⁹⁰

Une telle profusion de recherches⁹¹, de recommandations et d'outils sur la violence envers les femmes, s'est-il fait sur le dos des hommes et a-t-il provoqué une rareté des écrits sur les pères au Québec? Santé Canada en a tellement sur la violence qu'il existe maintenant un répertoire sur le sujet. Quant au Québec, sur un site féministe financé au-delà de 300 000\$⁹², elles l'ont intitulé : « *Cartographie du Québec féministe branché* »

« NetFemmes vous aide à contacter les groupes et associations de femmes près de chez vous - près de 700 groupes du Québec, du Canada et de la francophonie mondiale. Soixante-dix pourcent des groupes québécois du répertoire étant branchés, ce répertoire vise à renforcer et à faciliter le réseautage entre les groupes. »

Vous cherchez une étude sur les hommes ou la condition des pères et des hommes⁹³ en français? Bonne chance! Mais du côté des recherches et études féministes, elles sont 300 chercheuses et plus!⁹⁴ Les féministes peuvent compter sur une panoplie de statistiques et en plus d'un personnel universitaire, c'est le cas avec le dernier-né : Oregand à l'Université du Québec en Outaouais.⁹⁵

90 http://netfemmes.cdeacf.ca/rep_violence/ Répertoire des outils de formation et de sensibilisation en violence faite aux femmes sur l'île de Montréal, 2000

91 http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/html/femlukawiecky_f.html Répertoire commenté des rapports de recherche produits par les cinq centres de recherches sur la violence familiale et la violence faites aux femmes et aux enfants. Santé Canada

92 <http://www.autoroute.gouv.qc.ca/fai/internet.html> Fond de l'autoroute de l'information, 1997

93 <http://www.csulb.edu/~mfiebert/assault.htm> Critiquée par les féministes. **Martin S. Fiebert.** This bibliography examines 155 scholarly investigations: 126 empirical studies and 29 reviews and/or analyses, which demonstrate that women are as physically aggressive, or more aggressive, than men in their relationships with their spouses or male partners. The aggregate sample size in the reviewed studies exceeds 116,000.

94 http://netfemmes.cdeacf.ca/les_ressources/sites/voir_cat.php?categorie=37 Études et recherches féministes,

95 <http://www.oregand.ca/> Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes.

Un département à l'égalité va-t-il changer les orientations et les manipulations des féministes?

Si on compare avec la France, depuis la création du ministère de l'Égalité professionnelle et de la Parité⁹⁶ et celui de la création possible d'un département pour l'égalité au Québec, on peut s'attendre d'ici un court laps de temps à des événements de ce genre : lors d'un banquet⁹⁷ pour commémorer le droit de se débarrasser légalement d'un fœtus en France (1974)⁹⁸, Mme Viel, invitée d'honneur par la ministre Nicole Ameline⁹⁹ répond aux journalistes :

« Les femmes elles-mêmes hésitaient à parler et rompre un mariage, avec tout ce que cela représente pour elle-même et vis-à-vis des enfants. Maintenant elles sont soutenues par des associations. Pour que les femmes puissent partir de chez elles, il faut qu'elles sachent qu'elles sont aidées et soutenues ».

Mais ce n'est pas encore assez. Maintenant qu'une loi permettra l'éviction du conjoint violent du domicile en 2005, il faut que cette loi s'étende jusqu'aux conjoints de fait. Parallèlement, on demande plus de lieu d'hébergement, non pas pour les hommes expulsés de leur domicile, mais pour les femmes. Puis, on conclut avec l'éternelle rengaine :

«.. les meurtres et les crimes arrivent essentiellement au moment des séparations. Ce sont souvent des ex-conjoints qui assassinent leur ex-compagne. »

25 novembre 2005, Pan anti-violences sexistes : les associations veulent aller plus loin.¹⁰⁰

**Où se trouve l'équivalent masculin des Chaires d'études féministe?
Tout un vide à combler!**

Il va falloir accepter que le modèle du père passe par le modèle masculin.

Depuis des décennies la majorité des études sur les pères le font avec un filtre ou une

96 <http://www.social.gouv.fr/femmes/> Ministère de la Parité-Égalité professionnelle France & http://www.premier-ministre.gouv.fr/lutte_contre_m231/ ministre déléguée à l'Intégration, à l'Égalité des chances à la Lutte contre l'exclusion. France

97 <http://www.lexpress.fr/info/infojour/infos.asp?id=041129075552.f58xzkjn&rub=fra> Il y a 30 ans, l'avortement devenait un droit en France, 29 novembre 2004

98 http://actu.voila.fr/Dossiers/article_dossier1_.html Dossier : Avortement: la loi Veil a 30 ans

99 http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/biographie_5/ministere_parite_egalite_professionnelle_m223/ Ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle

100 <http://fr.news.yahoo.com/041125/202/45o3s.html> Plan anti-violences sexistes: les associations veulent aller plus loin & sur http://actu.voila.fr/Article/article_actu_france_041125175507.fmv7omeb.html

approche féministe ou en comparant le père en fonction des activités de la mère avec l'enfant. De plus, trop d'études sont biaisées étant donné la difficulté de rejoindre les pères durant la journée, beaucoup de questionnaires ont été envoyés aux mères les interrogeant sur le comportement de celui-ci.

« Le manque de modèles conceptuels ou de perspectives théoriques guidant les recherches effectuées auprès des pères constitue une lacune importante de ce domaine de connaissance qui se traduit fréquemment par l'absence d'hypothèses spécifiques en regard des mesures paternelles. »¹⁰¹

La violence envers les femmes : cheval de Troie des féministes

Le partage du pouvoir.

Quarante années de discrimination positive, le partage des biens du patrimoine familial, les pensions alimentaires, les programmes de lutte contre la pauvreté, l'équité salariale, l'égalité d'emploi, le harcèlement sexuel, dernièrement l'harcèlement psychologique et maintenant le vote proportionnel. Quoi après?

L'harcèlement psychologique deviendra une manne pour les groupes minoritaires et surtout pour les femmes de ces groupes.¹⁰²

« Il y a effectivement des gens qui ne sont pas très contents, non seulement dans le dossier du racisme, mais aussi dans le dossier de la discrimination contre les femmes, le harcèlement sexuel, et même les jeunes marginaux. » Fo Niemi, président du Centre de recherche-action sur les relations raciales. 8 décembre 2004.

Dans le but d'informer le lecteur, j'ai inclus la liste des conventions, des déclarations et des protocoles concernant exclusivement les femmes. Plusieurs de ces documents servent de canevas pour le Conseil du Statut de la femme et autres organismes à caractère féminin. Trop de recommandations sont prises au pied de la lettre et laissent croire que l'intention des législateurs visait exclusivement la femme. Mais souvent à la lecture de ces documents, il est cité que toute discrimination, qu'elle soit envers la femme ou envers l'homme, est interdite. Pourquoi dans le cas de la

¹⁰¹ http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/pdf/rapportdiane_dubeau.pdf Diane Dubeau, 2002. Ph.D. Université du Québec en Outaouais (UQO)

¹⁰² <http://www.radio-canada.ca/url.asp?nouvelles/Index/nouvelles/200412/07/009-Plainte-Commission-Droits.shtml> La Commission des droits de la personne dans l'embarras.

violence conjugale exclure celle faite envers les hommes? Et restreindre le financement des organismes d'hommes vivant une des formes de violences? En plus, il faut comprendre que beaucoup de ces conventions visaient les pays du tiers monde, à moins que le Canada ou le Québec soit reconnu comme un « tiers monde ». Les subventions versées aux « communautaires parasites de l'état » devraient plutôt servir des pays dont les besoins sont plus urgents que de soutenir des emplois de directrice générale à 40 000\$ et plus.

- Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, CEDAW (1979) and Optional Protocol to the Convention (1999);
- Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime (2003);
- Convention on Consent to Marriage, Minimum Age for Marriage and Registration of Marriages (1962);
- Convention against Discrimination in Education (1960);
- Discrimination (Employment and Occupation) Convention (1958);
- Convention on the Nationality of Married Women (1957);
- Convention on the Political Rights of Women (1952);
- Equal Remuneration Convention (1951);
- Convention for the Suppression of the Traffic in Persons and of the Exploitation of the Prostitution of Others (1949);
- Declaration on the Elimination of Violence against Women (1994);
- Declaration on the Protection of Women and Children in Emergencies and Armed Conflicts (1974)
- Declaration on the Elimination of Discrimination against Women (1967);
- UNHCHR: International Human Rights Instruments - Rights of women;
- ILO: International Labour Standards concerning women workers;
- UNESCO: Human Rights of Women.

Les différentes stratégies des féministes.

Des études biaisées.

Que ce soit depuis la première étude sur la violence au Canada avec Strauss et Gelles¹⁰³ et le questionnaire CTS et CTSII, à toutes les centaines (milliers) d'études sur la violence...*envers les femmes*, toutes servaient un seul but : prouver, par le

¹⁰³ <http://www.dadsnow.org/studies/strauss.pdf> Current Controversies on Families Violences. 1993, Richard J. Gelles and Donileen R. Loseke (Physical Assault by Wives, A major Social Problem. Murray Strauss)

mensonge ou la manipulation des chiffres, la violence commise envers les femmes. À quelles fins?

“The 1993 survey cost \$1.9 million, which was part of the \$136 million that the Mulroney government had allocated for its Family Violence Initiative (Fekete, 1995: 82). The survey included 12,300 women, no men.”¹⁰⁴

Lorsqu’il est question de la violence envers les hommes, les études seront réfutées, oubliées, ignorées, ou simplement étiquetées de manipulation perverse par une société patriarcale ou « *il reste encore beaucoup de chemins à faire pour libérer les femmes du joug patriarcal.* »

Prenons par exemple ce questionnaire¹⁰⁵ adressé seulement aux femmes :

Au cours d'une dispute le conjoint:

- 1) *"a exigé de savoir où vous étiez"*
- 2) *"n'a pas tenu compte de votre opinion"*
- 3) *"a critiqué ce que vous faisiez"*

La conjointe n’ayant jamais vécue une dispute sera exemptée d’être ou d’avoir été une fois dans la vie violentée. Le conjoint... jamais questionné, il risque de fausser les données en sa faveur!

De la cuisine familiale au débat de toute la planète

Les féministes ont réussi à implanter et faire accepter au niveau universitaire, au niveau politique et dans l’esprit de la population que la violence perpétuée est un phénomène selon le genre et non pas un phénomène humain. Les hommes sont les oppresseurs et les femmes les victimes.

«feminist scholars have developed several strategies and implemented them successfully in the academic, political, legal and public domains. One important strategy is to construct intimate violence as a gender issue rather than as a human problem (Lupri, 2004). As stated above, men have been constructed as the primary oppressors and perpetrators of intimate violence and women have been regarded primarily as victims. A second successful strategy has been, and still is, to use advocacy efforts to convince the state to acknowledge the oppression of women, both within and outside the household. Their third successful strategy has been,

104 Institutional Resistance to Acknowledging Intimate Male Abuse. Eugen Lupri, Ph.D.

105 M.lacub et H.LeBras, "HOMOS MULIERI LUPUS", Les Temps modernes, no 623, février-mars-avril 2003

and still is, to ensure that domestic violence against women is acknowledged as a public issue and a serious social problem. A corollary of the latter strategy entails focusing sharply on physical violence as well as on outcomes.» Institutional Resistance to Acknowledging Intimate Male Abuse, Eugen Lupri, Ph.D. Professor Emeritus of Sociology, The University of Calgary, Calgary, Alberta.¹⁰⁶

Une stratégie qui excuse et permet le droit à la vengeance.

« Mais soyons francs, cette propension à recourir à la violence ne correspond-elle pas plutôt à un désir collectif de vengeance, à un élan de violence déguisé en bienveillance et voué à l'épanchement de nos propres trop-pleins d'émotions? Chaque individu qui se dit d'accord pour qu'un autre soit châtié, le châtie lui-même en son for intérieur. Qui peut vraiment se justifier de lui lancer la première pierre ... ou celle qui achève de le tuer? » Cette peur qui rend violent » Claude Libersan¹⁰⁷

La violence envers les femmes un « aspirateur » des fonds publics.

Le gouvernement américain a autorisé le renouvellement du « *Violence Against Women Act* » VAWA¹⁰⁸, pour une bagatelle de 3,2 milliards de dollars US. Le Canada, à chaque année, alloue 10 millions de dollar canadien pour l'étude du genre. Le Québec verse en moyenne 225 000\$ à chaque maison de femmes « battues ». (seule adresse connue : *cassier postale. IGIF*) Actuellement, on dénombre plus d'une centaine, 446 à travers le Canada, et plusieurs milliers à travers le monde. Au Québec, il existe 70 centres de femmes avec un budget récurrent de plus de 70 000\$ annuellement. Et ce n'est pas tout, à cela, il faut ajouter les regroupements, les tables, les fédérations, les collectifs, les réseaux, etc. Cela totalise, juste pour les groupes féminins, un montant proche des 250 millions.

La nouvelle vague de saupoudrage de fonds publics est dirigée vers les communautés autochtones, population : 77 837 habitants. Le Québec vient d'annoncer une autre contribution aux autochtones destinée à contrer la violence conjugale de 1,375 000.00 de dollars. Le Québec débourse déjà pour les coûts et services : 400

¹⁰⁶ http://fathersforlife.org/fv/Alta/rtd/A3_Counter-CP_May_7_04_Lupri.doc Institutional Resistance to Acknowledging Intimate Male Abuse

¹⁰⁷ [http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Violence--Cette peur qui rend violent par Claude Libersan](http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Violence--Cette_peur_qui_rend_violent_par_Claude_Libersan) L'encyclopédie de l'Agora

¹⁰⁸ http://www.rainn.org/final_vawa.pdf H.R. 3244

millions, excluant le fédéral, chaque autochtone doit recevoir en retour de service, plus ou moins 15 000\$ versus 7 000\$ pour chaque citoyen non autochtone.

En l'espace de cinq ans, le Québec, avec les subventions aux communautaires, a créé une nouvelle « économie sociale ». Plus de 3 milliards de dollars qui auraient servi à relancer l'économie, alléger le fardeau fiscal et réduit la pression économique des familles. En attendant, ces millions serviront à faire d'autres campagnes sur la violence envers les femmes.

En tant que père, quelles sortes de dettes vais-je laisser en héritage à mes enfants?

Note : depuis l'arrivée du gouvernement libéral, il est possible de faire l'inventaire de toutes ces ressources communautaires (5 000) disponibles maintenant sur le Web¹⁰⁹.

L'arme du doute, un risque accru pour les pères en processus de rupture? Et les hommes en général!

Une simple dénonciation suffit? Dans un conflit familial, il suffira que la conjointe accuse l'autre de violence ou d'inceste qu'un doute s'installera dans l'esprit de plusieurs, incluant, policiers, juges, IVAC¹¹⁰ et davantage le citoyen avide de « potins à sensations fortes ». Prenons le cas d'Eric Lapointe¹¹¹, une simple dénonciation, aucun témoin et voilà l'individu mis en cellule pour 24 heures, grâce au protocole en matière d'intervention sur les violences conjugales signé et mis en place dans la majorité des corps policiers du Québec¹¹². Dans les cas de « dénonciation » durant la période de la rupture conflictuelle, les groupes communautaires, tel que la FFQ, la CALAC, les maisons de femmes battues, ont toutes depuis des décennies affichées des statistiques et des probabilités élevées de violence conjugale allant jusqu'au meurtre et le suicide... envers la femme au moment de la rupture. Ces mêmes groupes excuseront probablement les femmes qui planifient le meurtre de leur conjoint... par un homme

¹⁰⁹ <http://www.messf.gouv.qc.ca/statistiques/action-communautaire/index.asp> Secrétariat à l'action Communautaire Autonome (SACA)

¹¹⁰ Radio Canada, Justice 11 décembre 2004 : Victime d'un crime qui n'a peut-être jamais eu lieu.

¹¹¹ <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Novembre2004/11/c2105.html> Objet : Arrestation d'une femme qui avait porté une plainte non fondée à l'endroit de M. Eric Lapointe

¹¹² http://www.spcum.qc.ca/fr/nouv_pub/pdf/al050601.pdf Notes pour une allocution du directeur Michel Sarrazin
SPCUM

moyennant rémunération. (181 femmes sont actuellement en prison pour homicide de leur conjoint, toutes avaient une excuse).¹¹³

La violence a-t-elle un sexe?

Lorsque certains groupes ont développé des programmes aux hommes violents sous un autre angle que l'approche féministe, les responsables des maisons pour femmes violentées exprimèrent leur crainte de perdre leur autonomie financière au profit de ces groupes masculins.

« Pour le moment, le financement des maisons d'hébergement pour femmes violentées n'est pas menacé par la popularité de l'approche asexuée. On observe toutefois qu'il y a de plus en plus de projets visant à offrir des services aux hommes en difficulté et aux femmes violentes. » Violence conjugale : de plus en plus asexuée¹¹⁴

Ce n'est pas parce que la violence physique est majoritairement masculine qu'on doit ignorer la méchanceté des femmes et refuser d'offrir de l'aide aux hommes psychologiquement atteints.

Un immense vide à combler

Le soupçon d'inceste

Un document de Michel Guetienne et Abdel Zouioueche sur TV2, retransmit sur TV5 et Radio Canada en 2003 : *« L'arme du soupçon d'inceste »*, le démontre très bien. Cela se résume en un seul mot : le doute.

*« Les accusations d'abus sexuels sur des enfants en bas âge seraient-elles devenues un moyen d'éliminer un conjoint lors des procédures de divorce ? De nombreux magistrats et psychologues en sont aujourd'hui convaincus. L'histoire est souvent la même. En pleine séparation conflictuelle, au retour d'une visite de l'enfant chez le père, l'accusation tombe. Dans la majorité des cas, la justice finit par "blanchir" le conjoint mis en cause. Mais la procédure prend des années pendant lesquelles, par mesure de précaution, le conjoint est éloigné de son enfant. »*¹¹⁵

¹¹³ http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/homicide/toc_f.shtml#TopOfPage Femmes purgeant une peine fédérale pour homicide, 1998

¹¹⁴ http://www.rqasf.qc.ca/sp21/sp21_05.htm Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

¹¹⁵ <http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/divorce/dossier.asp?ida=418788>

Ce phénomène n'est pas aussi marginalisé que certaines personnes veulent le prétendre. La revue l'Express sur son site WEB dans un texte sous le thème : l'arme du soupçon d'inceste, exprime bien le phénomène.

« Un inquiétant phénomène semble gagner les prétoires français: des centaines de pères se voient accuser, parfois à tort, du pire des crimes. Certains y perdent leur emploi, leur honneur et l'amour de leurs enfants. »¹¹⁶

Et conclut avec le commentaire de Nicole Tricart :

« Le non-paiement des pensions alimentaires, qui constitue le délit le plus fréquemment reproché aux ex-maris, est condamné dans 90% des cas, dont 24% à de la prison ferme. Mais 11% seulement des non-présentations d'enfants, infraction le plus souvent commise par les ex-épouses, se traduisent par des sanctions pénales, dont 0,47% d'incarcérations. Et huit plaintes sur dix sont classées sans suite. «Cela m'ennuie de le reconnaître, murmure la commissaire Nicole Tricart, mais la grande majorité des professionnels spécialisés dans les affaires de mineurs et de divorces - avocats, juges, experts, policiers - se trouvent être des femmes...»

Quelle ne fut pas de constater la réaction des ultra féministes, demandant purement et simplement la non transmission du reportage (Les pénélopes, Les Chiennes de garde) ou un droit de réplique, ce qu'elles ont obtenu d'ailleurs en réfutant l'innocence des principaux concernés. Le résultat, un doute dans l'esprit de la population : les hommes sont peut-être des menteurs, des manipulateurs? Mais pas les femmes!

Grâce à ce genre de propagandes sur les hommes, des milliers d'hommes se retrouveront une à deux nuits en cellule, sur simple dénonciation. Des hommes signalant le 911, lorsqu'ils sont violentés dans un contexte de chicane de ménage, ne seront pas pris au sérieux par ces policiers formés dans le cadre de la violence conjugale pour éliminer toute forme violence envers les femmes¹¹⁷.

Lorsqu'un film représente la problématique des fausses accusations lors d'une rupture, la manipulation de l'avocat de la conjointe, la colère du conjoint, étrangement, ce genre de film sera présenté qu'une seule fois, en semaine et en après-

¹¹⁶ <http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/divorce/dossier.asp?ida=418788> L'Express du 15/04/1999 Divorce L'arme du soupçon d'inceste,

¹¹⁷ <http://ftp.msss.gouv.qc.ca/publications/acrobat/f/documentation/2000/00-807-1.pdf> Orientation gouvernementales en matières d'agression sexuelle.

midi. Exemple de « Divorce sans merci »¹¹⁸ de Thomas Vincent et catalogué comme « Drame, crime/détective » au lieu du drame conjugal. « Mensonge »¹¹⁹ de Laurent Carceles. L'histoire du jeune de 19 ans accusé d'avoir abusé d'une ado. Malgré le manque de preuve, le jeune homme se retrouve peu à peu piégé par la machine judiciaire. Ou bien, le cas de l'agression de la jeune maman dans le « RER »¹²⁰ ou la population s'est fait bernier par un mensonge. On inventera un nouveau terme : « *le délit imaginaire* »¹²¹, pour excuser la pauvre mère.

Les accusations, une arme?

Il suffit que la supposée victime mentionne sa peur ou crainte pour sa vie :

Voilà ce que dit le Code Criminel :

CC. 265. (1) b) tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein ». Cela s'applique aussi à ses animaux domestiques ou ses objets.

Il risquera d'être condamné à cinq ans de prison.

264.1 (1) Commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace :

b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles;

c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.

J'ai connu plusieurs pères qui ont séjourné d'un et à trois mois de prison sous de fausses accusations de la part de leur ex. Ces hommes ont maintenant une peur bleue de retourner en prison face au pouvoir donné aux femmes grâce aux *Protocoles en matière de violence conjugale*. Beaucoup parmi eux ont choisi de couper tous les liens

¹¹⁸ http://www.m6da.com/vf/fiche_gene.asp?id=3909&pos=3&sel= Verdicts: divorce sans merci 1998

¹¹⁹ http://www.m6da.com/vf/fiche_gene.asp?id=2927&pos=8&sel= Verdicts : Le mensonge 1996

¹²⁰ <http://www.ledevoir.com/2004/07/13/58893.html> Agression antisémite dans le métro de Paris - Les autorités cherchent les témoins Le devoir 13 juillet 2004

¹²¹ <http://www.ledevoir.com/2004/07/14/58994.html> Agression antisémite - La jeune femme avoue avoir tout inventé

avec leurs enfants. Dans les faits, ce sont encore les enfants qui seront les victimes en devenant « orphelin d'un parent ».

Je suggère fortement à des travailleurs sociaux de faire l'expérience et de suivre un innocent passer à travers le processus judiciaire. L'avocat lira le dossier quelques minutes avant de comparaître, utilisera la même argumentation que les tous les autres dossiers de violences conjugales puis, sortira en vitesse pour plaider un autre cas et ainsi de suite. **Le juge, peut-il se permettre de rendre un acquittement si le gars est le moins en colère de se faire accuser faussement?** Si le gars à l'air penaud, face au juge, c'est un gars qui ne sait pas se défendre, conclusion : un mou. Les mous et les violents n'ont pas le respect de la population. Avec raison!

Le droit à la réparation, aucune chance!

« Le problème s'est aggravé par une tendance jurisprudentielle de date récente qui a fermé la porte aux tentatives de nombreux justiciables qui ont voulu réclamer, à titre de dommages-intérêts, une partie ou la totalité des honoraires d'avocats encourus afin de faire reconnaître leurs droits et pour réparer le préjudice causé par la partie adverse. Tel que reflété par la décision de la Cour d'appel du Québec dans Viel¹²², même « la conduite répréhensible, abusive et de mauvaise foi d'une partie sur le fond du litige » ne permettrait pas « à la partie adverse de réclamer les honoraires extrajudiciaires de son avocat » que ce soit « à titre de dommages-intérêts » ou autrement.¹²³ »

L'innocent devra s'armer de patience, avoir un portefeuille bien garni et surtout un moral d'acier trempé. Mais la majorité gardera l'amertume envers leur ex, rien pour améliorer les relations parentales. Comment allez vous expliquer cela aux enfants : *« j'ai fait peur à ta mère, la police m'a enfermé pour la fin de semaine...! »*

Un cratère à combler.

Une exclusion planifiée? Non! Subtile ? Oui !

122 Viel c. Entreprises immobilières du Terroir ltée, REJB 2002-31662 (C.A.), par. 76.

123 Rapport du comité sur les frais. Barreau du Québec, septembre 2004, p. 5

<http://www.barreau.qc.ca/montreal/loads/Rapport%20Comit%E9%20sur%20les%20frais.pdf>

Et enfin, comment se fait-il que le rapport de Gilles Rondeau soit seulement disponible en version électronique, bien cachée sur le site du ministère de la Santé? Où se trouve le résultat du questionnaire électronique envoyé à toutes les Agences de la santé du Québec? Ce sont ces mêmes agences qui nous ont refusé toute aide et support depuis qu'on dénonce la discrimination envers les hommes et critique ouvertement le féminisme.

Le concept de « va voir le voisin » est une pratique bien utilisée lorsqu'on ne veut pas s'occuper des hommes. Et enfin, dites-nous comment se fait-il qu'aucun budget est disponible pour imprimer le Rapport de Gilles Rondeau quand un petit département, tel que celui du Conseil du Statut de la femme, nous a gracieusement distribué l'Avis à nos membres (une copie couleur et papier glacé et livrée sur demande) ?

Nous avons fait la recherche sur le site de la SACA avec les catégories suivantes :

EXERCICE FINANCIER : 2004/2005 en date du 12 novembre 2004

POPULATION CIBLE : Femmes

Total des organismes trouvés: 35

Montant total des subventions: 1 484 367,00 \$

POPULATION CIBLE : Hommes

Total des organismes trouvés: 0

Montant total des subventions: 0,00 \$

POPULATION CIBLE : Familles

Total des organismes trouvés: 21 (aucun groupe de pères)

Montant total des subventions: 1 078 792,00 \$

EXERCICE FINANCIER : 2003/2004 en date du 12 novembre 2004

POPULATION CIBLE : Hommes

Total des organismes trouvés: 1

Montant total des subventions: 7 000,00 \$

POPULATION CIBLE : Femmes

Total des organismes trouvés: 35

Montant total des subventions: 1 632 424,00 \$

Le résultat est éloquent.

Et ce n'est pas le seul dossier piloté par les groupes de pères mis au rancart. Devant autant de refus et d'iniquité, il est naturel de voir sur la place publique l'émergence de groupes de pression.

La propagande féministe, un travail bien rémunéré?

Régulièrement dans les forums féminins (subventionnés par l'État) nous voyons apparaître des offres d'emploi exclusif aux femmes et offrant d'excellent salaire. On n'a rien contre l'offre salariale, mais en plus, la plupart de ces emplois sont à 28 heures semaines. Il est à se demander pourquoi ces groupes de pression dénoncent l'emploi à temps partiel des femmes? La société peut-elle se permettre de financer des emplois porteurs de propagandes? Prenons un cas au hasard, Le CALACS d'Ottawa lutte contre la violence à caractère sexuel et offre des services aux femmes d'expression française qui ont vécu de la violence à caractère sexuel. Une des conditions d'embauche :

Capacité d'exercer la mission du Centre dans une perspective féministe et bonne compréhension de la problématique de l'oppression et de la violence faite aux femmes

Et

Expérience dans un modèle de gestion participative et égalitaire

Salaire annuel basé sur l'échelle salariale en vigueur - \$45,000¹²⁴

Agresseur au féminin c'est comment?

Le jeune homme qui a subi une agression sexuelle par un pédophile homosexuel vers quel organisme pourra-t-il se tourner? Le viol de jeunes hommes par des femmes existe¹²⁵, des viols et agressions à caractère sexuel entre femmes existent aussi, mais c'est un champ tabou¹²⁶ avec quelques exceptions très médiatisées. Il est reconnu que le viol des jeunes hommes est aussi fréquent sinon plus dans les prisons¹²⁷. Que vous soyez une femme ou un homme, un viol est un viol, sans discernement du sexe du violeur. Alors pourquoi créer des lieux sexistes?

¹²⁴ http://netfemmes.cdeacf.ca/les_actualites/lire.php?article=2597 Coordonnatrice (Ottawa)

¹²⁵ <http://www.radio-canada.ca/actualite/enjeux/reportages/2004/040309/mere-agresseur.shtml> Radio-Canada Enjeux, « Ma mère, mon agresseur ». 9 mars 2004. & <http://www.kidsok.net/michelle.htm>

¹²⁶ <http://www.chez.com/souffledefemme/infonews/violencesentrefilles.htm> La violence entre filles.

¹²⁷ <http://www.hrw.org/reports/2001/prison/voices.html> Human Rights Watch, No Escape, male rape in U.S. prisons

Un autre vide à combler!

Les subventions de la violence envers les femmes, des votes pour nos élus?

Le 6 décembre 2004, notre ministre des relations avec les citoyens, demandait à l'Assemblée un vote sur cette résolution:

«Que l'Assemblée nationale du Québec souligne aujourd'hui le 15e anniversaire de la tragédie survenue à l'École polytechnique de Montréal et que les femmes et les hommes de cette Assemblée s'engagent collectivement à faire du Québec une société toujours plus ouverte, plus tolérante, plus respectueuse et non violente à l'égard des femmes, aujourd'hui, le 6 décembre 2004.»¹²⁸

46 fois, le mot violence fut prononcé.

Pour l'immigrante désirant vivre au Québec, une telle profusion de « violence » doit traduire l'ambiance de la vie quotidienne des femmes au Québec. En plus, le quart de la population féminine a vécu, vit ou vivra une fois durant ses 77 ans un acte de violence de la part de son conjoint. Notre ministre responsable « de la moitié de la population québécoise » va plus loin en promouvant la Convention sur l'élimination de TOUTES LES FORMES de discrimination envers les femmes (1979) et la Convention sur l'élimination de TOUTES LES FORMES de violence envers les femmes (1994)¹²⁹.

«.....Quant on parle de violence conjugale, doit s'étendre à toute la violence sous toutes ses formes, donc avec une dimension beaucoup plus large, et que nous serons très, très ouverts à procéder à des campagnes de sensibilisation.» Michelle Courchesne, 6 décembre 2004

Si telle est le cas, je demande au ministre des Relations avec les citoyens de nous énumérer la liste de toutes les formes de violence. Et si elle continuera d'exclure l'autre la moitié de la population québécoise?

La violence n'a pas de sexe!

¹²⁸ http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Debats/journal/ch/041206.htm#_Toc90203898 6 décembre 2004
Débats de l'Assemblée

¹²⁹ <http://ods-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N94/095/05/PDF/N9409505.pdf?OpenElement>

L'émergence des groupes de pression masculine

Historique

Les différentes mesures législatives « corrigeant les discriminations » vécues par les femmes depuis 1970 sont répertoriées dans le rapport de 236 pages : « *Les femmes et les lois du Québec depuis 1970*¹³⁰. Verrons-nous un jour apparaître un document intitulé : « Les dommages collatéraux des réformes législatives sur la vie des hommes »?

Les réformes de la Loi du divorce tel que les pensions alimentaires pour enfants, la loi facilitant la perception automatique des pensions alimentaire (PAPA!) et les différentes commissions : « *Pour l'amour de nos enfants* »¹³¹ et puis « *L'intérêt des enfants d'abord* »¹³², fut une des premières occasions de sortir de l'isolement les groupes de pères séparés à travers le Canada et aussi les premières confrontations entre les pères et les groupes féministes. À Montréal, il y a eu le GEPSE,¹³³ un des premiers groupes de pères séparés à sortir publiquement pour dénoncer la manipulation des chiffres par Louise Harel¹³⁴ sur l'appauvrissement des mères suite à une rupture conjugale. Puis, grâce aux différentes commissions parlementaires sur la réforme des pensions alimentaires et de la perception¹³⁵ et enfin la médiation familiale, plusieurs pères se sont impliqués activement dans l'entraide et la défense des droits paternels. Le GEPSE, comme la plupart des organismes naissants par la scission de ses membres, a provoqué la naissance d'organisme ayant des points de vues, d'orientation exclusivement d'entraide¹³⁶, d'autres de style plus communautaire et enfin certains plus revendicateurs, comme la Maison Pères-Enfants, l'AMEF, GAMPF, l'AMEF, ALPE-Québec, l'Après-rupture et Content d'être un gars. Certains, face à l'inertie des acteurs sociaux, ont fait la grève de la faim :

130 http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf_fr/Femmes_et_lois.pdf Les femmes et les lois du Québec depuis 1970

131 <http://www.parl.gc.ca/InfoComDoc/36/1/SJCA/Studies/Reports/sjcarp02-f.htm> « Pour l'amour de nos enfants » Décembre 1998

132 http://www.justice.gc.ca/fr/cons/fpt_cons/toc.html L'intérêt de l'enfant d'abord: Consultations fédérales-provinciales-territoriales sur les droits de garde et de visite et les pensions alimentaires pour enfants au Canada. Juin 2002

133 Groupe d'entraide aux pères et de soutien à l'enfant, Montréal. Ce groupe ferma ses portes en 2002 faute de moyen financier, après 10 ans d'existence.

134 <http://www.travel-net.com/~retap/1930.htm> DÉBATS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES Le mardi 3 septembre 1996

135 <http://www.assnat.qc.ca/archives-35leg2se/fra/Publications/debats/JOURNAL/CI/970130.htm#970130008> Les travaux parlementaires, 35^e législature, 2^e session : 30 janvier 1997. Projet de loi 65

136 Pères séparés inc, Repère, Maison père-enfant

« Je me suis levé, j'ai déclaré: "J'ai honte d'être québécois!" et j'ai claqué la porte, raconte M. Sawyer, affaibli par son mois de jeûne. Je considère qu'avec des statistiques aussi alarmantes que trois ou quatre suicides masculins par jour au Québec, il y aurait matière à agir dans les plus brefs délais. » La procédure, trop longue, ne saura répondre à l'urgence de la situation, estime-t-il, et dans un an «il n'y aura aucune décision qui va être prise encore et on aura perdu entre 1200 et 1400 hommes par voie de suicide. »¹³⁷

D'autres ont fait des coups d'éclat (par exemple : Normand Levasseur sur le pont de Trois-Rivières). Puis, au fil du temps, les premiers porteurs de projet, faute de moyen financier, ont graduellement abandonné leur soutien régulier à leurs pairs et leurs revendications.

De ces quelques groupes, il en demeurait pas moins un échange continu avec les « anciens » et les « nouveaux », et c'est sur ces échanges que d'autres porteurs de projets ont bâti leur organisme d'une façon plus structurée. L'arrivée de l'Internet a résolu un problème de taille, celui de la difficulté de communiquer de façon régulière et d'échanger de l'information. De ces échanges, il y a eu une croissance de la connaissance des dossiers de la condition des pères séparés et de leurs réactions, des fois virulentes, aux demandes légitimes d'équité du temps de garde de leurs enfants, et enfin, la question de la violence familiale/conjugale, le cheval de Troie des féministes dans leur recherche du pouvoir. L'accès à cette recherche de « partage de pouvoir » par les féministes, en instaurant divers programmes, a provoqué des abus, des fausses accusations, de l'aliénation parentale, des séjours dans des refuges pour femmes, dont les pères séparés en firent malheureusement les frais au moment de la rupture conjugale.

En même temps, des études subséquentes ont fait découvrir les comportements dit : « Border line », l'aliénation parentale, les fausses accusations, les statistiques et enfin l'accès aux jugements, jurisprudences, lois et règlements et l'explosion des sites Web à caractère juridique sans oublier les forums spécialisés. La facilité de construire un site Web pour les pères a eu plusieurs effets bénéfiques, la plus importante fut celle de les sortir de leur mutisme et de leur isolement. Inconsciemment ou consciemment, la plupart des pères voulaient comprendre leur rupture, leur difficulté d'être respectés et le pourquoi d'une telle iniquité dans les règlements de divorce.

137 http://members.brabant.chello.nl/~g.tenbroek/hunger/article_002.html « The Hunger strike you're not permitted to know about ». Juin 2001

De « groupuscule » à l'émergence d'un nouveau mouvement social.

La croissance phénoménale des ruptures conjugales dans l'espace de 30 ans, a créé une nouvelle couche sociale avec des dénominateurs communs. Ce fut le cas des pères séparés avec leur demande de la présomption de la garde partagée. Les fausses accusations, l'aliénation parentale, les abus de pouvoirs de la DPJ, les jugements impartiaux, bref, tous sont des éléments réduisant l'accès des pères à leurs enfants.

Internet aidant, des échanges entre d'autres groupes des pays de la francophonie, d'autres entre les anglophones, quelques groupes plus « musclés » tel que les Black Shirt en Australie, Father Are Capable Too en Ontario, SOS papa en France, L'Après-rupture au Québec, Fathers Manifesto aux États-Unis et maintenant Father's 4 justice en Angleterre. Les nommer tous exigerait du financement, nous laissons cela à Mme Pierrette Bouchard des études féministes.

Father's 4 Justice, (F4J) est le premier groupe réussissant, par des campagnes visuelles, à obtenir une tribune médiatique à travers le monde¹³⁸. Le geste du condom rempli de poudre mauve sur le Premier ministre de l'Angleterre lors d'une cession parlementaire fit le tour du monde et a permis de prendre conscience de la revendication des pères divorcés/séparés : la garde partagée de leurs enfants. Il n'en était pas à leur premier coup d'éclat, des pères déguisés en Batman et Robin, symbole de lutte pour le respect du droit, ont bloqué le trafic en siégeant sur des ponts, des grues et des toits de palais de justice. Il n'en fallait pas plus pour que d'autres organismes adoptent le concept et adhèrent à F4J.

Pour la première fois, une figure du monde du spectacle appuie leur revendication, Bob Geldof¹³⁹. lui-même père à plein temps de ses enfants après un divorce litigieux. D'autres personnalités¹⁴⁰ vont suivre bientôt et produiront un effet de boule de neige.

L'Après-rupture de sa mission première : **aider ses semblables à maintenir de liens tangibles et significatifs avec leurs enfants**, ne compte pas faire des éclats publics, mais il entend maintenir ses pressions au niveau politique pour corriger des abus dont les enfants et les générations futures en paieront le prix. Dans ce sens, l'Après-rupture fait partie de ce nouveau mouvement.

¹³⁸ http://news.xinhuanet.com/english/2004-11/27/content_2266405.htm China View, It's Santa this time

¹³⁹ <http://homepage.ntlworld.com/f4jswansea/geldof.htm> Sun launches 'Justice for Dads' campaign with Sir Bob Geldof, Decembre 2003

¹⁴⁰ <http://de.news.yahoo.com/041212/12/4c2bk.html> Mathieu Carrière tritt zehntägige Haftstrafe an

Le mouvement social : des milliers de cas semblables et une réaction commune

« Historiquement, les hommes québécois semblent avoir évité les confrontations soutenues avec la femme québécoise. Le féminisme militant des dernières décennies, en légitimant la prise de pouvoir dont on avait jusqu'alors frustré les femmes, aura achevé de les dérouter. « Où sont passé les hommes? »¹⁴¹ » Gary Caldwell, sociologue

Leurs points communs : les enfants, les leurs.

Combien d'enfants sont impliqués dans les causes de divorce?

Le nombre d'enfants à charge touchés par un divorce parental s'élevait à 36 252 en 1998, Un million aux États-Unis, si on cumule tous les enfants des pays où le divorce est maintenant légalisé, nous risquons de voir poindre plus clairement un phénomène social.

Pourquoi les hommes réagissent-ils à ce phénomène? Leur réaction se résume ainsi :

« Les mères préfèrent avoir la garde exclusive, mais sont favorables à la garde partagée lorsqu'elles estiment que leur ex-époux est un bon père et que les relations post-maritales ne sont pas conflictuelles » (Wilcox, Wolchik et Braver, 1998).

Dans le livre de Christiane Olivier, *« Les fils d'Oreste ou la question du père »*, c'est la mère qui autorise la reconnaissance du géniteur à l'enfant. De ce phénomène, les hommes refusent ce pouvoir exclusif de la femme, celle de procréer, de choisir le géniteur et de l'expulser si bon lui semble puis enfin l'obliger à subvenir financièrement sans aucun droit de vérification. Outre ce constat, les pères exclus perdront des droits de regard sur l'éducation de leurs enfants, et par le même fait, ils verront la socialisation de la prochaine génération « distorsionnée » par des concepts d'un mouvement en vogue : le féminisme.

La pauvreté.

« Une autre façon de considérer la question est d'examiner les familles monoparentales dirigées par une femme. En 1994, selon l'Institut Vanier de la

141 <http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Homme-->

Où sont passés les hommes au Québec par Gary Caldwell "Où sont passé les hommes" Gary Caldwell

famille, 21 % de tous les enfants vivaient dans la pauvreté, mais ce taux atteignait un incroyable 65,8 % parmi les enfants de familles monoparentales dirigées par une femme. Il convient aussi de souligner que plus les enfants sont jeunes au moment du divorce de leurs parents ou de la dissolution d'une union libre, plus ils sont susceptibles d'être pauvres. »¹⁴²

Divorcer est un geste égoïste qui appauvrit volontairement les enfants.

La vision sociale des groupes de défenses des droits paternels.

Un constat parmi les groupes d'hommes, ils sont majoritairement pour un retour vers des valeurs sûres et vers la famille traditionnelle. C'est également une prise de conscience collective de devoir corriger des « dérapages » provoqués par des groupes de gauche d'idéalisation individuelle. D'où cette prise de position de plusieurs militants et leur sortie en tant qu'homme dans une société de plus en plus matriarcale et individualiste. La dernière étude de l'Institut Vanier¹⁴³ confirme cette tendance avec exception le Québec. Il faudra faire un parallèle entre les provinces avec le niveau de la pauvreté, la dette provinciale, le niveau de conjugalité à l'extérieur du mariage, le suicide et la tendance de droite et de gauche.

Plusieurs hommes, et avec raison, n'acceptent plus d'être la cible des critiques féministes et de devoir absorber, selon elles, toutes les erreurs commises dans le passé envers les femmes par des hommes qui n'ont aucun rapport avec l'actualité d'aujourd'hui. Le dénigrement constant de toutes les plaintes féministes commence à irriter plus d'un et de plus en plus de chercheurs, de penseurs, de philosophes et des professionnels de l'éducation à la retraite osent dire ouvertement que cette liberté individuelle tant prônée par les groupes sociaux de gauche détruira l'avenir de nos enfants.

Sommes-nous moins parents parce que nous sommes des hommes?

¹⁴² http://www.vifamily.ca/library/cft/divorce_fr.html#Quelles Institut Vanier, Divorce : Faits, causes et conséquences, 2002

¹⁴³ http://www.vifamily.ca/library/publications/profiling3d_fr.html Profil des familles canadiennes III

« Pour la société en général, l'échec des cohabitations et des mariages qui sont assez bons ou très bons, est une proposition coûteuse. Il en est ainsi en termes moraux (après tout, que peut-on dire en faveur de la « vertu » d'une société où les relations font partie de la culture jetable? En termes de répercussions pour les enfants, y compris la délinquance juvénile, les coûts reliés au bien-être social pour les familles monoparentales qui basculent dans la pauvreté, les coûts touchant la santé ainsi qu'une perte de la productivité chez les adultes et les enfants plus âgés concernés. (Ambert, 1998). »¹⁴⁴

Un discours de destruction au nom d'un dogme féministe.

« Ce n'est qu'en valorisant le modèle social non conjugal qu'une société peut se défaire du patriarcat. Il importe donc de favoriser une sexualité libre et variée, tout en étant discrète et protégée, surtout chez nos propres enfants ; peu importe dès lors qu'elle soit ardente ou paisible, monotone ou changeante, homophile ou hétérophile, dès l'instant qu'elle reste une affaire personnelle dont nul ne se mêle. Une telle évolution nécessite également une reconsidération du modèle familial qui doit se refonder sur des liens d'appartenance utérine et non pas consanguine ; cela remet en cause dès lors la paternité génitale qui doit laisser place à une paternité germaine : il faut en effet que ce soit les frères, oncles et cousins qui assument les enfants des femmes ; de nombreux signes avant-coureurs montrent qu'ils sont prêts à le faire et qu'il ne manque qu'un déclic. Mais il faut aussi que les femmes renoncent à obliger les géniteurs à être pères ; il faut qu'elles abandonnent toute velléité de recherche de paternité, de pension, partage, alternance, etc., et se tournent résolument vers leurs frères, oncles et cousins pour "donner" des pères à leurs enfants, qui ne s'en porteront pas plus mal. »¹⁴⁵ Agnès Echène, chercheuse en anthropologie culturelle

Pourquoi autant de mères courent vers la pauvreté?

¹⁴⁴ http://www.opcr.org/pdf/Memoire_OSDE_Projet_de_loi_21.pdf Mémoire sur le projet de loi 21

¹⁴⁵ http://sisyphe.org/article.php3?id_article=1324 Quelle alternative au patriarcat ? Valoriser un modèle social non conjugal. Agnès Echène, chercheuse en anthropologie culturelle

Prendre conscience du phénomène

Les demandes utopiques des féministes au nom d'une fausse vertu.

Ce n'est pas ma faute, mais celle de l'autre!

« La Marche (des femmes) veut donc franchir un pas de plus en identifiant le capitalisme néolibéral et le patriarcat comme causes structurelles de la pauvreté et des violences à l'égard de toutes les femmes. La Marche propose des mesures concrètes pour combattre la pauvreté et les violences à l'égard des femmes. De plus, la Marche tient à rappeler que la pauvreté constitue une violation des droits économiques et sociaux tout comme les violences faites aux femmes sont des violations des droits humains fondamentaux. »¹⁴⁶

L'égalité d'emploi et les « cibles »

Le vrai terme administratif pour remplacer le mot quota : cible

*2% pour les handicapés, *;*

*9% pour les communautés culturelles, autochtones et anglophones; *;*

50% pour les femmes. Rapport du Coroner 2003-2004¹⁴⁷

* Peut inclure des femmes.

L'homme blanc hétéro...tous connaissent le reste. Mais fait-on vraiment quelque chose pour corriger cette image de l'homme « poubelle »? Non!

Lors d'une session de formation sur la Charte des droits et libertés de la personne, de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à Québec, le printemps dernier, l'animateur, un homme et père de famille de deux garçons avoua : «...vaut mieux être une femme aujourd'hui pour obtenir un emploi à la fonction publique, et cela pour encore plusieurs années.

Qui sera exclu et qui sera avantagé à cause de son sexe?

Qui oserait demander justice face à cette « exclusion programmée »?

¹⁴⁶ <http://www.marchemondiale.org/fr/fiches-action.html>

¹⁴⁷ http://www.msp.gouv.qc.ca/coroner/burecoro/publicat/rapport_annuel_2003_2004.pdf

« Sommers takes us to conferences of feminist scholars where the focus is to be evangelically “engaged and enraged,” whether there’s anything to be enraged about or not. To Women’s Studies classes whose purpose, according to Prof. Joyce Trebilcot, is “persuading students that women are oppressed” so they have something to be enraged about, and where the professor-recruiter identifies with her gender, not as an individual member of humanity.

From Alison Jaggar’s, “the old ideals of freedom, equality, and democracy are insufficient,” to Kate Millett defining everything as Sexual Politics, to Marilyn Friedman insisting that the majority of women’s opinions on everything, when different from hers, should be ignored as patriarchally forced. It seems women can’t think for themselves. These women really believe this and are given wide scope. Even non-feminists accept much of it as credible. »¹⁴⁸ Who Stole Feminist: How Women Have Betrayed Women. Christina Hoff Sommers

Un autre vide s’est créé.

Une représentativité selon le genre, une fumisterie.

« Depuis sa création, il (le regroupement) est préoccupé par la santé des femmes. Pendant cinq ans, il délègue une représentante au conseil d’administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS). Il délègue aussi des représentantes au comité de condition de vie des femmes et au comité sur la violence faite aux femmes. Au printemps 1998, suite à sa reconnaissance en tant qu’interlocuteur privilégié de la Régie régionale, le Regroupement crée le comité aviseur femme sur le plan de consolidation des services 1999-2002 et dépose en juin 1998, un avis concernant ce plan. En 1999, le Regroupement obtient la création d’un comité de travail sur la santé des femmes à la Régie régionale de Québec, qui a pour objectif de doter la région d’un état de situation en santé des femmes. Il débute ses travaux au printemps 2000. À l’automne 2000, un plan d’action sur la santé des femmes sera réalisé »¹⁴⁹. Le regroupement des groupes de femmes de la région 03

Qui est le délégué des groupes d’hommes au ministère de la santé pour représenter la santé des hommes?

¹⁴⁸ <http://menstuff.org/columns/wilson/current.html> The Scariest Book. Where’s Daddy?

¹⁴⁹ http://www.rgf-03.qc.ca/qui_sommes_nous/default.html Le regroupement des groupes de femmes de la région 03

Le gouvernement subventionne, depuis des années, des groupes communautaires exclusivement féminins, qui se sont regroupés pour créer d'autres organismes toujours subventionnés, puis en regroupements encore subventionnés, puis en collectifs, puis en coalition et enfin en tables de concertation des femmes, pour noyauter plusieurs ministères avec leurs déléguées sur des comités de consultations et ainsi de suite.

Ces groupes deviendront des « chiennes de garde » pour aboyer à chaque fois qu'un organisme gouvernemental ou para-gouvernemental n'aura pas son quota de femmes sur le conseil d'administration.¹⁵⁰

« Il est question de former 8 tables sectorielles. Chacune de ces tables nommerait une personne pour siéger à la CRÉ (pour le 1 avril 2005). La proposition contenait les secteurs suivants: éducation, milieu forestier, agroalimentaire, maritime, diversification, innovation, sciences et technologie, développement social, culture, commission jeunesse.

La proposition était à l'effet de tenter "autant que possible" d'obtenir la parité homme-femme dans chacune des Tables. Pour eux, on s'assure ainsi de tenir compte des besoins et intérêts des femmes. »

« Lettre pour demande de soutien (ress. humaines et \$) pour une instance en matière de condition féminine. »

« La Table et le comité femmes suggèrent un comité aviseur pour la CRE mais extérieur à celle-ci, avec des représentantes de la Table et du comité FDR, du Conseil des Montréalaises, etc. » Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec. Description de la réalité des régions concernant les Conférences régionales des éluEs (CRE)¹⁵¹

Ce n'est qu'un extrait, il suffit de naviguer le moins possible sur les sites de ces organismes pour en ramasser à la tonne des préparations à des comités sectoriels, comités aviseurs, comités de supports, comités de concertation et ainsi de suite. Qui paie pour tous ces déplacements, rencontres, brioches et cafés, dîner, souper,

¹⁵⁰ Du Réseau

Tableau sur la réalité des femmes dans la composition des CRÉ

http://reseautablesfemmes.qc.ca/pdf/reseau/flash_nouvelles/tableau_femmes_cre.doc

¹⁵¹ http://reseautablesfemmes.qc.ca/pdf/reseau/flash_nouvelles/tableau_femmes_cre.doc Tableau sur la réalité des femmes dans la composition des CRÉ

hébergements, frais de déplacement? Sans oublier les conférences, colloques, forums, ateliers, symposiums, etc. Payés avec l'argent « *des hommes qui gagnent davantage que les femmes!* »

Est-il normal qu'il existe un tel déséquilibre dans la redistribution des taxes et impôts des hommes vers des organismes communautaires exclusivement féminins?

Lorsqu'on fouille encore plus, on découvre des « employé(e)s d'organismes communautaires syndiqués. Surprenant!

Combien d'hommes sur les conseils d'administration des regroupements féminins, subventionnés à même les taxes de tous les citoyens?

Nous devrions exiger, du gouvernement, de subventionner des organismes masculins afin qu'ils intéressent les pères divorcés/séparés à s'investir dans le communautaire. Nous pourrions réclamer la parité avec le programme « *À égalité pour décider* »¹⁵². Une occasion en or pour donner un revenu aux hommes séparés de leurs enfants et sans emploi, afin qu'ils contribuent aux frais de leurs familles « *monoparentales* ». !

La justice et ses jugements

Le mandat du ministère de la Justice :

*« Le ministère de la Justice a pour mission de favoriser la reconnaissance et le respect des droits des citoyens. À cette fin, il veille à ce que les règles de droit soient respectueuses des droits et libertés des personnes et que ces règles favorisent l'instauration de rapports harmonieux et plus équitables aussi bien entre les personnes elles-mêmes qu'entre celles-ci et l'État. Il voit également à ce que les citoyens puissent avoir accès à un système judiciaire de qualité. »*¹⁵³

Les fausses accusations

« On doit constater d'ailleurs, avec tristesse, qu'il est récemment devenu à la mode, dans certains dossiers matrimoniaux, d'accuser le conjoint de ce type

¹⁵² http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf_fr/guide_2004-2005.pdf Secrétariat à la condition féminine. À égalité pour décider. & <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Mars2004/18/c1692.html>

¹⁵³ extrait de « *Mission et mandat* » du Ministère de la Justice du Québec, <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/organisation/minister.htm>.

d'infractions pour bonifier les chances d'une garde exclusive.»¹⁵⁴ (Juge Jean-Louis Baudouin, JCA)

Le rapport de force inexistant

Les procédures judiciaires sont entreprises dans 70% (+ ou -) des cas par la femme, lui donnant un avantage énorme entre celui qui subit et celui qui fait subir. Le divorce impliquant des jeunes enfants est considéré dans l'échelle de stress comme le plus élevé¹⁵⁵. Rajoutez à cela la perte importante de ses acquis, l'éloignement de ses enfants et vous aurez une personne se dirigeant tout droit vers une dépression. S'il perd en plus son emploi, vous avez un candidat au suicide.

Vu le peu de temps qu'il ait à sa disposition pour affronter les procédures judiciaires, il devra en plus s'ajuster à sa situation émotionnelle. L'aide disponible selon le sexe est disproportionnée, cela tous les intervenants sociaux l'avouent depuis des décennies. Où sont les études, les services aux pères séparés? Les seuls disponibles, le sont moyennant contribution, toutefois les études sur les besoins des femmes pullulent sur le Web, aux ministères, dans les revues, magazines et ce, sans frais. Les CLSC offrent un service d'accompagnement pour les parents en difficulté, temps d'attente, de 2 à 4 mois selon les ressources disponibles.

La perception des avocats dans la défense un père.

Lors d'une formation continue du Barreau, « *Les créancières alimentaires : état de la jurisprudence* », le 4 novembre 2004 à Québec. Me Marie-Christine Kirouak a mentionné à plusieurs occasions le défi qu'attendent les avocats défendant le débiteur s'il est un homme. En effet, 94% des débiteurs sont des hommes¹⁵⁶. L'apogée pour les créancières, des dossiers presque gagnés d'avance.

Le non-respect des droits d'accès et temps de garde des enfants

Lorsqu'un parent gardien ne respecte pas les accès à l'autre parent, son seul recours est l'outrage au tribunal. Comme la garde est accordée majoritairement à la mère, l'autre parent, celui à qui on accorde des droits d'accès, sera le père. Le père, s'il veut

¹⁵⁴ 500-09-008700-999(500-05-003033-956) Raoul Lacombe et Communauté urbaine de Montréal c. Alain André et Lorraine Drouin 27 février 2003

¹⁵⁵ http://www.reseauproteus.net/fr/Maux/Tests/Fiche.aspx?doc=stress_ts Quel est votre niveau de stress?

¹⁵⁶ [http://www.revenu.gouv.qc.ca/documents/fr/publications/adm/adm-510\(2003-08\).pdf](http://www.revenu.gouv.qc.ca/documents/fr/publications/adm/adm-510(2003-08).pdf) ADM-510 (2003-08) La perception des pensions alimentaires - Rapport annuel 2002-2003

faire respecter le jugement, il devra encore déboursier d'autres frais juridiques, tout à fait inutiles puisque l'ouverture d'un jugement demande des faits nouveaux et importants. En plus, le juge a toute la discrétion nécessaire pour l'accepter ou la refuser. Nous savons tous que les juges recommandent fortement aux avocats de régler les litiges pour limiter les recours judiciaires. En d'autres termes, les magistrats ne veulent pas perdre leur temps sur des chicanes de couples et « poussent » les « belligérants » à régler leurs différends dans les corridors le matin même de l'audition.

Malgré l'évolution des rôles parentaux, beaucoup de juges s'appuient encore, pour rendre jugement, sur la théorie du premier parent pourvoyeur de soin de l'enfant. Les belles théories sur le « bien-être de l'enfant » ont encore beaucoup de chemin à faire. Mais avant, **il faudra prendre conscience que si le bien-être n'existe pas chez les parents, il sera probablement impossible de parler de bien-être des enfants.**

Ce n'est qu'un point, il reste les délais des procédures et le coup classique de l'étude psychosociale. Si le père veut maintenir un contact ou faire respecter son jugement, il devra attendre le résultat de l'expert, puis attendre pour une autre date d'audition et enfin le jugement écrit. Pendant ce temps le père n'aura pas d'autres recours pour faire respecter le jugement et l'accès à ses enfants. S'il est chanceux, il aura droit de visiter ses enfants quelques heures dans une « prison ouverte » communément appelée Maison de la famille, et ce, sur haute surveillance de bénévoles stagiaires en science sociale. Autre fait, la majorité des experts psychosociaux ont été formés à l'école des sciences sociales, haut lieu féminin et de la culture féministe. Là encore, nous risquons de lire des rapports psychosociaux biaisés par le comportement masculin et biaisé aussi par la manipulation féminine, dans les deux cas pour bien paraître et « démolir » l'autre. Ce que j'appelle le « filtre perceptif féminin ».

Des cas comme cela est le lot quotidien de l'Après-rupture.

La criminalité.

Qui dit conflit dit violence. On connaît maintenant le déséquilibre des hommes face au dogme des féministes et leur éternel discours sur les hommes.

« Certaines femmes vivent les pires risques de violence, et même de meurtre, durant ou après une séparation ou un divorce. Par exemple, en Ontario, le motif apparent le plus commun des meurtres de femmes par un partenaire est une séparation imminente ou accomplie. Au Canada, la plupart des femmes qui

*signalent des agressions commises après une séparation les décrivent comme plus graves. Un pourcentage important des femmes violentées dit que les agressions ont débuté après qu'elles auraient mis fin à la relation. Et lorsque la violence a lieu après la rupture, les enfants assistent à au moins un incident dans 50% des cas. »*¹⁵⁷

Quels sont les chiffres ? 59 440 infractions contre la personne. Sur 146 homicides, 75,3% des victimes sont des hommes, 24,7% des femmes

« Au total, il y a autant de femmes que d'hommes victimes d'infractions contre la personne. Les hommes sont davantage victimes d'homicides (75,3 %) ou de tentatives de meurtre (76,5 %). Par contre, les femmes sont davantage victimes d'agressions sexuelles (83,3 %), d'autres infractions d'ordre sexuel (78,1 %), de harcèlements criminels (74,4 %) ainsi que d'enlèvements ou de séquestrations (59,4 %). (Sécurité publique, 2000-2001)¹⁵⁸

Il y a 3 fois plus d'hommes que de femmes qui risquent de mourir par homicide. 4 fois plus d'hommes se suicideront que des femmes et 10 fois plus d'hommes que de femmes mourront dans un accident de travail et autant d'accidents de la route entre 18 et 26 ans.

Un immense cratère à combler

La violence... conjugale

Sur 13 459 victimes (2000-2001)

« Les voies de fait simples sont les délits les plus souvent commis à l'endroit des victimes de violence conjugale (56,2 %). Suivent les menaces (18,8 %), le harcèlement criminel (10,7 %), les agressions armées ou causant des lésions (10,2 %), les agressions sexuelles (1,9 %), les enlèvements ou séquestrations (1,3 %) et les homicides, tentatives de meurtre et voies de fait graves (moins de 0,5 % chacun). »*

¹⁵⁷ <http://www.owjn.org/custody/f-viol.pdf> La violence contre les femmes, (RFOGLE)

¹⁵⁸

http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/stats.asp?txtSection=profstat&txtCategorie=2000&txtSousCategorie=&txtNomAutreFichier=section1-6.htm&txtAutreFichier=2#tab_16 Profil statistique 2000-2001
Section 1 : Criminalité et affaires policières

* « ...une personne commet des voies de fait en faisant toute chose décrite aux alinéas 265(1)a), b) ou c). Lorsque la personne attaquée ne présente pas de lésions corporelles ou présentes des lésions corporelles très mineures, les voies de fait sont appelées « **voies de fait simples** ». ¹⁵⁹

Votre femme vous annonce qu'elle est en amour avec le voisin d'en face et elle quitte la maison avec les enfants :

- ☐ vous souriez et entamez un dialogue
- ☐ vous courez prendre un RDV avec un avocat
- ☐ vous sortez dehors fumer un joint
- ☐ vous exprimez vos émotions
- ☐ vous essayez de comprendre
- ☐ vous vous choquez et levez les bras de colère

Je vous laisse le choix. Si votre femme craint votre réaction, croit qu'elle peut subir de la violence, vous mesurez 6pi3, 250lb. Tous les paramètres sont là pour qu'un agent de l'ordre compile l'information et inscrive dans son rapport « *voies de fait simple* ». ¹⁶⁰

Grâce à cela, le gouvernement, prendra, dans les poches des contribuables, un 60 millions additionnels pour lutter contre la violence conjugale... envers les femmes.

Est-ce une raison d'ignorer les victimes de sexe masculin parce qu'ils sont minoritaires?

Le manque de ressources pour les pères divorcés

Dans un cas d'un deuil « affectif » à qui demandera-t-il conseil : son docteur, le curé du village, son notaire, son psychologue, son frère, sa mère, son père, son coach ou le CLSC du coin? Combien de fois devra-t-il expliquer son histoire avant qu'il tombe dans une frustration? On connaît la capacité du réseau de la santé sur son incapacité de différencier la frustration de la violence.

¹⁵⁹ <http://www.rcmp-learning.org/french/mei/ppci1031.htm#DEGR%C9S%20DE%20VOIES%20DE%20FAIT>
Infractions au Code criminel, Voies de fait, Compétences fonctionnelles

¹⁶⁰ <http://www.rcmp-learning.org/french/mei/ppci1031.htm#TEST%20CRIT%C8RE%20-%20VOIES%20DE%20FAIT> TEST CRITÈRE - VOIES DE FAIT

Le manque de compétence des intervenants sociaux

Avec une étiquette d'homme potentiellement violent, des probabilités de tuer sa femme et ses enfants durant le divorce, une femme sur quatre vivant dans la violence, on imagine facilement vers qui l'intervention de la travailleuse sociale est dirigée.

Les frais judiciaires

« Une justice à deux vitesses » Radio Canada, 19 novembre 2004 entrevue avec Michel Robert le juge en chef du Québec et Pierre Maisonneuve.¹⁶¹

« Une grande partie de la population n'a malheureusement pas les moyens financiers de faire face à l'appareil judiciaire et donc, d'obtenir justice. Comment peuvent-ils poursuivre une grande entreprise par exemple? Pendant des années, l'aide juridique au Québec a été un modèle de justice sociale. Une sorte d'assurance juridique qui permettait à ceux qui n'en avaient pas les moyens d'avoir recours aux services d'un avocat pour se défendre. Juge Robert

« ..Absolument, absolument... On tolère une justice à deux vitesses...ou trois vitesses. Ceux qui sont fortement pénalisés sont ceux qui gagnent entre 12 000 \$ et 55/60 000 \$... »

Le père devra affronter les différentes étapes du deuil et tout le processus judiciaire de la rupture conjugale. Le concept de l'égalité mentionné dans les jugements sous le vocable d'équité se résume par ce que la Cour suprême a statué « *ce n'est pas à l'état d'assumer les conséquences du divorce* ». ¹⁶² Avec cette approche, dans leurs jugements, les juges en tiendront compte et essaieront d'établir un équilibre que ce soit dans le partage des biens ou dans la survie alimentaire du moins fortuné, dans la grande majorité des cas, la femme. Qui devient pauvre? Dans la majorité des cas, l'homme verra ses actifs fondre en deux, une pour la dame qui ne veut plus vivre avec lui et l'autre pour verser une pension alimentaire à la dame qui « s'est occupée d'élever les enfants ». Dans bien des cas, nous verrons dans les jugements, « *Madame est retournée aux études..* » pour obtenir un doctorat afin d'accéder le marché de l'emploi.... à 50 ans!

Le plus fortuné sera l'homme sur qui incombera le fardeau de soutenir financièrement une personne ne voulant plus aucun lien affectif. Cette charge,

¹⁶¹ Quelle justice? Un reportage de Zone Libre. 19 novembre à Radio Canada, Radio

¹⁶² Loi du divorce, article 15

nommée pension alimentaire pour conjoint, est dans le milieu judiciaire presque considérée comme une rente à vie, par le même fait réduisant les probabilités d'y mettre fin. Seule alternative, et encore si elle est prouvée non intentionnelle, est d'y mettre fin par le chemin de la pauvreté. Conclusion, deux personnes se retrouveront à la charge de l'état. Tout un modèle pour les enfants!

De telles situations, de plus en plus médiatisées, deviennent des exemples autant pour la génération des jeunes garçons que pour les adultes encore en situation conjugale. Les effets financiers à long terme sont-ils étudiés? Les seules études à date suggèrent de renforcer les mesures répréhensibles prônées par les groupes féminins, mais est-ce la bonne avenue?

Les abus de procédure

« ..on ordonne au mari de payer un montant substantiel à la femme pour se défendre devant les tribunaux... »¹⁶³

Quel message envoyons-nous à nos jeunes garçons? Devront-ils imposer le plein travail et l'obligation à leur conjointe de maintenir un niveau salarial équivalent? Sinon s'il devient riche, il aura toutes les probabilités contre lui lors d'une rupture, de voir fondre sa fortune...et l'héritage de ses enfants puis de faire une croix sur une retraite à 55 ans.

Pour la femme, (et bientôt pour les hommes), on enlève l'incitatif de l'autonomie financière puisque le partage égale des biens accumulés lui est assuré. Tout un modèle pour nos jeunes filles?

Les plus grandes richesses furent accumulées à l'intérieur de la famille. Sécuriser la famille et léguer un héritage demeure un élément des plus motivants pour la majorité des hommes. Où sont les études québécoises couvrant la capitalisation des biens et le transfert de ces biens à la prochaine génération? Je suis sur que les descendants de l'inventeur du ketchup Heinz, ne le regrette pas, sa veuve non plus.¹⁶⁴

L'aide juridique n'est pas disponible à la grande majorité

¹⁶³

<http://www.barreau.qc.ca/montreal/loads/Rapport%20Comit%E9%20sur%20les%20frais.pdf>
RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LES FRAIS DU BARREAU DE MONTRÉAL, 2 septembre 2004

¹⁶⁴ <http://www.heinz.com/jsp/history.jsp> Heinz history

« La loi sur l'aide juridique prévoit le financement par le gouvernement du Québec des honoraires d'un avocat du justiciable qui se qualifie comme bénéficiaire éligible. Il s'agit d'une mesure d'exception qui s'adresse uniquement aux plus démunis de notre société dans des circonstances où la perte de droits pourrait mettre en cause la sécurité physique ou psychologique d'une personne, soit ses moyens de subsistance, soit ses besoins essentiels et ceux de sa famille. »¹⁶⁵

La grande majorité des citoyens ne sont pas éligibles à l'aide juridique tenant compte du fait que la personne non mariée qui gagne plus de 12 640 \$ par année est exclue ainsi qu'une personne mariée gagnant plus de 24 938\$ par année.¹⁶⁶ »

Le comportement masculin est souvent mal interprété.

«... les juges ne sont pas suffisamment préparés au Québec » Il doivent faire appels aux sciences sociales tel que la psychologie, la sociologie... qui ne relèvent pas du domaine du droit...»¹⁶⁷ Juge Michel Robert

Je me suis rendu au CLSC parce que j'étais à bout. C'était ça ou c'était fini. Je me suis présenté à l'accueil parce que j'étais vraiment « tanné ». La dame m'a dit d'attendre de prendre un numéro (...) J'avais mon Christ de voyage, fallait que je voie quelqu'un. J'ai fait valoir mes droits, et voilà qu'elle me niaise. (...) J'étais en Christ. Je lui ai dit ma façon de penser, que je n'étais pas un numéro et tout, le poing sur la table. Elle m'a dit de me calmer de m'asseoir, je suis retourné à ma place (...). J'ai attendu encore. Puis, 5 minutes après, la police est arrivée. Elle avait appelé la police ! Ils disaient que j'étais violent, une menace, pis tout le bataclan. (Aidez les hommes ...aussi »Germain Dulac)

Les frais de relocalisation

Le parent non gardien, s'il a moindrement un revenu supérieur à la femme, sera condamné, durant les mesures intérimaires, à soutenir les frais de la résidence familiale en plus sa nouvelle demeure.

Les frais de logement pour quelques heures par mois

Dans les cas où le père sera condamné à des droits d'accès une fois aux quinze jours, il devra assumer les frais d'une ou deux chambres pour recevoir ses enfants

¹⁶⁵ Article 4.7 par. 9° de la Loi.

¹⁶⁶ Diekmeyer, P., "Who Can Afford A Lawyer?", The Gazette, January 12, 2003, Section C Business Money.

¹⁶⁷ Quelle justice? Un reportage de Zone Libre. 19 novembre à Radio Canada, Radio

dignement. Pour cette charge supplémentaire, il n'existe aucune déduction fiscale, même s'il contribue à 100% de la pension alimentaire pour ses enfants.

Les faillites personnelles

Peu d'études, à notre connaissance, existent sur le nombre de faillite personnelle pour le débiteur soit 96% des cas le père, au Canada. Selon une donnée américaine, 40% de la clientèle masculine après un divorce, consulte leur avocat dans l'année qui suit, pour une faillite personnelle. Au Canada, on situe à 22% le nombre de failli en tant qu'ex-marié.¹⁶⁸ Si ce facteur n'est pas pris en compte dans aucune étude sur les hommes/pères, il est probable que les recommandations sur la pauvreté des familles dites « monoparentales » soient biaisées.

« Précisons que même ceux qui se remarient ont à subir les contrecoups financiers de leur séparation. Il en résulte souvent de sérieuses complications financières. Ainsi, le ménage est séparé en deux avec ce que cela implique en termes de coûts; de difficultés associées au remboursement des dettes familiales et de changements dans les habitudes de consommation des parties impliquées ».

« Presque 70% des faillis de l'échantillon Brighton et Connidis étaient mariés (ou faisaient partie d'une union libre), 22% étaient d'ex-mariés et seulement 8% étaient célibataires. Vingt ans plus tard, l'état matrimonial de notre échantillon de faillis potentiels présentait des caractéristiques différentes. Environ 43% seulement des individus étaient mariés (ou dans une union libre), 30% étaient d'ex-mariés et 28% étaient célibataires »

La pauvreté n'est pas seulement chez les femmes « monoparentales ».

Où sont les politiques familiales pour tenir compte de la pauvreté du père après l'éclatement de sa famille?

« Que savons-nous de la manière dont les jeunes hommes en situation d'exclusion et de pauvreté assument leur paternité? Les recherches portant sur cette population sont encore très rares. Actuellement, la connaissance scientifique de la paternité est fortement teintée de l'expérience des pères qui possèdent des revenus suffisants. De plus, très souvent les informations dont on dispose au sujet de ces pères proviennent de témoignages de mères qui tracent un portrait

¹⁶⁸ <http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inoca-bc.nsf/fr/ca00892f.html> & <http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inoca-bc.nsf/fr/ca00898f.html#t2> Protection de la loi de la faillite, Canada

généralement dévalorisant de pères, perçus comme étant absents et comme n'assumant pas leurs responsabilités face aux enfants. » Annie Devault, Carl Lacharité, Francine Ouellet et Gilles Forget « Les pères en situation d'exclusion économique et sociale »¹⁶⁹

En réalité, le père séparé subira plusieurs discriminations, la première sera d'être considéré fiscalement en tant que célibataire. Il aura comme gratification, de son nouvel état social, une augmentation de ses contributions fiscales, même s'il est le seul pourvoyeur financier de ses enfants. Les autres irritants:

- *La non déductible d'enfant à charge;*
 - *Les prestations fiscales pour enfant vont au parent gardien (80% et + à la mère);*
 - *Les allocations d'enfants seront versées à la conjointe s'il a d'autres enfants;*
 - *La rente pour enfant d'un parent invalide versé au parent gardien, même si le parent invalide est non gardien;*
 - *Les changements de revenu et la modification de la pension alimentaire sont aux frais de celui qui fait la demande d'ajustement... à la hausse;*
 - *Les rentes à vie à l'ex-conjointe;*
 - *Les difficultés d'obtenir les documents scolaires de ses enfants;*
 - *Les pensions alimentaires pour enfants versées au conjoint vivant du dernier recours, détournées dans les coffres du trésor;*
- Etc.

Pourquoi la création d'un Conseil de la paternité ?

Après avoir fait le tour des 22 Conseils...Nous en venons à une conclusion. Seul la création d'un Conseil à la paternité ou de la condition masculine permettra de bien suggérer à nos élus, qu'il est temps de prendre en considération cette nouvelle couche sociale. Elle représente un pourcentage de plus en plus de parents isolés dans leur situation sociale. Comment être père à distance? Comment transférer les coutumes et valeurs du parent masculin? Comment inculquer la discipline dans un contexte de droit de visite aux quinze jours? Comment soutenir l'homme en état de crise durant et après l'éclatement de la famille? Quels sont les incidents à long terme des mesures « répressives » mises en place pour faire respecter les pensions alimentaires? Comment rejoindre les hommes et les soutenir dans le deuil, le stress? Comment

¹⁶⁹ <http://www.puq.quebec.ca/revue/N-160102.html> Les pères en situation d'exclusion économique et sociale

éduquer les jeunes garçons face au déséquilibre entre eux et les filles? Comment aider les jeunes pères « adolescents » à faire face à leur nouvelle responsabilité? **Beaucoup de questions en suspens faute d'orientation dans les priorités gouvernementales.**

La situation actuelle des « conseillers gouvernementaux » :

Le Conseil supérieur de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation a pour mission de conseiller l'État et de faire le pont entre la population québécoise et le gouvernement sur tout ce qui concerne l'éducation, de la petite enfance à l'âge adulte.

Sur les échecs scolaires, il paraît que la faute est sur les « attitudes » enseignées, pas la société.

*«Un peu plus de filles que de garçons font preuve d'habiletés pertinentes pour répondre aux exigences du métier d'élève, ce qui peut être interprété comme un manque de maturité chez les garçons. Cela fait en sorte qu'au préscolaire et tout au cours de la période du primaire, garçons et filles présentent des profils qui varient sur des aspects déterminants pour leur adaptation à l'école. Ces réalités devraient conduire à une remise en question, par le ministère de l'Éducation, de son postulat de concordance du développement personnel chez les enfants du même âge et inciter les milieux scolaires à la prudence au sujet des décisions de redoublement pour manque de maturité. L'organisation de l'enseignement en cycles pluriannuels devrait faciliter, par ailleurs, la mise en œuvre d'activités d'apprentissage mieux adaptées aux besoins des élèves ».*Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles.¹⁷⁰

Depuis plus d'une vingtaine d'année que le ministère est informé du taux d'échecs et d'abandons scolaires des garçons. Où se trouve la « coordination à la Condition masculine »? Le ministère de l'éducation a bien un département de la « Coordination à la Condition féminine¹⁷¹ »? **Pourquoi ce ministère de l'éducation ne respecte pas la Charte des droits et liberté et pratique ouvertement la discrimination?**

« Les jeunes agresseurs sont parfois délinquants, mais très souvent ce sont des garçons ordinaires, sans crâne rasé ni tatouages; ce sont de gentils jeunes hommes, fort aimables avec les adultes, mais méprisants avec leur amie; les victimes sont

¹⁷⁰ <http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/facteurs.pdf> Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles, 1999

¹⁷¹ <http://www.meq.gouv.qc.ca/cond-fem/index.htm> Coordination à la Condition féminine

tout autant des premières de classe que des «décrocheuses» au sens scolaire ou social du terme. »¹⁷²

Ce ministère est-il infecté des concepts du mouvement féministe?

« Depuis le début des années 80, le ministère de l'Éducation a pris de nombreuses mesures visant à créer un contexte favorable à la scolarisation des filles. La désexcitation des manuels scolaires et des programmes d'études, la mise en œuvre de programmes axés sur l'égalité en emploi, sur l'élimination des stéréotypes sexuels... » Pauline Marois, Méqui méquoi, Vol 16, mars 1998

On recommande et mets en place des programmes d'accompagnement pour les grossesses précoces et pour soutenir les mères adolescentes, où sont les programmes pour soutenir les jeunes pères adolescents?

Dans le rapport Méqui méquoi, Vingt-cinq ans d'action en matière de condition féminine (mars 1998), Mme Pauline Marois, alors ministre de l'éducation :

« Devant les succès scolaires que connaissent actuellement les filles, on serait tenté de déclarer : «mission accomplie». Je crois au contraire qu'en matière d'éducation, il y a encore beaucoup à faire pour bâtir une société plus juste pour les femmes et les hommes. »

Je puis vous affirmer que cette préoccupation est présente au ministère de l'Éducation, et particulièrement dans la réflexion que suscite la mise en œuvre de la réforme. De plus, la question de l'éducation aux rapports égaux entre les sexes sera prise en compte quand il s'agira de préciser les objectifs que les nouveaux programmes devront assigner aux élèves en matière d'attitudes et de comportements sur ce plan. » Mme Pauline Marois, 1998

Décembre 2004, Michelle Courchesne, ministre des relations avec les citoyens, reprend la même litanie avec le « *Plan d'action gouvernemental 2004-2009*¹⁷³ »:

« Promouvoir l'établissement de rapports égaux entre les hommes et les femmes et entre les garçons et les filles. » (objectifs visés MEQ MSSS, MESSF)

On constate une nouveauté:

¹⁷² <http://www.meq.gouv.qc.ca/cond-fem/pdf/mmt-cf.pdf> Méqui Méquoi, Vol 16, mars 1998

¹⁷³ http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf_fr/PlanActionViolenceConj.pdf Le plan d'action gouvernemental 2004-2009

« Favoriser la réalisation de projets adaptés aux besoins des communautés;

Freiner la reproduction de la violence conjugale à travers les générations. »

(MSP) (???)

Mais on constate encore une fois, cette exclusion de la violence féminine en intervention psychosociale :

« Faire connaître à la population et aux intervenantes et intervenants les ressources existantes et les services offerts aux femmes victimes de violence conjugale, aux enfants exposés à cette violence et aux conjoints ayant des comportements violents afin d'accroître la visibilité des ressources et l'accessibilité aux services. »

« S'assurer que les ressources répondent aux besoins des conjoints ayant des comportements violents tout en visant la responsabilisation »

Doit-on comprendre l'utilisation du mot conjoint englobe un rapport égalitaire et inclus les hommes et les femmes?

Puisque la condition féminine y est bien présente, qu'en est-il de la condition masculine?

« Enfin, comme le démontre à souhait l'exemple des mouvements de lutte en faveur de l'égalité des sexes, des actes concrets peuvent être posés maintenant et ne trouver écho dans les attitudes et les comportements que beaucoup plus tard. Étant donné que la culture et les modes de socialisation d'une société ne se changent pas par décret, il ne faudrait pas s'attendre à ce que ce plan d'action puisse produire, à court terme, tous les effets attendus. Mais il faut cependant se mettre à la tâche dès maintenant, car les conséquences sociales de cet écart dans la réussite scolaire entre les filles et les garçons ont aujourd'hui des répercussions majeures pour l'avenir de la société québécoise. » Item, Synthèse. Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles, 1999

Devons-nous comprendre qu'on va enseigner aux enfants l'approche androgène tant clamée par Simone De Beauvoir? Les petits gars trop macho? On les droguera au Ritalin et les filles on va les récompenser avec le gâteau « Chapeau les filles¹⁷⁴ »

¹⁷⁴ <http://www.meq.gouv.qc.ca/chapeau/index.html> Chapeau, les filles et Excelle Science 2004-2005

Le 8 décembre 2004, madame Courchesne annonce un autre plan d'intervention en matière de violence conjugale comprenant 72 engagements. Rien de moins pour promouvoir encore une fois le dogme féministe de « l'égalité des femmes ».

« Mesure 8 : Favoriser l'intégration de notions et d'attitudes liées aux rapports égalitaires entre les sexes et à la prévention de la violence dans le milieu de l'éducation.

Intégrer un volet sur les rapports égalitaires entre les sexes et sur toutes les formes de violence faite aux femmes dans l'axe du développement personnel et social de la formation générale de base des adultes. »

Offrir au personnel des commissions scolaires et des établissements privés...La violence et le sexisme dans les vidéoclips »

Faudra nous expliquer : le film « Tuer Bill I et II » n'a pas provoqué la colère des féministes mais pour les « Ninja Turtle » et de « Robot Cop » elles voulaient en bannir la diffusion? Que dire du « bitchage » des filles dans les écoles, est-ce de la violence?

« Mon ex best nous faisait chier, moi et ma clique. On a pris une photo d'elle en brassière, on l'a copiée et on l'a montrée à tout le monde. C'est chien, mais elle parlait dans notre dos et nous traitait de tous les noms. On a aussi marqué grosse pute, grosse vache, etc., sur son casier au crayon feutre. Mais elle a continué... J'en avais plein le cul, alors je suis allée la voir et je l'ai frappée. Je l'ai cognée contre le mur de briques et elle s'est tout éraflé le bras... »¹⁷⁵

Le conseil de la famille

« La principale tâche du Conseil demeure celle de conseiller le gouvernement en regard de la famille et de l'enfance.

Son champ de préoccupation est large et couvre tous les secteurs où la vie familiale se manifeste. Il adopte une vision horizontale et prospective de la réalité familiale pour permettre l'amélioration de la qualité de vie des familles, des services aux enfants et du soutien aux parents dans leurs responsabilités envers leurs filles et leurs fils.

Outre le gouvernement, le Conseil cherche à rejoindre par sa composition et ses activités, tous les acteurs sociaux apportant support aux parents tels les milieux de

¹⁷⁵ <http://www.madame.ca/madame/client/fr/VotreVie/DetailNouvelle.asp?idNews=3274&idSM=115> magazine Madame.ca, La violence des adolescentes, Suzanne Décarie

la santé et des services sociaux, les milieux municipaux et scolaires ainsi que le monde du travail.

Le Conseil s'intéresse et participe régulièrement aux grands débats de société. »¹⁷⁶

L'émergence de groupes sociaux à travers le monde réclamant leurs droits sur la paternité, n'est-ce pas un débat de société?

Qui pilote le dossier des pères divorcés/séparés? Ils représentent maintenant 30% des familles.

Fait à noter, le Conseil de la famille et de l'enfance est soutenu par une équipe de 22 personnes de sexe féminin et 4 personnes de sexe masculin. On peut conclure que ces hommes sont bien entourés. Et félicitons ! Le Conseil pour maintenir l'unique représentant de la condition masculine sur son conseil d'administration, M. Gilles Forget.

Conseil de la magistrature

« Le Conseil de la magistrature a été institué en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Il a principalement pour mandat de veiller au respect de la déontologie judiciaire et de mettre sur pied des programmes de perfectionnement à l'intention des juges nommés par le Québec. »¹⁷⁷

Le juge en chef, Michel Robert l'a bien mentionné lors de son passage à Radio-Canada, Maisonneuve en parle :

«... les juges ne sont pas suffisamment préparés au Québec ». Ils doivent faire appels aux sciences sociales tel que la psychologie, la sociologie... qui ne relèvent pas du domaine du droit...»¹⁷⁸

Qui va leur enseigner aux juges les comportements selon le sexe et les façons de les juger?

Conseil de la santé et du bien-être

¹⁷⁶ <http://www.cfe.gouv.qc.ca/le-conseil/mission.asp> Le Conseil de la Famille, mission

¹⁷⁷ <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/tribunaux/conseil.htm> Justice Québec

¹⁷⁸ Quelle justice? Un reportage de Zone Libre. 19 novembre à Radio Canada, Radio

« Le Conseil de la santé et du bien-être a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population en fournissant des avis au ministre de la Santé et des Services sociaux, en informant le public, en favorisant des débats et en établissant des partenariats; ces activités portent sur les objectifs de santé et de bien-être ainsi que sur les meilleurs moyens pour atteindre cette finalité. »¹⁷⁹

Dans son plan stratégique, le Conseil a défini quatre orientations. Nous en soulignons deux qui nous sont pertinents :

- **contribuer au soutien de la santé et du bien-être de groupes sociaux particuliers;**
- **contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système de services.¹⁸⁰**

Les pères en situation de rupture familiale devraient être considérés comme un groupe social particulier. Il me semble qu'on les ignore depuis les dernières décennies. Quant aux services pour ce groupe, ils doivent s'étendre à la condition masculine, ce qui fut mainte et mainte fois prouvé déficient.

Pour la violence, je recommande aux gestionnaires d'étudier un peu plus les comportements humains et approfondir la notion de violence autre que celle clamée par les féministes. Dans le document du Ministre fédéral des affaires familiales d'Allemagne, sur la violence envers les hommes. « *Violence against men. Men's experiences of interpersonal violence in Germany. Result of the pilot study* ». Le peu de recherches sur la situation de la violence envers les hommes est une autre raison de créer un conseil à la condition masculine :

“The pilot study “Violence against men” is the first study to look at the entire spectrum of interpersonal violence against men. Studies on men as perpetrators and women as victims have been conducted for a long time. To date no overview of men as victims of the most diverse types of violence has been published.”

“Roughly three to five percent of men stated that they had been insulted, intimidated, shouted at aggressively, ridiculed, teased, belittled, or humiliated either by a stranger or someone they knew.”

179

http://www.csbe.gouv.qc.ca/fr/mod.php?mod=userpage&menu=10&page_id=1&PHPSESSID=b3564fc9ff63818c2b2d634e6bc55d8c Mission, Conseil de la santé et du bien-être

¹⁸⁰ http://www.csbe.gouv.qc.ca/fr/mod.php?mod=userpage&menu=12&page_id=3 Plan stratégique 2001-2004, Conseil de la santé et du bien-être.

“Psychological violence and control of social activities Psychological violence within relationships was reported with far greater frequency than physical violence. What is striking here is that far more incidents related to social control were mentioned than direct psychological abuse, humiliation, belittling, disparagement and insults.

Every fifth man (38 of 199) said that his partner is jealous and prevents him from having contact with other people.

Every sixth man (35 of 199) said: My partner controls exactly where I go with whom, what I do, and when I will come home.

Five to eight percent of men reported that their partners monitor their post, telephone calls, e-mails (16 of 199) , that they decide what they should do or not do (9 of 199) , or that they prevent them from meeting friends and relatives (13 of 199)” page 10, Dissens e. V. Berlin, GeFoWe Eckenhaid/Mittelfranken, SOKO Bielefeld

Priver un père de ses enfants doit bien avoir une terminologie dans l'échelle de la violence psychologique?

Le test d'ADN

Il est temps, pour le bien-être des enfants, d'exploiter les nouvelles technologies. Modifier l'inscription du père de l'enfant autrement que par simple déclaration écrite de la mère, afin de laisser à chaque enfant son empreinte génétique par ADN de ses deux parents biologiques. Pour l'avenir de la santé de chaque enfant, il pourrait à long terme y avoir des économies substantielles par la prévention de certaines maladies héréditaires.

Il est aussi impérieux qu'un débat public sur le clonage et la culture de souche soit organisé d'ici les cinq prochaines années.

Le Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre

« La mission du Conseil est de développer et maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action

gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre. En réalisant sa mission, le CCTM contribue à l'objectif du ministère du Travail qui est de promouvoir des rapports de travail justes et équilibrés favorisant l'adaptation et le dynamisme des organisations et des milieux de travail et d'assurer le respect et la protection de la personne au travail. »¹⁸¹

Ce conseil pilote quatre dossiers d'actualité : la productivité; le vieillissement de la main d'œuvre, la conciliation travail-famille et la santé psychologique au travail.

En tant que père de deux garçons, j'aimerais savoir quel héritage fiscal je vais leur laisser avec nos politiques sociales, nos fonds publics ciblant la violence des hommes? Quels sont les coûts directs et indirects pour le consommateur et les payeurs de taxes? La mondialisation et la modernisation des manufacturiers Chinois risquent de mettre de la pression sur l'industrie locale, sans nier les besoins et les bienfaits pour les mères avec des jeunes enfants. Quelles sont les incidences économiques découlant de la mise en place de ces mesures conciliation travail famille? Quel est le coût de l'assurance parentale pour tous les citoyens? Les pères ont-ils participé à ces débats?

Le Conseil a publié « *Bilan de son plan d'action*¹⁸² » il fut demandé afin de promouvoir ce dossier très féminin, d'allouer des ressources nécessaires et d'y associer des organismes, les syndicats et le patronat. Dans cette liste nous avons, pour le plaisir de la chose... recherché le mot homme. Nous avons trouvé un seul. L'organisme : *Fraternité des travailleurs et travailleuses du vêtement pour hommes*. Puis pour le mot femme : 19 fois. Instructif!

A-t-on banni ce mot disgracieux : homme?

Le dossier Santé psychologique au travail

¹⁸¹ <http://www.cctm.gouv.qc.ca/conseil/mission.htm> Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre

¹⁸² <http://www.cctm.gouv.qc.ca/publications/BilanCTF.doc>

« Dès le départ, le Conseil en est arrivé au constat que, bien que l'information abonde sur le sujet, la principale lacune réside dans l'absence d'outils de diagnostic et d'intervention simples et adaptés aux besoins des milieux de travail. »

Avec ce constat, on développe un beau fascicule ¹⁸³couleur papier glacé de 24 pages aux frais des contribuables. On souligne le stress des femmes par la surcharge du double emploi, travail famille. Subtilement, on culpabilise l'homme : *« les femmes investissent plus d'heures que le conjoint pour satisfaire aux obligations familiales. »*

Quant aux différences établies selon le sexe, les femmes sont plus sujettes à l'anxiété et à la détresse psychologique que les hommes. Elles sont également deux fois plus susceptibles que leurs confrères de vivre une dépression. En revanche, les hommes présentent trois fois plus de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie que les femmes.

« Ces différences entre les sexes ne sont pas nécessairement dues à des conditions biologiques; ce sont l'éducation ainsi que les conditions de travail et de vie qui font en sorte que les femmes sont plus souvent exposées à des problèmes de santé psychologique. Le phénomène de la double tâche illustre bien ces différences. Les femmes qui occupent un emploi à temps plein demeurent celles qui investissent plus d'heures que leur conjoint pour satisfaire aux obligations familiales. Ce sont souvent elles qui vont devoir, en plus de leur emploi, supporter le poids de nombreuses responsabilités en tant qu'épouses et mères. En ce qui concerne les conditions de travail, on constate que les femmes occupent plus souvent des emplois dans lesquels elles ont peu d'autonomie et où elles agissent à titre de subordonnées. Elles vont également être majoritaires dans des métiers impliquant une relation d'aide, qui sont très exigeants mentalement. » Fascicule 2, page 16

Rien sur le stress et les anxiétés de l'homme en tant qu'époux. Après la lecture de ce fascicule, si j'ai bien compris, même si l'homme a des problèmes personnels et familiaux, comme ce sont les femmes qui ont le monopole de la double tâche, il fermera sa g....! Puis ira noyer sa tension avec une bière ou deux.

Dans ce même fascicule, on suggère le recours au soutien social.

¹⁸³ <http://cgsst.fsa.ulaval.ca/chaire/stock/fra/doc115-386.pdf> Série La santé psychologique au travail... de la définition du problème aux solutions. Les causes du problème. IRSST

« La qualité de la relation avec le conjoint, par exemple, serait déterminante pour la qualité de vie au travail, et ce particulièrement chez la population féminine. » Fascicule 2, page 17

Encore une fois s'il (l'homme) a bien compris le message, il n'a pas le monopole du malheur familial, il (l'homme) prendra un bon coup pour se changer les idées noires. On peut se questionner sur le succès monstre de la pièce de théâtre Brou, là où la taverne fut un haut lieu de la masculinité et fut banni par le mouvement féministe. Deux heures à la taverne du coin coûtaient quatre bières. Une heure chez le psy coûte quatre caisses de 24!

Un trou à combler ... plus de 1 000 suicides d'hommes annuellement au Québec.

Qui conseille le gouvernement sur la problématique exclusive des hommes?

Le Conseil québécois de lutte contre le cancer

Le Conseil québécois de lutte contre le cancer a pour mandat d'assurer le transfert des connaissances nécessaires au maintien et à l'évolution de la qualité des interventions et de l'organisation des services.

Je fus surpris d'y trouver un groupe de soutien pour les hommes atteints du cancer de la prostate.¹⁸⁴ Je fus tout aussi surpris qu'on n'engage plus d'infirmières de sexe masculin...

Lors du Forum sur le cancer le 23 avril 2004¹⁸⁵, le ministre de la Santé et des Services sociaux a mentionné à plusieurs reprises « infirmière », dois-je comprendre que les infirmiers ont été ou sont bannis de la profession? Si c'est parce que la majorité du personnel infirmier est de sexe féminin, il faudra modifier tous les discours des hommes politiques pour faire respecter et donner la grammatical en fonction de la majorité du groupe ciblé. Puisque les femmes représentent 51,9% de la

¹⁸⁴ <http://www.fqc.qc.ca/activitefqc.asp?id=174>

¹⁸⁵ <http://www.fqc.qc.ca/coalition/images/allocutionCancer.pdf> Notes pour une allocution du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, à l'occasion du Forum sur le cancer

population de 0 à 100 ans, faudra utiliser exclusivement le mot "citoyenne". Une option qui ferra plaisir à Françoise David.

Les hommes, comme les femmes, pourront-ils être servi par une personne de leur sexe?

Le Conseil de la science et de la technologie

Le Conseil peut:

*« ...solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés, ainsi que du public en général, sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec ».*¹⁸⁶

Selon les dernières statistiques, la moitié de la population québécoise travaille pour faire vivre l'autre moitié. Le 3 novembre dernier, une centaine de personnalités québécoises se sont prononcées sur notre futur. Je n'ai vu nulle part la problématique sur la reproduction assistée et nulle part l'émergence du clonage. Dans un avenir de moins de 50 ans, **si les femmes ont acquis aujourd'hui le droit de choisir oui ou non et quand reproduire la race humaine, qu'arriverait-il si un jour des extrémistes prennent le contrôle sur la reproduction humaine?**¹⁸⁷

Le clonage d'humain, on pourrait m'accuser de créer un débat de science fiction, mais cela ne demeurera pas moins le débat de la société future. Quelle sera l'évolution de l'être humain dans 10-50-100 ans, si les femmes refusent de laisser un emploi stable pour une maternité? Des choix difficiles pour l'État, payer les femmes pour produire la ressource humaine, compenser les employeurs pour la perte de personnels qualifiés? Taxer davantage le bassin rétréci des travailleurs? Ou rien faire, et se retrouver avec un travailleur pour 4 non travailleurs?

**Un débat de société moderne :
*produire des êtres humains à usage défini, le débat est ouvert?***

¹⁸⁶ <http://www.cst.gouv.qc.ca/html/mandat.html> Le Conseil à pour fonction

¹⁸⁷ Extrait : <http://www.marchemondiale.org/fr/revendications.html>

V2....Ainsi, les États doivent reconnaître aux femmes le droit de disposer de leur vie et de leur corps et de maîtriser leur fécondité (droit à l'avortement et à la contraception, contre les stérilisations forcées et pour le droit de mettre au monde des enfants). ajout 2001.

Le Conseil des relations interculturelles

« Le Conseil est un organisme permanent et autonome de consultation et de recherche qui a comme fonction principale de conseiller la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles, à l'intégration des immigrants, notamment quant au rapprochement interculturel et l'ouverture à la diversité. »¹⁸⁸

Le Québec comme d'autres pays, excepté les États-Unis, doit renouveler sa population déficitaire. Tous sont unanimes pour sonner l'alarme, personne ne veut obliger les femmes à « produire » plus d'enfants, ce serait un suicide politique. Il reste deux avenues, « l'importation » et la reproduction artificielle d'humain.

Le bassin de jeunes immigrants se trouve dans les pays du Magreb, une zone où la culture masculine y est majoritaire. Comment un Québec hautement féminisé va-t-il réagir ou s'ajuster sans occasionner des frictions entre croyances et cultures? Éduquer les femmes immigrantes? C'est fait. On les renseigne sur la violence. Le Canada a son projet Métropolis.

CFC (Condition féminine Canada) voit les Centres d'excellence pour la recherche en immigration et en intégration comme autant de moyens de mener d'éventuelles recherches notamment sur :

...en matière d'intégration, les « meilleures pratiques » qui permettent aux immigrantes de vivre dans un milieu familial non violent, et les politiques pour que les services pour les cas de violence répondent aux besoins des immigrantes.¹⁸⁹

Dans son mémoire « Au-delà des nombres pour une véritable intégration »¹⁹⁰, présenté à la Commission de la culture sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007 : 23 janvier 2004

« L'un des problèmes majeurs des nouveaux arrivants a trait au fait que ceux-ci perdent, en entier ou en partie, leur capital social au cours du projet migratoire.

¹⁸⁸ <http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/bonjour.html> Le Conseil des relations interculturelles

¹⁸⁹ http://www.cfc-swc.gc.ca/resources/metropolis_f.html Ressources pour chercheuses et chercheurs

¹⁹⁰

http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/activites/2004/12_02_04_Commission_parlement/Memoire_Au_dela_des_nombres.doc Au-delà des nombres: pour une véritable intégration, janvier 2004

Ils laissent parfois derrière eux leur famille, leurs amis, leurs associations, bref les personnes et les groupes qui leur fournissaient un soutien, un sentiment d'appartenance et une identité sociale. »

Une des suggestions de la recommandation 10 :

« ...recommande qu'en plus de renforcer les mesures traditionnelles favorisant une meilleure intégration à la société d'accueil, l'on s'inspire du principe du capital social pour entreprendre les actions suivantes : lutter contre la discrimination sous toutes ses formes. »

L'Ontario a accepté de modifier sa juridiction afin de permettre de traiter certains cas selon la loi musulmane¹⁹¹. Ce tribunal d'arbitrage fondé sur la chari'a par l'avocat Syed Muntaz Ali, est le premier à rendre des décisions en se basant sur les règles religieuses. Preuve que le Canada et plus particulièrement le Québec¹⁹² sont une société très frileuse lorsqu'il y est question de principes religieux. Nous avons eu droit à une montée aux barricades des groupes de femmes et de certaines « intégristes féministes » notoires du Québec¹⁹³ et d'autres du Canada¹⁹⁴.

« Le Canada n'en est certes pas à l'abri. En outre, les droits des femmes étant toujours des acquis fragiles, il est impératif de dénoncer et de combattre cette tendance qui prétend assujettir le droit à la religion. »¹⁹⁵

**Comment le ministre compte respecter
les religions, les cultures et les traditions de ces immigrants lors de la rupture
conjugale impliquant des enfants et
créer un « capital social »
où l'immigrant retrouvera ses points d'attaches?**

Le Conseil consultatif du travail et de la main main-d'œuvre

« Les familles monoparentales sont également plus nombreuses; or la majorité des chefs de ces familles - des femmes - participent à présent au marché du travail.

¹⁹¹ <http://muslim-canada.org/DARLOADAform2andhalf.html> Darul Qada

¹⁹² <http://www.ledevoir.com/2004/12/11/70597.html> Pressions sur Québec en faveur d'une cour islamique
Mounia Chadi Le Devoir du samedi 11 et du dimanche 12 décembre 2004

¹⁹³ http://sisyphe.org/imprimer.php3?id_article=821 Micheline Carrier et Elaine Beaudet, 23 décembre 2003

¹⁹⁴ <http://www.nosharia.com/>

¹⁹⁵ <http://www.ledevoir.com/2003/12/22/43489.html> Se dévoiler, Josée Boileau, Le Devoir 22 décembre 2003

Un nombre croissant de pères souhaite par ailleurs s'impliquer plus directement dans les responsabilités familiales. »

« Il est prouvé que les entreprises subissent elles aussi les contrecoups du conflit travail-famille et qu'elles en paient le prix. Les coûts se traduisent entre autres en termes d'absentéisme et de retards, de diminution de la motivation au travail, de roulement élevé du personnel, de refus d'affectation et de promotion, de difficulté de recrutement, de formation insuffisante de la main-d'œuvre en raison du manque de temps à y consacrer (pendant ou en dehors des horaires réguliers de travail). Santé Canada estime par exemple à 2,7 milliards \$ annuellement les pertes financières découlant de l'absentéisme au travail pour cause d'obligations familiales (Duxbury, L. et al. (1999)). »¹⁹⁶

J'aimerais souligner l'étrange ressemblance dans les écrits du « *Bilan de son plan d'action* » : point 2.2 : **rappel des principales orientations contenues dans le Plan d'action du Conseil :**

« ..Les organisations syndicales et patronales, à tous les niveaux, doivent être des agents de changement auprès de leurs membres, mettre à leur disposition l'information et les outils nécessaires, leur offrir une formation adéquate, et faciliter le partage et la diffusion d'expériences pertinentes. »

avec un texte de de Trosky

« ...Une métamorphose du mode de vie et de la famille exige de la classe ouvrière dans son ensemble une conscience aiguë des problèmes et des efforts à faire; cela suppose, dans la classe ouvrière elle-même, un énorme travail d'éducation culturelle. La charrue doit labourer la terre en profondeur. Établir l'égalité politique de la femme et de l'homme dans l'Etat soviétique – c'est un des problèmes, le plus simple.¹⁹⁷ »

L'histoire est-elle encore enseignée dans les institutions scolaires?

¹⁹⁶ http://www.cctm.gouv.qc.ca/publications/broch_8.5x11_final2.pdf Concilier Travail et Famille. Un défi pour les milieux de travail- Plan d'action. 15 novembre 2001

¹⁹⁷ <http://www.marxists.org/francais/trotsky/livres/qmv/qmv6.html> (Trosky) Les questions du mode de vie. De l'ancienne famille à la nouvelle. 1923

Le conseil de la famille et le ministre délégué du ministère de la famille et de l'enfance

Sur le plan familial, depuis l'avènement des garderies et le milliard annuellement versé dans ce gouffre financier qui ne cessent de grossir, les communiqués du ministre délégué à la famille se résument à l'annonce de « couper des rubans » pour l'inauguration d'une nouvelle garderie ou centre de la petite enfance.¹⁹⁸ Il est temps qu'elle s'investisse un peu sur la condition des pères et qu'elle équilibre son personnel en fonction de la représentativité de la famille.

Le Conseil du statut de la femme

L'apparatchiks de certaines n'est plus à démontrer

Le Conseil du statut de la femme, s'occupe maintenant de promouvoir une idéologie périmée issue de penseurs et philosophes socialistes des années 1930 : Engel, Marx, De Beauvoir, etc. Ce conseil dicte les politiques au gouvernement pour atteindre son but du « partage du pouvoir » à travers les ministères, qui à leur tour saupoudreront de subventions les organismes communautaires pour soutenir les salaires des personnes qui feront signer des pétitions devant les portes du métro de Montréal¹⁹⁹. Ces mêmes pétitions serviront d'excuses pour subventionner les maisons de femmes, centres de femmes, comités de femmes, réseaux de femmes, fédérations de femmes, tables de femmes et tous les programmes de femmes « violentées » ou pas.

Le Conseil en plus, influencera fortement le ministre responsable du dossier des femmes, à s'incruster davantage dans les différents ministères afin d'inculquer les « valeurs » du féminisme.

« Une société de droits telle que la nôtre favorise d'ailleurs les profiteurs... Ce sont des siphonneurs d'avantages et de privilèges. Ils connaissent, les règles, les lois

¹⁹⁸ http://communiqués.gouv.qc.ca/cgi-bin/select.pl/org?candy=101020&okey=101020&bimg=http://www.messf.gouv.qc.ca/images/boutons/bt_fleche_bleu_gauche.gif&fimg=http://www.messf.gouv.qc.ca/images/boutons/bt_fleche_bleu_droite.gif&headlinetextcolor=006699 Communiqués Emploi, Solidarité sociale et Famille.

¹⁹⁹ <http://listes.cdeacf.ca/mhonarc/netfemmes/msg05385.html> Marathon de signature contre la violence faite aux femmes : 25 nov. dans le métro de Montréal

et surtout la façon de les contourner et de les utiliser à leur profit.» Denyse Bombardier, Les profiteurs, Le Devoir, 12 décembre 2004

Le Conseil de la condition masculine

51,9% de la population québécoise est de sexe féminin et, selon les féministes, elles sont discriminées, violentées, excluent, pauvres, battues et minoritaires..... ! Puisqu'on demande le vote proportionnel, il serait logique de respecter cette *même proportion*²⁰⁰, dans la distribution des deniers de l'État aux organismes masculins?

²⁰⁰ http://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/ministre_et_ministere/ministre_delegue.htm Jacques Dupuis
Le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques

La création d'un Conseil de l'égalité est un leurre.

Y adhérer provoquera-t-il l'émergence d'une confrontation entre les deux seuls sexes existants sur la terre? Ou devons-nous, pour les cinq prochaines années, subir les pressions pour la réalisation de l'utopique agenda des féministes?

Rien dans l'Avis, présenté par un groupe intellectuel vivant constamment dans un monde universitaire, n'offre une place à mes deux garçons ni à tous les enfants de sexe masculin. C'est la première pierre jetée à l'autre moitié de la population : les hommes. Parler d'un nouveau contrat social dont l'objectif est devenu une question de mathématique, relève de l'utopisme. De plus, la composition de ce document à l'aval, et la pression d'un groupe travaillant en vase clos parlant au nom de toutes les femmes. Qu'en est-il des nouvelles conjointes, des grands-mères de familles nombreuses, des mères coupées des liens familiaux par la Protection de la jeunesse et de la nouvelle génération?

L'Avis et ses aberrations

J'ai lu, relu, et encore relu la synthèse et l'Avis au complet. J'ai analysé les chiffres comparatifs présentés pour sensibiliser le lecteur. Au risque de déplaire au lecteur, les orientations de ce document « a une odeur de communisme renouvelée ».

Pour entraîner les masses dans la politique, il faut y entraîner les femmes. Car, sous le régime capitaliste, la moitié du genre humain est doublement opprimée. L'ouvrière et la paysanne sont opprimées par le capital ; en outre, même dans les plus démocratiques des républiques bourgeoises, elles restent devant la loi des êtres inférieurs à l'homme ; elles sont de véritables « esclaves domestiques », car c'est à elles qu'incombe le travail mesquin, ingrat, dur, abrutissant de la cuisine et du ménage.

La révolution bolchevique a coupé les racines de l'oppression et de l'inégalité de la femme, ce que n'avait encore osé faire aucun parti, aucune révolution. De l'inégalité de la femme devant la loi, il ne reste pas trace chez nous. L'inégalité odieuse dans le mariage, le droit familial, la question des enfants a été totalement abolie par le pouvoir de Soviëts.

Ce n'est là qu'un premier pas vers l'émancipation de la femme. Mais pas une seule République bourgeoise, même parmi les plus démocratiques, n'a osé le faire,

et cela de crainte d'attenter au principe sacro-saint de la propriété individuelle. La Journée internationale des ouvrières, 8 mars 1921. Léline.

La première aberration et la composition des membres externes nommés par la ministre des Relations avec les citoyens, exclusivement des adeptes de l'idéologie féministe.

La sortie du « Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale » le 8 décembre dernier, confirme ce que plusieurs d'entre les « militants de la condition paternelle » se disent entre eux. *« Les dès sont pipés, ceci n'est que de la fumé ou de la relation « sociale » pour calmer la monté du mouvement « masculiniste ».*

Faire un mémoire en quelques semaines, avec les moyens à notre disposition, relève d'un tour de force en terme de temps, énergie et disponibilité. Analyser en profondeur l'Avis, émettre des commentaires, des critiques, faire la recherche pour valider les chiffres et les énoncés est simplement hors de la portée d'un citoyen. Je me limiterai à quelques « énoncés » et texte du l'Avis.

Pour donner un exemple, le taux de natalité des « pays nordiques²⁰¹ » avec l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. Pourquoi oublie-t-on nos voisins immédiats, les États-Unis avec un taux de fécondité de 2,2%, et ceux des pays arabes où les rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille sont demeurés plus traditionnels? L'indice de fécondité pour la Norvège est de 1,8 enfant en 2003 comparé à 2,1 en 1974²⁰².

En Suède, lors d'un divorce, la garde conjointe est la règle dans 80% des cas, comme ici au Canada, mais dans 9 cas sur 10, l'enfant vit chez sa mère.²⁰³ Puis citer la Suède comme modèle, relève de l'hypocrisie. Ce pays n'a aucune ressemblance avec le Québec, sauf sa température. Pourquoi les féministes cachent le dossier de l'extrémiste féministe Gudrun Schyman²⁰⁴ ancienne dirigeante du Vänsterpartiet et ses déboires avec le gouvernement Suédois?²⁰⁵

²⁰¹ Page 17 du Synthèse de l'Avis

²⁰² <http://www.norvege.no/policy/actualite/population.htm> Norvège

²⁰³ Feuillet de documentation sur la Suède, Avril 2000, FD 82 m Ohj. Égalité au sein des familles.

²⁰⁴ http://www.transnational.org/tff/people/g_schyman.html Gudrun Schyman

²⁰⁵ Taxer les mâles, Cyberpresse, 15 décembre 2004

http://www.cyberpresse.ca/actuel/article/article_complet.php?path=/actuel/article/15/1,4230,0,122004,868223.php

La Norvège est aussi citée en exemple comme pays pratiquant le « socialisme féminin » depuis les années 67. Là-bas, on considère les partis de droite comme des partis « terroristes ou extrémistes ²⁰⁶ ». Quoi dire de plus. Nous aurons bientôt un parti politique regroupant tout ce qui est de gauche au Québec, le Conseil de la condition féminine et le secrétariat du Statut de la femme ou **le futur Conseil à l'égalité, seront-ils l'anti-chambre de cette nouvelle vague politique?**

« Essentiellement, l'avis propose de s'attarder en priorité à la lutte aux stéréotypes sexistes. » page 4 Synthèse « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Soyons intellectuellement honnête, les stéréotypes ont toujours existé, existent et existeront. Le moine, le vendeur d'assurance, la chanteuse pop, la religieuse, l'ado, l'adolescente, les Britney Spnears; Jennifer Lopez, Eric Lapointe et autres chanteurs sont tous des stéréotypes. Est-ce la fonction de l'État de gérer ou modifier les modèles sociaux et les attitudes sociales pour nos jeunes?

« ...de favoriser la plus grande autonomie économique des personnes, » Item

Si on parle de l'autonomie des personnes, pourquoi l'État subventionne 5 000 organismes communautaires avec l'impôt de ceux qui sont autonomes?

« ...de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population en tenant compte des spécificité propres aux besoins des femmes et des hommes, » Item

Expliquez-moi pourquoi parler d' « égalité » si nos besoins sont différents?

« ...d'éliminer toute violence en raison de leur sexe » Item

Dans les bandes dessinées de Luky Luke, les indiens nomment cela parler avec une « langue fourchue. »

« ...et de viser la participation égale des femmes et des hommes dans divers lieux d'influence ainsi qu'à tous les paliers décisionnels. » Item

Nous ne vivons pas dans un pays totalitaire, chaque citoyen est libre de choisir ce qui est bon pour lui en fonction de ses désirs, sa capacité et de ses ambitions. Les femmes devront se battre comme les hommes pour gravir les échelons du pouvoir

²⁰⁶ <http://www.mediasnews.com/organisa/norvege.php> Mouvements terroristes ou extrémistes: Norvège

telles que les Meg Whitman, Oprah Winfrey, Alice Walton, Margaret Whitman aux États-Unies, Liliane Bettencourt en France, Freide Springer en Allemagne, Alicia Koplowitz en Espagne et J.K Rowling en Angleterre.²⁰⁷ Mais les femmes, tout comme les hommes, devront affronter les difficultés telles que les Martha Stewart, Leona Helmsley, Platon Lebedev, Kemal Uzan, Miklail Khodorkovsky et Margaret Thatcher etc.

« L'État détient un rôle central dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. » Item

Dois-je comprendre que « *le rôle central* » du gouvernement doit être de promouvoir un concept féministe? Quels seront les coûts pour la mise en place de ce « *nouveau contrat social* »? À moins que l'État exploite les dogmes du féminisme pour mieux s'immiscer dans la vie privée du peuple?

²⁰⁷ <http://www.forbes.com/2004/02/25/bill04land.htm> Forbes 2004 The World's Richest People

Conclusion

Je présente ce mémoire un tant que membre fondateur de l'Après-rupture, en tant que père et en tant qu'homme. Je n'ai pas la prétention de changer le monde comme certains et certaines, mais simplement sensibiliser les élus sur un phénomène d'une couche sociale qui en a « raz le bol ».

Le père dans la publicité existe les jours de cadeaux de fêtes seulement. L'homme y est identifié comme un bouffon. Dans les politiques gouvernementales, il est le bouc émissaire de la violence envers les femmes. Il est traité de manipulateur, il est trop rémunéré, il exploite les femmes, il garde les meilleurs emplois et il refuse de partager ses biens. Il est dénigré comme un parent ne s'occupant pas assez de ses enfants. Il est trop paresseux pour partager l'entretien de la famille. Il est pointé comme mauvais payeur de pension alimentaire. Il est dénoncé comme un irresponsable abandonnant ses enfants, si ce n'est pas comme un égaré mental.

En plus de droguer²⁰⁸ les garçons pour leur turbulence, quel modèle d'homme laissez-vous à mes enfants?

Moi, je refuse ce modèle. En attendant qu'un semblant d'équilibre dans la gestion des finances de cette province arrive, j'utiliserai tout mon pouvoir de père pour encourager mes fils à regarder leur avenir ailleurs que dans une province endettée de 116 milliards et gérée par une bande d'hurluberlus.

Vouloir adhérer au dogme d'un mouvement social et donner carte blanche pour ce nouveau « *contrat social* » va à l'encontre de l'avenir de mes deux fils et de la démocratie. C'est dans cet esprit que je dépose mes recommandations.

²⁰⁸ <http://www.meq.gouv.qc.ca/dassc/pdf/hyperrap2000.pdf> Rapport du comité-conseil sur le trouble de déficit de l'attention/hyperactivité et sur l'usage de système nerveux central 2000

Recommandations

- **L'élimination de toute idéologie sociale du Conseil de la condition féminine et du Secrétariat du statut de la femme.**
- **Maintenir le Conseil du statut de la femme et continuer d'informer le gouvernement sur les particularités (*spécificités*) féminines.**
- **Éliminer de tous les ministères et organismes paragouvernementaux, toute allusion à un concept quelconque ayant trait de proche ou de loin à une forme d'idéologie.**
- **Créer un Conseil sur la condition masculine afin de conseiller le gouvernement sur les particularités (*spécificités*) masculines.**

Si le gouvernement maintient son projet d'un Conseil de l'égalité:

Mes recommandations seront:

- **De respecter la représentativité de la population au sein de ce conseil.**

De nommer :

- **Un homme et une femme représentant les autochtones suivants:**

Les Anglo-cris;
Les Anglo-inuits;
Les Anglo-naskapis;
Les Abénaquis;
Les Algonquins;
Les Attikameks;
Les Hurons;
Les Malécites;
Les Anglo-micmacs;
Les Anglo-mohawks;
Les Montagnais.

- **Un homme et une femme représentant les immigrants suivants:**

Les Allemands;
Les Français;
Les Belges;
Les Anglais;
Les Hollandais;
Les Marocains;
Les Hindous;
Les Chinois;
Les Japonais;
Les Roumains;
Les Ukrainiens;
Les Haïtiens;
Les Ivoiriens;
Les Russes;
Les polonais;
Les Coréens;
Les Jamaïcains;
Les Irlandais;
Les Écossais....etc, etc.

- **Un homme et une femme représentant les handicapés :**

Les handicapés physiques;
Les handicapés mentaux.

- **Un homme et une femme représentant le patronat;**
- **Un homme et une femme représentant les chambres de commerce;**
- **Un homme et une femme représentant les fédérations et les syndicats;**
 - Fédération des producteurs de lait du Québec;
 - Fédération des producteurs de bois du Québec;
 - Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec ;
 - Fédération des producteurs de volailles du Québec;
 - Fédération des producteurs de pommes du Québec;
 - Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec;
 - Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation;
 - Fédération des producteurs de porcs du Québec;
 - Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec;
 - Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec ;
 - Syndicat des producteurs de bleuets du Québec;
 - Fédération des producteurs maraîchers du Québec;
 - Fédération des producteurs de bovins du Québec;
 - Fédération des producteurs acéricoles du Québec.
 - Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec;
 - Syndicat des producteurs de lapins du Québec;
 - Syndicat des producteurs de chèvres du Québec;
 - Centrale des syndicats du Québec;
 - Syndicat des fonctionnaires..... etc., etc.
- **Un homme et une femme représentant les assistés sociaux;**
- **Un homme et une femme représentant les travailleurs;**
- **Un homme et une femme représentant le Barreau;**
- **Un homme et une femme représentant les partis politiques;**
- **Un homme et une femme représentant les activités sportives.....etc., etc.**

Alors, nous aurons un semblant d'égalité!

ANNEXE

« Un vide à combler »

..

À tous ceux qui ont eu le courage de s'exprimer ouvertement dans l'anonymat. À tous ceux des quatre coins de la province qui ont réussi à me rejoindre, je leur dis merci!

Seul? Nous sommes de milliers comme vous.

Gilbert Claes, *bénévole*
& *Membre fondateur de l'Après-rupture*

"Mais l'endoctrinement ne devient véritablement satanique, que s'il réussit à rassembler des multitudes d'humains, des continents, voire l'humanité entière autour d'une doctrine fausse et perverse."

"Lorsqu'une idéologie mondiale et politique qui en découle sont fondées sur le mensonge, il faut s'attendre aux pires catastrophes."

KONRAD LORENZ, Prix Nobel de médecine, LES HUIT PÉCHÉ CAPITALS DE NOTRE CIVILISATION (Flammarion)

Table des matières

LES GUÉGUERRES... JURIDIQUES ET L'ÉGALITÉ SALARIALE?.....	4
LE PÈRE DEMANDE UNE GARDE PARTAGÉE.....	5
LA RENTE À VIE.... POUR S'ÊTRE OCCUPÉ DES ENFANTS.....	6
LA DURE RÉALITÉ POUR LE PÈRE IMMIGRANT	7
LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES.	8
UN ENJEUX SOCIAL OUBLIÉ : LES PÈRES.	9
LA PAUVRETÉ	10
LES FAMILLES « MONOPARENTALES »	10
LE NOUVEAU POUVOIR.....	11
L'ACTION COMMUNAUTAIRE.....	11
LE NOUVEAU POUVOIR MONDIAL?.....	11
<i>Les techniques de propagande 101</i>	11
<i>Sa couleur historique</i>	12
<i>Le féminisme, un communisme « renouvelé »?</i>	13
<i>Les « organismes féminins de charité »</i>	14
ORGANISMES DE CHARITÉ POUR LES HOMMES	18
L'INIQUITÉ EN TERME DE SOUTIEN GOUVERNEMENTAL	19
LA VOIX DU PEUPLE	20
TÉMOIGNAGES	22
DES EXEMPLES PARMIS LES MILLIERS.....	22

Les guéguerres... juridiques et l'égalité salariale?

Les parties se sont séparées le 6 avril 1992. Le 20 janvier 1993, un jugement en séparation de corps est rendu. Il confie la garde de l'enfant à la défenderesse et condamne le demandeur à lui payer une pension alimentaire pour l'enfant de 300,00 \$ par mois, à partir du 1^{er} mars 1993.

[6] Un jugement de divorce est rendu le 1^{er} mai 1996. La garde de l'enfant est confiée aux deux parents et les modalités d'exercice seront fixées par entente mutuelle. Comme les parents paieront les dépenses de l'enfant, lorsque celle-ci est avec chacun d'eux, aucune pension alimentaire n'est ordonnée.

[7] La même journée que l'institution des présentes procédures, la défenderesse signe un affidavit au soutien de sa réquisition pour l'émission d'une saisie avant jugement. La saisie est autorisée le 1^{er} novembre 2002 et un montant de 38 000,00 \$ est saisi dans un compte bancaire utilisé par le demandeur.

[8] Le demandeur présente une requête en annulation de saisie, laquelle est accueillie le 18 novembre 2002, au stade de la suffisance de l'affidavit.

[9] La requête intérimaire de la défenderesse en garde d'enfant et pension alimentaire du 11 mars 2003 est accueillie en partie le 25 mars 2003. La garde n'étant pas contestée, elle est confiée à la mère. Le père est condamné à payer une pension alimentaire de 786,28 \$ par mois depuis le 1^{er} mars 2003, selon le formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants. Les salaires bruts retenus sont alors de 68 363,44 \$ pour la mère et 64 487,21 \$ pour le père.

[10] Le 18 mars 2003, les procureurs du demandeur présentent une requête pour rejet de la requête en modification des mesures accessoires, au motif que la défenderesse refuse de se soumettre à un interrogatoire sur affidavit. La requête est remise «sine die» par la suite et la défenderesse est interrogée le 12 novembre 2003.

[11] Le 18 mars 2003 également, les procureurs du demandeur initient une requête pour faire casser un «subpoena duces tecum» adressé au demandeur, en relation avec l'audition de la requête intérimaire, au motif qu'aucun témoin n'est alors entendu à ce stade. En effet, la preuve au stade intérimaire se fait par affidavits circonstanciés. Cette requête est subséquemment remise «sine die», puisque l'information exigée par le «subpoena» est alors fournie.

[12] L'enfant Je... a déposé au dossier une déclaration d'intervention le 24 mars 2003, laquelle n'est pas contestée.

[13] Le 12 décembre 2003, la procureure du demandeur signifie à la défenderesse une requête pour la forcer à produire les engagements pris lors de l'interrogatoire sur affidavit. Cette requête est accordée le 6 janvier 2004.

[14] Le 4 février 2004, le Tribunal reconduit l'ordonnance intérimaire du 25 mars 2003 jusqu'au jugement au mérite et ordonne intérimairement la suspension du paiement des arrérages de la pension alimentaire, «en vertu du jugement du 1^{er} mars 1993».

[15] Le 28 avril 2004, le Tribunal «prolonge» l'ordonnance intérimaire du 4 février 2004, quant à la suspension des arrérages, jusqu'au jugement au mérite.

[16] L'audition des deux requêtes en modification des mesures accessoires a eu lieu le 28 septembre 2004. **CONDAMNE** le demandeur à payer à la défenderesse une pension alimentaire pour Je..., rétroactivement au 1^{er} janvier 2001, fixée comme suit:

- § Pour l'année 2001, un montant de 7 159,21 \$;
- § Pour l'année 2002, un montant de 7 591,14 \$;
- § Pour l'année 2003, un montant de 8 713,06 \$;
- § Pour l'année 2004, un montant de 5 369,09 \$;
- § À partir du 1^{er} janvier 2005, un montant de 447,42 \$ par mois.

[103] **ORDONNE** au demandeur de payer la pension alimentaire directement à la défenderesse, tant que le Ministère du Revenu n'aura pas pris le dossier en charge;

[105] **ORDONNE** au demandeur de payer une provision pour frais de 2 000,00 \$ dans un délai de 90 jours de la date du présent jugement;

*note: les revenus des parents

	<u>Père</u>	<u>Mère</u>
2001	55 000	52 048
2002	55 000	80 386
2003	62 000	77 000
2004	42 000	44 000

Le père demande une garde partagée.

[2] L'on a diagnostiqué un cancer du sein chez la mère en juin 2000. Elle a été en rémission de février 2001 jusqu'à novembre 2002. On lui découvrait alors des métastases au foie puis en février 2004, des tumeurs au cerveau.

[3] Madame a travaillé comme diététiste à l'U..., de septembre 1999 à novembre 2002. Son état ne lui permet plus de travailler. Elle reçoit une rente mensuelle de 599,19 \$ de la Régie des rentes du Québec depuis janvier 2004, mais rétroactive au mois de mars 2003.

REJETTE la requête pour mesures provisoires du père, sans frais;

ACCORDE les mesures provisoires demandées par la mère; et

CONFIE à la mère la garde de l'enfant Ra... R...;

DONNE au père R... R..., les droits d'accès suivants :

- Une fin de semaine sur deux, du vendredi au dimanche soir et selon entente avec la mère quant aux surplus;

ORDONNE au père de verser, à titre de pension alimentaire pour sa fille Ra... seulement, une pension alimentaire de 5 420,00 \$ par année (104,23 \$ par semaine);

ORDONNE de plus au père de verser à titre de pension alimentaire pour l'épouse, 8 256,00 \$ par année (688,00 \$ par mois);

ORDONNE à R... R... de verser les sommes susdites directement à la mère à toutes les deux semaines, jusqu'à ce que le perceuteur des pensions alimentaires en prenne charge;

*note : raison invoqué par le juge... le but de la garde partagée était de pouvoir (pour le père) changer l'école de l'enfant.

500-12-274164-049500-12-274164-049

La rente à vie.... pour s'être occupé des enfants

7. Le droit de l'épouse à un niveau de vie proportionnel à celui qu'elle avait lors de la rupture.

[47] Le Tribunal doit constater que l'épouse, au moment du divorce, n'a pas atteint complètement son autonomie financière. Elle ne dispose que de revenus d'emploi de 1 541,67 \$ par mois qui laissent des revenus nets, après impôt, de 1 280,96 \$ alors que ses dépenses s'élèvent à 2 612,04 \$.

[59] L'épouse qui n'a pas encore atteint son autonomie financière est en droit, au divorce, de pouvoir ainsi bénéficier de l'aide du mari selon les moyens de celui-ci pour compléter les besoins que ses revenus ne peuvent combler et également pour lui assurer une retraite décente.

[61] Au moment du présent divorce et dans les circonstances de la présente espèce, il n'est pas opportun d'imposer un terme à l'obligation alimentaire assumée par le mari. La preuve ne démontre aucune circonstance particulière, réelle et concrète pouvant amener le Tribunal à imposer un terme.

[62] Au contraire, la durée de ce mariage traditionnel, le rôle de l'épouse et les difficultés économiques qui en résultent pour elle ne peuvent, au stade du divorce, justifier l'imposition d'un terme.

CONDAMNE le demandeur à payer à la demanderesse, pour elle-même, une pension alimentaire de 875 \$ par mois

*note : Au divorce, l'épouse évalue le chalet à 60 000 \$, son véhicule à 8 000 \$ et ses meubles à 2 500 \$. Ses REER ont diminué à 12 563,95 \$, ce qui lui donne un total d'actifs de 83 063,95 \$.

Elle s'est endettée de 93 336,45 après la rupture. Ce qui lui fait un déficit déclaré de 1 070,37\$
Elle demande une pension alimentaire de 1 017,06 par mois. Son revenu est de 18 500\$
L'ex mari offre 500\$ pour 2 ans... le juge refuse.

750-12-011841-041

Un autre violent...

Le Tribunal estime que l'aveu de l'accusé quant aux voies de fait portées en la tenant de force par les mains puis les hanches, suffit pour déclarer l'accusé coupable de voies de fait. Il a appliqué intentionnellement et sans le consentement de C.P. la force pour attirer son attention et forcer la discussion. Ce geste rencontre la définition prévue à l'article 265 C.cr..

200-01-090274-048

La dure réalité pour le père immigrant

[36] Le père est natif du Mexique. Il y exerçait la profession de dentiste lorsqu'il a marié la mère. Il a abandonné sa profession pour suivre la mère au Canada et pour y recommencer sa vie à zéro. Pour diverses raisons de politique interne, de contingentement, etc., le père ne peut pas pratiquer sa profession au Canada. Il travaille à titre de manutentionnaire dans une usine. Il a appris le français et se débrouille bien. Il aurait cependant avantage à améliorer le niveau de son français, tant oral qu'écrit, pour accroître ses chances de se trouver un emploi à la fois plus adapté à ses capacités et plus rémunérateur.

[37] Le père démontre cependant un grand intérêt et un grand attachement à ses deux filles, M... et J.... Depuis son arrivée au Canada, le père a fait preuve de stabilité dans son travail et dans son mode de vie. Il s'est toujours adressé au Tribunal lorsqu'il voulait obtenir un droit pour lequel la mère n'était pas en accord.

[38] Le père demande au Tribunal le droit d'amener ses enfants au Mexique pour y rencontrer sa mère, sa sœur et son frère qui y vivent toujours. Le père insiste pour amener prochainement ses filles en visite au Mexique, pendant la période de Noël et du Jour de l'An, en raison du mauvais état de santé de sa mère et du fait qu'il n'est pas souhaitable que cette dernière effectue le voyage au Canada. Connaissant sa gêne financière, son frère et sa sœur s'offrent de payer leurs billets d'avion.

[48] La mère demande au Tribunal de limiter le nombre d'appels téléphoniques que le père effectue à ses filles. Jusqu'à l'audition au fond en novembre 2004, le père communique tous les jours avec ses filles pour une durée de 15 minutes avec chacune d'elles. La mère invoque le fait que les filles sont maintenant âgées de 12 et 11 ans, qu'elles reçoivent des appels téléphoniques de leurs amies, qu'elles ont des activités sociales, qu'elles ont des travaux scolaires à faire, et qu'elles ne sont pas toujours d'accord pour être dérangées dans leurs activités quand leur père les appelle. La mère suggère de réduire le nombre d'appels à deux fois par semaine, plutôt qu'à tous les jours. Le père désire maintenir ses appels quotidiens avec ses filles. **Le Tribunal est d'avis que les appels devraient être réduits dans leur durée, à un maximum de 10 minutes avec chacune d'entre elles et être espacés à environ tous les deux jours, de façon à maintenir un bon contact avec ses filles, sans pour autant les exaspérer; en effet, elles ne sont plus des enfants mais de jeunes adolescentes avec le besoin grandissant d'avoir leur propre vie sociale et leurs propres activités.**

ORDONNE aux parents de se conformer aux conditions suivantes, pour être autorisés à amener leurs enfants M... et J... en voyage à l'extérieur du Canada:

- a) Quinze jours avant son départ projeté, le parent devra fournir à l'autre parent une copie de son billet d'avion aller-retour et de celui des enfants, avec indications de la compagnie d'aviation, des numéros de vols et des heures de départ, tant à l'allée qu'au retour;
- b) Dans le même délai, le parent devra remettre à l'autre parent l'adresse et le numéro de téléphone où il pourra rejoindre ses enfants et ce, pendant toute la durée de leur séjour;
- c) La durée du séjour ne devra pas dépasser 15 jours;
- d) Le parent ne pourra pas quitter le pays de destination avec les enfants, pendant la durée de son séjour là-bas, pour se diriger dans un pays autre que le Canada;
- e) Le parent devra remettre à l'autre parent une copie de son passeport avant son départ;
- f) Les passeports des enfants devront être remis à la mère dès leur retour au Canada;

Note : un des coups classiques est : les soins d'orthodontie pour sa fille M..., au coût total de 5 600\$ sans le consentement du père, en l'occurrence de profession dentiste.

Le père gagne 30 979\$ en 2004 et la mère gagne 40 500\$ pour la même période

Il aura droit à 78 jours de droit de visite dans l'année...

505-12-023332-011

Le financement des organismes communautaires.

Suite à 3 années de recherches via l'accès à l'information, nous constatons à quel point des subventions gouvernementales sont devenues une garantie salariale pour de nombreux employés au sein de puissants organismes. Dans le rapport de la SACA, il est mentionné le soutien financier gouvernemental par organisme, pour le mode de soutien en appui à la mission globale, était de 78 417 \$ alors que la médiane s'élevait à 53 150 \$ (pour 4 087 organismes soutenus selon ce mode). Tous ceux qui contribuent à la charge financière de l'état québécois pour 5 000 organismes s'élève à 587 millions, soit 200\$ par travailleur. À cela il faut rajouter la générosité des québécois, à celle des fondations et aux activités de financement.

Plus de 3 000 corporations selon la Charte III des institutions financières, s'inscrivent à chaque année et ce depuis que l'IGIF compile les inscriptions. Une simple visite sur Internet, permet de découvrir la croissance d'entités à caractère gauchiste, socialiste et féministe. Toutes ces nouvelles entités feront des demandes de soutien financier après quelques jours à plusieurs années de leur fondation. Le gouvernement précédent, dans sa générosité ou pour se maintenir au pouvoir, a alimenté par des programmes ponctuels, des projets ciblés, des contrats de services ou des grands problèmes sociaux d'actualité.

De nos recherches, nous avons découvert des organismes avec un budget moyen d'un quart de million à plus d'un demi million annuellement et ce depuis des années. Quelques organismes communautaires sont « reliés » avec une fondation ou l'actif sert à justifier d'autres subventions. Certains de ces organismes sont ceux qui font le plus les manchettes pour promouvoir leur manque de financement. Le dossier de la violence envers les femmes est celui que nous retenons comme le plus actif, au Québec, Canada et aussi à travers le monde. Les campagnes répétitives à plusieurs occasions annuellement, soutirent des fondations privées et religieuses, des sommes considérables et ce sans presque possibilité de vérification.

Un enjeux social oublié : les pères.

Le ministère de la santé a ciblé six problèmes : les agressions sexuelles, l'alcoolisme et toxicomanie, les grossesses à l'adolescence, les jeux pathologiques, les jeunes en difficulté et la violence conjugale.

Le ministère de la sécurité publique a mis l'accent en plus de la sécurité publique, sur le taxage et la violence envers les femmes sous la rubrique violence conjugale.

Le ministère de la justice a eu comme dossier d'actualité sociale, le mariage entre personne de même sexe, la réforme du Code de procédure civile et la dernière décennie, la médiation familiale, la pension alimentaire pour enfant et la perception des pensions alimentaires.

Le ministère de l'éducation, le dossier du Ritalin, l'aide financière aux études et le décrochage scolaire des garçons.

Le ministère de la Solidarité sociale et Famille ses grands dossiers sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conciliation travail-famille et les services de garde.

30% des enfants du primaire subissent aujourd'hui les conséquences des ruptures familiales. Ce sont 200 000 enfants affectés d'une façon ou d'une autre par la rupture conjugale de leur parent.

L'exclusion de père devient de plus en plus apparent, que fait-on?

Si des groupes de pères revendiquent leur droit parentaux, ils seront traités de « masculinismes », d'hommes violents et de « patriarches » au sens péjoratif.

La pauvreté

Les familles « monoparentales »

Le nombre de familles séparées ayant la garde exclusive des enfants (monoparentale*)¹

Mères seules : 220 125 en 1991 à 267 570 en 2001

Pères seuls : 48 760 en 1991 à 68 025 en 2001

Malgré qu'ils représentent une partie de plus en plus importante des familles avec un seul parent de sexe masculin, on continue de « s'excuser » du trop petit échantillonnage pour obtenir des chiffres significatifs pour valider des statistiques ou faire de la recherche.

Au Québec, 55% des unions sont formées à l'extérieur du mariage, toutefois c'est dans cette tranche que se situe le nombre le plus élevé de rupture.

« La fragilité des unions fait en sorte que la monoparentalité constitue un mode de vie de plus en plus répandu. En 2001, 26,5 % des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales. »

*** L'usage du terme monoparental doit servir exclusivement à nommer une entité familiale dont un parent est décédé. Pour l'enfant, l'usage de cette désignation représente la mortalité d'un de ses parents, ceci est une forme subtile et pernicieuse d'aliénation parentale.**

Les groupes féministes depuis des années mentionnent l'appauvrissement des mères seules, là aussi, il y a matière à se poser certaines questions sur les données disponibles. L'institut de la statistique du Québec, « Enquête sur les finances des consommateurs » (1981 à 1995) sur la dynamique du travail et du revenu (1996-2000). Le revenu moyen après impôt d'une famille biparentale se situe à 53 624\$, le revenu moyen d'une mère seule après impôt pour la même année à 25 586\$, soit un peu moins de 50% de la famille biparentale (47,7%). Un écart de 3%

*Pour la famille monoparentale le revenu moyen après impôt est de 26 877 \$, (50%)² du revenu biparental. *Les pensions alimentaires ne sont pas comptabilisées dans les revenus de la famille « monoparentale ». Selon le dernier rapport du Revenu, perception des pensions alimentaires (PAPA), la moyenne mensuelle est de 425\$ par mois, net.*

¹ <http://www.messf.gouv.qc.ca/statistiques/familles/caracteristiques-familles.asp> Caractéristiques des familles

² <http://www.messf.gouv.qc.ca/statistiques/familles/revenu-moyen-des-familles.asp> Évolution du revenu moyen des familles* avant et après impôt, en dollars constants de 2000, selon le type de famille, Québec, 1986 à 2000

Le nouveau pouvoir

L'action communautaire

Statistiques sur l'action communautaire³

- Le milieu communautaire compte environ 8 000 organismes, dont près de la moitié appartient au mouvement d'action communautaire autonome.
- Ces organismes sont présents dans toutes les régions du Québec.
- Le gouvernement du Québec a octroyé, pour l'exercice 2003-2004, plus de 587 millions de dollars à près de 5 000 organismes communautaires.
- Ces organismes sont soutenus par 63 mesures ou programmes gouvernementaux relevant de plus de vingt ministères.
- De cette somme, plus de 323 millions de dollars ont été versés en appui à la mission globale à plus de 4 000 organismes; 214,6 M\$ ont été consentis par l'entremise d'ententes de service et 49,6 millions de dollars pour des projets ponctuels, rejoignant environ 2 557 organismes.
- Au 1^{er} avril 2004, la moyenne du soutien financier gouvernemental par organisme, pour le mode de soutien en appui à la mission globale, était de 78 417 \$ alors que la médiane s'élevait à 53 150 \$ (pour 4 087 organismes soutenus selon ce mode).

Le nouveau pouvoir mondial?

Les techniques de propagande 101

There were comments that some fundamental feminist DV-websites now include data on children, but that those data are skewed, too. Of course, that is the nature of propaganda. Hitler said:

"The function of propaganda does not lie in the scientific training of the individual, but in calling the masses' attention to certain facts, processes, necessities, etc., whose significance is thus for the first time placed within their field of vision. ...

All propaganda must be popular and its intellectual level must be adjusted to the most limited intelligence among those it is addressed to. Consequently, the greater the mass it is intended to reach, the lower its purely intellectual level will have to be. But if, as in propaganda for sticking out a war, the aim is to influence a whole people, we must avoid excessive intellectual demands on our public, and too much caution cannot be extended in this direction. ...

The receptivity of the great masses is very limited, their intelligence is small, but their power of forgetting is enormous. In consequence of these facts, all effective propaganda must be limited to a very few points and must harp on these in slogans until the last member of the public understands what you want him to understand by your slogan....

The function of propaganda is, for example, not to weigh and ponder the rights of different people, but exclusively to emphasize the one

³ <http://www.messf.gouv.qc.ca/statistiques/action-communautaire/> Statistiques sur l'action communautaire, dernière mise à jour 4 nov 2004

right which it has set out to argue for. Its task is not to make an objective study of the truth, in so far as it favors the enemy, and then set it before the masses with academic fairness; its task is to serve our own right, always and unflinchingly."

-Hitler, /Mein Kampf/, Chapter VI

"There can be no more fundamental feminist propaganda tactic than to harp on the one "truth" that radical feminism (a.k.a. Marxist- or socialist feminism) set out to argue for: Men bad, Women good.

Some of the people that wrote stated that they agree with what I wrote and that much of violent behaviour originates in childhood.

That is true. Violent behaviour by adults often originates in childhood.

The feminist hypocrisy is to blame only men for keeping the inter-generational cycle of violence intact, and that they pretend that only by teaching men anger management or that only by removing men from women and children altogether can the cycle of violence be broken. The whole domestic violence movement and the women's shelter industry are based on that premise."

Source: Erin Pizzey's book "Prone to Violence"

Sa couleur historique

C'est Lénine qui décrète le 8 mars journée internationale des femmes ⁴

Le 8 Mars 1921, Lénine décide d'instituer la Journée internationale des femmes, dont il fixe la date, le 8 mars, en souvenir des ouvrières de St-Petersbourg.

Un des traits essentiels du bolchévisme et de la Révolution russe a été d'attirer à la politique ceux qui étaient le plus opprimés sous le capitalisme. Dans les monarchies et les républiques démocratiques bourgeoises, la majorité de la population est opprimée, trompée, pillée par les capitalistes. Cette oppression, cette tromperie, ce pillage du travail populaire sont inévitables tant que subsiste la propriété du sol, des fabriques, des usines.

L'essence du bolchévisme, du pouvoir des Soviets, consiste en ce qu'il dévoile le mensonge et l'hypocrisie de la démocratie bourgeoise, abolit la propriété privée de la terre et des usines et réunit tout le pouvoir entre les mains des masses travailleuses et exploitées. Ce sont ces masses elles-mêmes qui prennent en mains la politique, c'est-à-dire l'édification de la société nouvelle. L'oeuvre est difficile, mais il n'est pas d'autre issue à l'esclavage du salariat.

Pour entraîner les masses dans la politique, il faut y entraîner les femmes. Car, sous le régime capitaliste, la moitié du genre humain est doublement opprimée. L'ouvrière et la paysanne sont opprimées par le capital ; en outre, même dans les plus démocratiques des républiques bourgeoises, elles restent devant la loi des êtres inférieurs à l'homme ; elles sont de véritables « esclaves domestiques », car c'est à elles qu'incombe le travail mesquin, ingrat, dur, abrutissant de la cuisine et du ménage.

La révolution bolchévique a coupé les racines de l'oppression et de l'inégalité de la femme, ce que n'avait encore osé faire aucun parti, aucune révolution. De l'inégalité de la femme devant la loi, il ne reste pas trace chez nous.

L'inégalité odieuse dans le mariage, le droit familial, la question des enfants a été totalement abolie par le pouvoir des Soviets.

⁴ <http://www.marxists.org/francais/lenin/works/1921/03/vil19210308.htm> La Journée internationale des ouvrières Lénine, 8 mars 1921

Le féminisme, un communisme « renouvelé »?

Cahier des revendications mondiales⁵ ou ⁶ un manifeste « renouvelé »?⁷

UN MONDE À REFAIRE

Charte mondiale des femmes pour l'humanité

« Nous marcherons pour enfanter un monde basé sur le partage de la richesse collective, matérielle et spirituelle de l'humanité et pour faire en sorte que chacune et chacun ait à la fois de quoi vivre et des raisons de vivre. »

Le soutien du Québec : ⁸

Amnistie internationale	Antidote Monde
Carrefour des femmes de Lachute	Carrefour des femmes de Rosemont
Centrale des professionnelles et professionnels de la santé	Centre d'aide et de prévention des agressions sexuelles
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal	Centre de consultation l'unité inc. SAGA
Centre de femmes de Louiseville	Centre de femmes de Shawinigan
Centre de femmes La Marg'Elle	Centre de femmes Parmi Elles
Centre des femmes de la Basse-Ville	Centre des femmes de Laval
Centre des femmes de Saint-Eustache	Centre des femmes de Verdun
Centre des femmes du Plateau Mont-Royal	Centre des femmes du Témiscouata
Centre des Femmes Rivière des Prairies	Centre Échange entre Femmes
Centre Populaire de Roberval	Centre Rayons de femmes Thérèse-de-Blainville
Centre-femmes du Grand-Portage	Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes
femmes	Comité de condition féminine TCA-Québec
Comité de la condition des femmes de la CEQ	Conseil Provincial TUAC Québec
Fédération autonome du Collégial	Fédération des femmes du Québec
Fédération des infirmières et infirmier du Québec (FIIQ)	Femmes du Monde à Côte des Neiges
Femmes en mouvement	Femmes et ministères
Front commun des personnes assistées sociales	Halte femmes Montréal Nord
Havre l'Éclaircie	L'Ombre-Elle
L'R des centres de femmes du Québec	La Collective du 8 mars
La Gigogne Inc.	La Maison des femmes de Québec
La Maison La Nacelle	La Marie Debout
La Re-Source	Maison d'hébergement l'Équinoxe
Maison d'hébergement la Chambrée inc.	Maison d'hébergement Roland Gauvreau
Maison des Femmes de Rimouski	Maison des Parents Bordeaux-Cartierville
Maison Vallée Gatineau	Multi-Femmes Inc
Pleins Droits de Lanaudière	Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
Regroupement des citoyennes pour la souveraineté	Regroupement des femmes - région de Gaspé
Regroupement Provincial des Maisons d'Hébergement et de Transition pour	Femmes Victimes de Violence Conjugale
Réseau des lesbiennes du Québec	ROCASML (Reg. des org. comm. et altern. en santé mentale Lanaudière)
Rose des vents (La)	Soeurs Missionnaires de l'Immaculée Conception
Stella	Table des groupes de femmes de Montréal
Tables régionales des groupes de femmes	United Food and Commercial Workers/ Travailleuses et travailleurs unis de
l'alimentation et du commerce	Urgence-Femmes (+ 1 groupe/group/grupo)

⁵ <http://www.marchemondiale.org/fr/charte2.html>

⁶ <http://www.trotsky-oeuvre.org/19/03/190306.html>

⁷ <http://www.trotsky-oeuvre.org/19/03/190306.html> Manifeste de l'Internationale Communiste aux prolétaires du monde entier !

⁸ <http://www.marchemondiale.org/soutien.html>

Les « organismes féminins de charité »

Nom de l'organisme	Ville
ACTION TRAVAIL DES FEMMES DU QUEBEC INC	MONTREAL
ALTERNATIVE POUR ELLES (MAISON D'HEBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTEES)	ROUYN-NORANDA
APPARTEMENTS DE TRANSITION POUR FEMMES VIOLENTEES NOUVELLE ETAPE	MONTREAL-NORD
ASSISTANCE AUX FEMMES DE MONTREAL INC-MONTREAL WOMEN'S AID INC	MONTREAL
ASSOCIATION DES FEMMES CATHOLIQUES ROMAINES DE LANGUE ALLEMANDE ST BONIFACE INC/ST BONIFACE GERMAN SPEAKING ROMAN CATHOL	MONT ROYAL
ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS	GATINEAU
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL DE LA FEMME/ASSOCIATION FOR THE SOCIO-CULTURAL DEVELOPMENT OF WOMEN	MONTREAL
AUBERGE SHALOM POUR FEMMES	MONTREAL
CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU	ANJOU
CARREFOUR DES FEMMES DE SAINT-LEONARD	MONTREAL
CENTRE "AU COEUR DES FEMMES" INC	ST JEAN DE MATHA
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES SUD-ASIATIQUE	MONTREAL
CENTRE DE FEMME LA MARG'ELLE INC	ST-REMI
CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"	VILLE ILE-PERROT
CENTRE DE FEMMES "L'ETINCELLE"	BAIE-COMEAU
CENTRE DE FEMMES DE LA VALLEE DE LA MATAPEDIA INC	AMQUI
CENTRE DE FEMMES DE LA VALLEE DES PATRIOTES	BELOEIL
CENTRE DE FEMMES DE SHAWINIGAN INC.	SHAWINIGAN
CENTRE DE FEMMES DU TEMISCAMINGUE	VILLE MARIE
CENTRE DE FEMMES L'ECLAIRCIE	LA PRAIRIE
CENTRE DE FEMMES MARIE-DUPOIS	NOTRE DAME DES PRAIRIES
CENTRE DE FEMMES MONTCALM	ST-LIN-LAURENTIDES
CENTRE DE FORMATION POUR FEMMES (C.F.F.)	MONTREAL
CENTRE DE FORMATION POUR LES INTERVENANTES AUPRES DES FEMMES EN DIFFICULTE ATHENA	MONTREAL
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE LA MAURICIE	TROIS-RIVIERES
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE L'ESTRIE	SHERBROOKE
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC	MONTREAL
CENTRE D'EDUCATION ET D'ACTION DES FEMMES DE MONTREAL INC	MONTREAL
CENTRE DES FEMMES DE CHARLEVOIX	BAIE-ST-PAUL
CENTRE DES FEMMES DE LA M.R.C. DU GRANIT	LAC MEGANTIC

CENTRE DES FEMMES DE MONTREAL	MONTREAL
CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES	POINTE-AUX-TREMBLES
CENTRE DES FEMMES DE SAINT-EUSTACHE	ST-EUSTACHE
CENTRE DES FEMMES DE VERDUN INC	VERDUN
CENTRE DES FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS	MONTREAL
CENTRE DES FEMMES DU Ô PAYS	LAC-DES-AIGLES
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU MONT-ROYAL	MONTREAL
CENTRE DES FEMMES DU TEMISCOUATA	CABANO
CENTRE DES FEMMES DU VAL SAINT-FRANCOIS	WINDSOR
CENTRE DES FEMMES INTERCULTUREL CLAIRE	MONTREAL
CENTRE DES FEMMES ITALIENNES DE MONTREAL INC /CENTRO DONNE ITALIANE MONTREAL INC	MONTREAL
CENTRE DES FEMMES LA PAROLIERE	SHERBROOKE
CENTRE DES FEMMES L'HERITAGE	LOUISEVILLE
CENTRE DES FEMMES MEMPHREMAGOG	MAGOG
CENTRE DES FEMMES RIVIERES-DES-PRAIRIES	MONTREAL
CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND	POINTE-CLAIRE
CENTRE D'INFORMATION ET DOCUMENTATION DES FEMMES DU HAUT-RICHELIEU	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
CENTRE FEMMES AUX 3 A DE QUEBEC	QUEBEC
CENTRE FEMMES DE BEAUCE INC	VILLE DE SAINT-GEORGES
CENTRE INTERNATIONAL DES FEMMES, QUEBEC	SILLERY
CENTRE POUR FEMMES IMMIGRANTES DE SHERBROOKE	SHERBROOKE
CENTRE RAYONS DE FEMMES THERESE-DE-BLAINVILLE	STE-THERESE
CENTRE-ETAPE, ATELIER DE FORMATION POUR LES FEMMES INC	QUEBEC
CENTRE-FEMMES :LA JARDILEC: IN	SAINT-JEAN-PORT-JOLI
CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES	LA MALBAIE
CENTRE-FEMMES CATHERINE LEBLOND INC	TROIS-PISTOLES
CENTRE-FEMMES D'AUJOURD'HUI	SAINTE-FOY
CENTRE-FEMMES DE LOTBINIERE	SAINT-FLAVIEN
CENTRE-FEMMES DU GRAND-PORTAGE	RIVIERE DU LOUP
CENTRE-FEMMES, LA PASSERELLE DU KAMOURASKA	ST PASCAL
CENTRE'ELLES COMITE D'ACTION DES FEMMES D'AVIGNON	CARLETON
COLLECTIF DE SEPT-ILES POUR LA SANTE DES FEMMES	SEPT-ILES
COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUEBEC	MONTREAL
COM'FEMME INC	BROSSARD
COMITE DES FEMMES ACTIVES DE MONTREAL	MONTREAL
COMPAGNIE F, ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	MONTREAL
CONCERTATION-FEMME	MONTREAL
CONNEXION EMPLOI RESSOURCES FEMMES	LEVIS
CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCES DES FEMMES AU TRAVAIL (CIAFT) DU QUEBEC INC	MONTREAL

CONTACTS FEMMES-ENFANTS	LAC-STE-MARIE
CROSSROADS FOR WOMEN INC / CARREFOUR POUR FEMMES INC	MONCTON
D'MAIN DE FEMMES	VALLEYFIELD
ECHANGE ENTRE FEMMES DE SAINT-LAURENT INC	SAINT-LAURENT
EMUNAH WOMEN OF CANADA-FEMMES EMUNAH DU CANADA	MONTREAL
ENTRE NOUS FEMMES HOUSING SOCIETY	VANCOUVER
EXPANSION-FEMMES DE QUEBEC	CHARLESBOURG
FEDERATION DE RESSOURCES D'HEBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTEES ET DIFFICULTE DU QUEBEC	MONTREAL
FEDERATION NATIONALE DES FEMMES CANADIENNES- FRANCAISES	OTTAWA
FEMMES ACTION: SEPARATION-DIVORCE	CHICOUTIMI
FEMMES AUTOCHTONES DU QUEBEC INC	MONTREAL
FEMMES AVERTIES/WOMEN AWARE	MONTREAL
FEMMES DU MONDE A COTE-DES-NEIGES	MONTREAL
FEMMES ET FUTUR	MONTREAL
FEMMES ET MINISTERES	WESTMOUNT
FICELLES POUR L'ACCES DES FEMMES AU TRAVAIL INC	RIMOUSKI
FIDUCIE DE LA FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC	MONTREAL
FONDATION ACCED FEMMES CANADA INC	GLOUCESTER
FONDATION D'AIDE AUX FEMMES SANS ABRI	LAVAL
FONDATION DES BOURSES D'ETUDES DES FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES, REGION DE SHERBROOKE	AYERS CLIFF
FONDATION DES FEMMES POUR LA SOCIETE ET L'ENVIRONNEMENT	MONTREAL
FONDATION DU CENTRE DES FEMMESDE MONTREAL/FOUNDATION OF THE WOMEN'S CENTRE OF MONTREAL	MONTREAL
FONDATION EXPANSION-FEMMES DE QUEBEC	CHARLESBOURG
FONDATION FEMMES ET LOIS	MONTREAL
FONDATION LA RUE DES FEMMES/ HERSTREET FOUNDATION	MONTREAL
FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTREAL/NATIVE WOMEN'S SHELTER OF MONTREAL	MONTREAL
HALTE FEMME HAUTE GATINEAU	MANIWAKI
HALTE-FEMME MONTREAL-NORD	MONTREAL-NORD
INFO-FEMMES INC	MONTREAL
INTER-FEMMES INC	REPENTIGNY
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE HELEN PRIZE FOR WOMEN/ ORGANISATION INTERNATIONALE DU PRIX HELEN POUR LES FEMMES	MONTREAL
LA CLE SUR LA PORTE, MAISON D'HEBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ET LEURS ENFANTS INC	ST-HYACINTHE
LA DEBROUILLE HEBERGEMENT POUR FEMMES	RIMOUSKI
LA FONDATION DU REFUGE POUR FEMMES CHEZ DORIS INC-CHEZ DORIS THE WOMEN'S SHELTER FOUND INC	MONTREAL
LA FONDATION PUBLIQUE DU CLUB DES FEMMES UNIVERSITAIRES DE MONTREAL-THE UNIVERSITY WOMEN'S CLUB OF MONTREAL PUBLIC FOUND	MONTREAL
LA FRATERNITE DES FEMMES DE LA REGION DE THETFORD INC LA MAISON "UNIES-VERS-FEMMES"	THETFORD-MINES GATINEAU

LA MAISON DALAUZE CENTRE D'HEBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTEES OU EN DIFFICULTEES AVEC OU SANS ENFANTS	MONTREAL
LA MAISON DES FEMMES DE LA REGION DE RIMOUSKI	RIMOUSKI
LA MAISON DES FEMMES DES BOIS-FRANCS	VICTORIAVILLE
LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	MONTREAL
LA MAISON, LE COIN DES FEMMES, SEPT-ILES INC	SEPT-iles
L'ABRI D'ESPOIR DE L'ARMEE DU SALUT/HEBERGEMENT D'URGENCE POUR FEMMES/EMERGENCY SHELTER FOR WOMEN	MONTREAL
L'ALLIANCE DES FEMMES	SACRE-COEUR
L'ALLIANCE POUR LA PROMOTION DES FEMMES FRANCO-ONTARIENNES	SUDBURY
LE CARREFOUR DES FEMMES DE ROSEMONT	MONTREAL
LE CARREFOUR DES FEMMES DU GRAND LACHUTE	LACHUTE
LE CENTRE DE FEMMES L'ERIGE	LACHUTE
L'ECHO DES FEMMES DE LA PETITE PATRIE	MONTREAL
L'ENVOL DES FEMMES / WOMEN ON THE RISE	MONTREAL
L'OMBRE-ELLE, MAISON D'HEBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	STE-AGATHE-DES-MONTS
OASIS CENTRE DES FEMMES INC	TORONTO
OPTION FEMMES EMPLOI	GATINEAU
PASSAGES: RESSOURCES POUR JEUNES FEMMES EN DIFFICULTE	MONTREAL
PERI-RESSOURCES SERVICE D'EDUCATION POUR FEMMES ENCEINTES ET LES PERES INC	MONTREAL
REFUGE POUR LES FEMMES DE L'OUEST DE L'ILE/WEST ISLAND WOMEN'S SHELTER	ROXBORO
REGROUPEMENT DES FEMMES DE LA REGION DE MATANE INC	MATANE
REGROUPEMENT DES FEMMES SANS EMPLOI DU NORD DE QUEBEC	CHARLESBOURG
REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HEBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE	MONTREAL
RESEAU QUEBECOIS POUR LA SANTE DU SEIN VOIE D'EXPRESSION DES FEMMES	MONTREAL
SERVICE D'ENTRAIDE POUR LES FEMMES "LA CIGOGNE"	ALMA
SIGNEE FEMMES-LE CENTRE DE FEMMES	L'ANNONCIATION
THE WOMEN'S FUTURE FUND/LE FONDS POUR L'AVENIR DES FEMMES	TORONTO
WOMEN'S INITIATIVES FOR SAFER ENVIRONMENTS/INITIATIVES DES FEMMES POUR LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE	OTTAWA
WOMEN'S LEGAL EDUCATION AND ACTION FUND INC / FONDS D'ACTION ET D'EDUCATION JURIDIQUES POUR LES FEMMES	TORONTO
WOMEN'S PLACE OTTAWA-CARLETON/PLACE AUX FEMMES OTTAWA-CARLETON	OTTAWA

Organismes de charité pour les hommes

AUTON'HOMME CHARLEVOIX	LA MALBAIE
CENTRE D'AIDE POUR HOMMES DE LANAUDIÈRE (CAHO)	JOLIETTE
CENTRE DE RESSOURCES ET D'INTERVENTION POUR HOMMES ABUSÉS SEXUELLEMENT DANS LEUR ENFANCE (CRIPHASE)	MONTREAL
CENTRE REGIONAL A D H "LE TREMPIN", MAISON DE TRANSITION POUR HOMMES	MATANE
CHEZ-NOUS ENTRE HOMMES	DRUMMONDVILLE
CHOC CARREFOUR D'HOMMES EN CHANGEMENT	LAVAL
D'HOMMES A HOMMES INC	THETFORD-MINES
HOMMES SEPT-ILES CENTRE D'ENTRAIDE POUR HOMMES DES SEPT-RIVIERES	SEPT-ILES
L'ENTRAIDE POUR HOMMES DE MONTREAL	MONTREAL
L'ENTRAIDE POUR HOMMES VALLEE-DU-RICHELIEU INC	BELOEIL
MOMEMTHOM CENTRE D'ENTRAIDE POUR HOMMES DE L'ESTRIE	SHERBROOKE
QUEBEC HOTELLERIE ET ANCRAGE POUR HOMMES DE L'ARMEE DU SALUT/MEN'S HOSTEL - ANCHORAGE	MONTREAL
RESSOURCE POUR HOMMES DE LA HAUTE-YAMASKA	GRANBY
SAHARAS SERVICE D'AIDE AUX HOMMES DU LITORAL EXERCANT DE LA VIOLENCE CONJUGALE	SAINT-ROMUALD
SERVICE POUR HOMMES IMPULSIFS ET COLERIQUES DE CHARLEVOIX	LA MALBAIE
THE MEN'S PROJECT - LE PROJET POUR HOMMES	OTTAWA
TRAJECTOIRES HOMMES DU K.R.T.B.	RIVIERE-DU-LOUP

L'iniquité en terme de soutien gouvernemental

exemple SACA.⁹

EXERCICE FINANCIER : 2004/2005 en date du 12 novembre 2004

POPULATION CIBLE : Femmes

Total des organismes trouvés: 35

Montant total des subventions: 1 484 367,00 \$

POPULATION CIBLE : Hommes

Total des organismes trouvés: 0

Montant total des subventions: 0,00 \$

POPULATION CIBLE : Familles

Total des organismes trouvés: 21 (aucun groupe de pères)

Montant total des subventions: 1 078 792,00 \$

EXERCICE FINANCIER : 2003/2004 en date du 12 novembre 2004

POPULATION CIBLE : Hommes

Total des organismes trouvés: 1

Montant total des subventions: 7 000,00 \$

POPULATION CIBLE : Femmes

Total des organismes trouvés: 35

Montant total des subventions: 1 632 424,00 \$

⁹ <http://www.messf.gouv.qc.ca/services-en-ligne/> Répertoire des subventions versées par le SACA

Ce répertoire est présenté par région administrative ou par circonscription. Il permet la recherche d'organismes ayant reçu une aide financière.

La voix du peuple

Maisonnette en direct : À la recherche de l'Égalité de fait
Radio Canada, le 3 mars 2004 :>

« Allez-vous inviter quelqu'un à l'antenne quelqu'un qui pense que les femmes sont les seules à disposer d'un secrétariat et que le balancier est allez trop loin dans un sens ? Cf. la garde des enfants, la "parité" salariale imposé par l'État, les pensions alimentaires prélevées à la source par l'État, ces pensions imposables aux hommes mais non imposables aux femmes qui les reçoivent (et qui déclare donc des revenus artificiellement bas et sont donc plus "pauvres" que les hommes), etc. etc.

J'ai failli m'étrangler quand une des vos intervenantes (si prévisibles) a dit que le féminisme québécois est très rassembleur.

Les relations entre les sexes au Québec sont pourries, tous les immigrants font ce genre de constat même à l'émission de Mme Bazzo pourtant très pro-féministe. »

Louis Sanfaçon

« Bonjour,

Si on se fie au dicton "the squeaky wheel gets the grease", on peut se demander qui sont ces femmes qui se prétendent les représentantes des femmes.

Aucune des femmes que je connais ne se reconnaissent dans cette horde de revanchardes, mais bien sûr sous peine de se voir cataloguer comme pactisantes avec les mâles, elles n'oseront jamais se prononcer.

Alors, ne sombrons pas dans le ridicule discriminatoire. Les femmes sont-elles seulement les "normales" les "monoparentales", les "lesbiennes" et les autres gueulardes?

En fait ce n'est pas tant l'absence sur le comité, d'hommes qui soit préoccupante, outre le fait que cela contribuera à infantiliser le concept, mais bien plutôt que ces femmes soient vraiment représentatives de l'ensemble des femmes et non des femmes qui vivent de l'existence des groupes de pressions féministes.

Merci »i

Jean Lengellé

Embrun

*« Bonjour Mr Maisonnette,
une commission parlementaire pour mettre en place une politique sur l'égalité des citoyens indépendamment du sexe, ou de l'origine (Autochtone, néo-Québécois ou Québécois "de souche") serait plus raisonnable et moins démagogique.*

N.B : Un néo-Québécois qui gagne 30 à 50% moins qu'un Québécois de souche, pour des profils équivalents est une forme flagrante d'inégalité. »

Merci »

Hafid Hafid

Montréal

« Je suis une femme dans la vingtaine. Pour moi, le fait d'exclure les hommes d'une démarche d'égalité est le fait de femmes d'une autre génération, qui ne sont aucunement connectées à la réalité des jeunes femmes d'aujourd'hui. Les femmes de ma génération sont l'égal des hommes dans les faits, dans la vie de tous les jours et qui se sont toujours considérées comme telles, sans même avoir à se poser la question. Je me demande comment ma génération est représentée au sein du comité dont il est question dans la présente tribune.. »

Julie Duchêne

Montréal

« Si on veut ouvrir la boîte de Pandore des "inégalités", on va en voir de toutes les couleurs!

En se pâmant sur la supposée mauvaise situation des femmes, on perd de vue le portrait global de la situation où la place de chaque individu a son importance, pas seulement les femmes!

La démarche de la Ministre me déplaît et nous coûte de l'argent qui serait bien mieux investi ailleurs.

Le message à tous les citoyens, sauf les femmes, est clair : prenez le contrôle et gardez-le parce que le gouvernement va œuvrer afin de continuellement favoriser les femmes. C'est un dangereux glissement social. »

Claude Gélinas
Québec

« Inclure des hommes au Conseil du statut de la femme, ce serait procéder à une véritable confiscation d'un organisme qui a été gagné par les femmes pour les femmes. La ministre n'est que la gestionnaire d'un bien qui appartient aux femmes. Une pétition signée par des hommes soucieux d'égalité circule présentement pour empêcher cette usurpation ».

Jean-Claude St-Amant
Québec

« Le changement du Conseil du statut de la femme en un éventuel Conseil de l'égalité est une question éminemment politique qu'il faudrait d'abord traiter comme telle. J'aurais voulu que la Ministre fasse valoir d'abord la pertinence de la nouvelle orientation gouvernementale qu'elle veut imposer à ce sujet : Pourquoi, en 2004, faut-il changer l'orientation du Conseil du statut de la femme ? La Ministre dit bien qu'il y a encore fort à faire pour que les femmes aient leur juste part dans la société actuelle. Quels moyens entend-elle mettre en place pour ce faire ? En quoi une responsabilité accrue en ce qui concerne l'égalité des hommes et des femmes va-t-elle changer la donne pour les femmes ?

Depuis l'arrivée du Parti libéral au pouvoir, l'abolition du titre de Ministre de la condition féminine en fait foi, nous assistons à une banalisation du concept de condition féminine. Il y a une confusion entre l'objet des revendications féministes, l'amélioration des conditions de vie des femmes et le but à atteindre, l'égalité entre les femmes et les hommes.

S'il s'agit de parler des orientations de l'actuel Conseil du statut de la femme, il est normal que seulement des femmes aient leur mot à dire, Ce sont elles qui se sont battues pour que ce Conseil existe. S'il s'agit par contre de parler d'un éventuel Conseil de l'égalité, là il serait pertinent que des hommes soient présents dès le début des pourparlers. Ce sont là deux objets différents.

À mon avis, les groupes de femmes devraient se battre pour que le Conseil du statut de la femme conserve une orientation nettement féministe, axée vers des résultats concrets en ce qui concerne le rôle et la place des femmes dans la société. Cela ne présume aucunement des difficultés que rencontrent certains hommes; difficultés dont toutes les instances gouvernementales devraient se préoccuper, au même titre d'ailleurs que celles que rencontrent les femmes et auxquelles nous essayons de pallier ».

Barbot Vivian
Montréal

« Le problème, il me semble, est que le conseil du statut de la femme est un lobby. tout lobby quel qu'il soit ne recherche pas l'égalité ou l'avancement démocratique, au contraire! Il ne recherche que l'intérêt de ses membres... (même si c'est au détriment de...)

Je ne saisis pas ce que fait ce lobby à l'intérieur du parlement ; il devrait se retrouver à l'extérieur du parlement comme tous les autres lobbys.

C'est un précédent dangereux pour la vie démocratique !

p.s. je crois que l'émancipation de la femme est bien en marche et ça c'est bien! je crois aussi que la société québécoise devient une société sans Père : on verra bien où ça nous mènera!

(peut-être nulle part simplement) »

jaco bougie
québec

Source : <http://www.radio-canada.ca/radio/maisonneuve/03032004/33516.shtml>

Témoignages

Des exemples parmi les milliers.

Je vient de Chandler en Gaspésie, j'ai une cour lundi le 26 Janvier, j'ai plaider coupable pour voie de fait, et plaide non coupable pour les deux autres chef d'accusation (menace de mort ou des lésions corporelles, ainsi que sans autorisation légitime agi a l'égard de madame, dans l'intention de la harceler ou sans se soucier qu'elle se sente harcelée, en posant un acte interdit prévu a l'inéa 264(2) du code criminel et ayant pour effet de lui faire raisonnablement craindre pour sa sécurité ou celle de ses connaissances commetant ainsi l'acte criminel 246(1) du code criminel.) voila les chefs que je suis accusé si tu aime mieux que je te contact mentionne moi l'heure et la journée que ca fera ton affaire..

j'ai vu mon avocat aujourd'hui et j'ai fait la demande pour la garde partagé, je voit aussi depuis une semaine une pshichologue qui sera avec moi a la cour et me suivra tout au long de ce parcours. Parce que madame a mentionner sur le rapport que je suis dépressif alors je suis aller vérifier et tout est ok, et elel m'aide aussi dans la démarche pour revoir mes enfants (je m'en suis occupé au max de ces enfants (lecon, activite. bonne valeur familial, amour et tout ce qui va pour rendre heureux ces enfants) et me voila privé d'eux parce que cette femme désire contiuner a faire ce quelle désir sans personne pour lui empecher

LA VIE EST INJUSTE ET LA LOI POUR CES FEMMES, MERCI D'AVOIR FONDER CETTE ASSOCIATION ON A BESOIN DU SUPPORT.

Merci alp. Y.....

Bonjour!

Je viens de visiter votre site web que je trouve bien intéressant. Je vis une situation que plusieurs pères divorcés ou séparés ont dû vivre, mais à l'intérieur de laquelle je me sens bien seul.

Je suis séparé depuis mars 2003. J'ai un fils qui vient tout juste d'avoir 2 ans. Mon ex-conjointe a un nouveau conjoint depuis maintenant 10 mois. Au moment de notre séparation, nous habitions tous les deux dans la région de Montréal et il a été facile d'obtenir plusieurs droits d'accès. Au cours de l'été 2003, mon ex-conjointe a déménagé dans la région de T....., coupant ainsi une bonne partie de mes droits d'accès.

...après une bataille juridique et plusieurs milliers de \$, j'ai obtenu des miettes par rapport à ce que j'avais avant son déménagement. Cette situation a envenimé la relation entre elle et moi. Mais le plus difficile, c'est que son nouveau conjoint est omniprésent et je le sens de plus en plus agressif envers moi, tellement que je commence à avoir peur pour ma sécurité lorsque je vais chercher et reconduire mon fils. Par exemple, hier il m'a traité de "christ de fif de tabarnak...". Oui, je suis gai et c'est la raison pour laquelle j'ai quitté ma conjointe l'an passé... mais à ce que je sache, je n'ai pas à subir pareille humiliation devant (ou non) mon fils.

Malheureusement, je suis perplexe face aux recours que j'ai. Depuis mon expérience de l'automne dernier qui m'a coûté cher, je n'ai plus tellement confiance aux tribunaux.

J'ai 27 ans. Mon fils en a 2. Je tente d'entretenir une bonne relation avec lui. Je déménage à Québec la semaine prochaine afin de pouvoir me rapprocher de lui. J'aimerais pouvoir entretenir de bonnes relations avec mon ex, mais, à cause de son nouveau conjoint, chaque demande devient une dure épreuve.

Je suis un peu perdu. Que puis-je faire? Qui peut m'aider... à part mon avocat?

Je vous remercie de votre écoute.

Bien à vous

S....

Anonyme a écrit : "

Je sais pas vraiment quoi écrire, mais je sais que ma mère est atteinte de la maladie Bi-polaire depuis aussi longtemps que je me souviens. J'avais 11 ans la 1ère fois qu'elle a eu une crise devant moi.... Ma vie a bouleverger et changer du tout au tout. J'avais des problèmes à l'école et j'étais souvent seule. Je n'ai jamais contacté personne jusqu'à temps que je devienne ado. Les choses n'étant pas aussi faciles à avaler. Ma mère me disait des choses seulement pour me blesser croyant prendre le contrôle sur moi.

J'ai dû être à ses côtés durant ses crises et à l'hôpital lui donnant l'énergie et les forces dont elle avait besoin.... Mais moi dans tout ça. N'ayant plus vraiment de contact avec mon père, j'étais laissée par moi-même. Laisser moi vous dire que j'ai dû grandir vite. Maintenant, j'approche la trentaine, sans mari, sans enfants, je crois vraiment que je dédie toutes mes forces à ma petite maman.... Malgré tout, elle est la personne la plus importante dans ma vie

Bonjour

Je ne suis pas sûre que ces avec vous que j'ai parler
voilà 2 semaines.
je vous avait parler que j'avait été victime de violence conjugale et que la
police lui
avait demandé de quitter la maison pour 24 heures.

Voici un résumé de l'histoire

L'atmosphère dans la maison n'était pas bonne j'ai donc quitter pour aller
faire qu'elle que commission et quand je suis revenue vers le 12 :30 pour
ramasser mes outils pour aller réparer l'imprimante de mon père j'ai voulu
amener A... voir son grand-père et c'est à ce moment qu'elle c'est mis à me
frapper car elle ne voulait pas que je l'amène avec moi, et
Elle m'a déchirer mon chandail et j'avais un bleu sur la joue et que j'avait
mal à un bras et j'ai du contacter le 911. Et je suis sortie à l'extérieur,
et à un certain moment elle est sortie et je lui ai dit que j'avais le
droit de prendre ma fille et que j'étais son père et c'est à ce moment là
elle m'a dit que ce n'était pas moi son père. La police est arrivée vers les
13 :00 il on fait un rapport(rapport et il on demander à C... de quitter
la maison avec A..... pour 24heures et elle a dit au policier pourquoi ce
n'est pas moi qui quittait il lui a répondu que si c'était moi qu'il lui
avait fait ce qu'elle m'a fait que je serais déjà dans l'auto avec les menottes
au poing.

A partir de ce moment je ne voulais plus être seul avec. Dans la soirée
j'ai contacter mon Père pour qu'il vienne me voir à la maison le lundi car je
voulais commencer à prendre mon effet personnelle et quitter pour ma sécurité
car j'avais peur de ce qu'elle pourrait tenter de me faire.

J'ai fait venir les rapport officiel de la police et j'ai pu constater que
les policiers on mis une note au rapport et la note dit:

À Noter: La victime pèse 2 fois le poids de la suspect et mesure
1 pied de plus que celle-ci.

E.....

Salut

Bonjour,

Après avoir lu « LAVAGE DE CERVEAU DES ENFANTS CONTRE LEURS PÈRES » (<http://lapresrupture.qc.ca/>), que ma conjointe actuelle m'a envoyé, je constate que 13 des 16 points énumérés s'appliquent à notre situation.

Une question : Est-ce qu'il y a vraiment des groupes de soutien pour hommes? Je nous croyais un peu trop seuls et à la merci de cette belle société qu'est la nôtre.

Petit historique, ou cas ou j'écrive à la bonne personne.

Séparé en janvier 1998, après avoir appris que la mère de mon plus jeune gambadait ses fesses sous d'autres cieux, et ce pour une période de 3 ans. Elle m'a toujours soutenu que c'était moi l'amour de sa vie et que rien de sincère n'existait avec sa « flamme ». Pour moi, rien n'y fit, je ne suis pas un numéro 2 chez McDonald's. Je quittais donc le domicile familial. Une maison valant plus de \$140,000.00 que j'ai construite moi-même et avec comme paiement final en 1998 d'environ \$10,000.00, lui a été remise pour la modique somme de \$26,000.00. Au moins, je me disais qu'elle ne se sauverait pas en Colombie-Britannique ou autre. Et comme j'avais eu sa promesse que nous pourrions élever notre fils en garde partagée, je me suis acheté un terrain à 5 minutes de la demeure familiale. Mais voilà que tout change une fois la maison passée entre ses mains. Plus questions que je revois mon fils, à moins que je ne retourne vivre avec elle. Depuis, après une étude psycho-sociale en ma faveur et des remises de cours incessantes, j'ai cessé de me battre. Plus de \$16,000.00 pour des avocats et psy... Je n'avais plus les moyens. J'ai vu mon fils sporadiquement depuis 1998. Sans compter qu'elle s'est sauvé dans les bois avec lui pendant plus de 3 mois sans que je sache où il était. Et c'était mon erreur, car après qu'elle m'ait frappé et cassé le nez, les policiers l'ont embarquée et ont exigé que mon fils reste avec moi. Malheureusement, après une demande de sa part pour aller lui acheter un cadeau, je lui ai laissé P.....l. Plus de 3 mois sans le voir.

J'avais laissé tombé, et je me consacrais sur mon fils aîné (d'une mère différente et civilisée!). J'ai maintenant une vie de famille normale, avec mon fils aîné, ma nouvelle conjointe et ses 4 fils.

Boom! La mère de P.....l (qui a 11 ans, soit dit en passant) m'appelle avant-hier. Me disant que P.... a besoin de moi (sic!). Elle me mentionne aussi qu'il sort de l'hôpital pour enfants d'...., après être tombé dans les convulsions et le coma. Cause? Il a descendu, d'après les informations que j'ai réussi à recueillir, un 40 onces d'alcool 40%.

Elle me dit qu'elle est prête à ne plus vivre dans le passé et qu'elle désire ardemment que je fasse partie de la vie de mon fils. Mais je ne la crois pas. Et je ne sais comment procéder. Je veux définitivement prendre la place qui me revient dans le cœur de mon fils, mais pas aux conditions, exigences et contrôles à distance de sa part. J'ai finalement une vie normale, saine avec 5 autres enfants et une femme tout simplement adorable. Le dilemme? Comment maintenant prendre la place que j'aurais dû avoir envers P..... depuis 1998 sans chambarder la vie des 6 autres amours de ma vie. Car, je connais la mère de P...., elle va encore une fois s'imposer comme si elle avait quelques droits que ce soit sur notre vie. Ce serait tout simplement inacceptable.

P... paie un lourd prix. Je paie un énorme prix. Mon fils aîné a déjà trop payé pour quelque chose qui ne le regardait pas du tout. Je ne voudrais surtout pas imposer ces impostures, cette malhonnêteté, cette campagne de salissage, ces mensonges, cette hypocrisie et un futur nouveau malheur avec ma nouvelle famille.

Ma nouvelle conjointe a, indiscutablement avec raison, une peur morbide des événements à venir si je renoue quelques contacts que ce soit avec cette personne (la mère de P...l). Je suis entièrement d'accord avec elle. Mais encore une fois, au cas où elle ait vraiment réalisé ses sérieuses et impardonnables erreurs, P... n'a-t-il pas droit à mon amour et mon aide lui aussi? Ou est-il tout simplement brûlé par sa mère et mon ex belle famille? Est-ce que je perds tout simplement mon temps, mon amour et ceux de mes nouveaux amours?

Déchirant, juste à y penser! Comme on dit en anglais : "Damm if you do, Damm if you don't!"

Si vous pouvez me référer des ressources sûres et non biaisées, genre psy, ou autre, ça serait très apprécié. Je me sens malheureusement assis entre deux chaises, et personne autour de moi ne mérite un tel comportement de ma part.

Merci de m'avoir lu!

Moi, je suis une mère qui est comme vous tous qui ne voit plus mes filles depuis 1 ans maintenant parce que leur père les a ramener contre moi. Est-ce qu'il y a un organisme qui ressemble a la vôtre pour mère qui voit pas leur enfants. Oui je peux comprendre la difficulté que vous ressentez les papas parce que je trouve ca tres dure que mes filles veulent pas me voir.

Merci tu renseignement

Une mère impuissante.

Bonjour,

Il est 15h30. J'imprime depuis plus de 5 heures des articles qui traitent de l'aliénation parentale.

J'ai quitté ma femme en 1998 après 8 ans de vie commune. Nous avions deux filles.

Aujourd'hui, après avoir lu des livres sur le harcèlement moral et...vécu des tonnes de situations et être suivi par une psychologue...je me réveille et me rend compte que ce que je vis porte un nom. Que mes enfants sont embarqués dans un bateau qui nous éloigne.

je n'ai pas d'argent pour entrer dans des procédures judiciaires contre elle. Déjà. je dois faire réajuster la pension (à mes frais) puisqu'elle a changé d'emploi et m'a caché certains avantages (commissions et bonus).

Une décharge d'émotions négatives est envoyée continuellement sur ma compagne actuelle depuis quatre ans. ma fille de 14 ans vient de décider de vivre chez sa mère. Ma fille de 10 ans vit encore en garde partagée avec moi.

Je suis perdu, je ne sais pas par où commencer. Quoi dire aux enfants?

Je n'ai jamais dit un mot contre mon ex en présence des enfants (il faut croire que mes cours de psycho avaient eu un effet sur moi).

Ce n'est pas son cas, au contraire... elle prends mes filles pour des confidentes.

Un conseil?

M....

Désolant cette main mise tordue du pouvoir ultraféminin sur la société. Le mal se consolide et se réseaute, bientôt elles auront terminé de mettre la main sur l'ONU. Tout cela avec l'argent de l'état et nos taxes et impôts bien sur, ce qui est d'autant plus le cas d'ailleurs pour les Américaines Comme le signale et déplore Denise Bombardier, dans le temps bien des femmes ne se gênait pas pour "faire les poches" de leurs mari et de s'en vanter par surcroit. Aujourd'hui elles ont ajouté à cela, multiplié par cent, de faire les pôches du pactole de l'état, puis commencent même à faire des pieds et des mains pour faire pareillement envers le bien public.

R.....

Gilbert,

Te lire est de plus en plus fascinant. As-tu déjà été militaire toi?

Oui j'en ai connu des gars qui sont revenus la maison vidée...oui c'est

Annexe: "Un vide à combler"

cruel... Oui moi aussi j'aurais eu le gout de me suicider...mais mon chat était encore là à m'attendre à mon retour et n'était pas partie avec les meubles, fiou!(joke, histoire de dédramatiser ce qui est la pire chose que quelqu'un peut vivre)

Tu as raison en ce qui concerne la génération montante, autant les hommes que les femmes veulent retrouver leur vrai role..pas facile quand tu n'as presque plus de modèle. À 33 ans j'étais encore célibataire à la recherche de celui qui prendrait sa place dans le couple. Comme j'ai déjà dit, j'ai assez de "runner" à la job, je veux un break à la maison.

Mon P.. prend sa place, mais il aura fallut 2 divorces pour y arriver...il a fini par se facher je crois!!

On a ses deux plus jeunes avec nous 1 semaine sur 2 et je peux te confirmer que c'est lui qui fait leur éducation de A à Z. Et c'est donc bien un bon papa..comme j'aurais voulu. Il travaille maintenant sur son précédent divorce pour changer les conditions de garde de ses 2 autres enfants. Elle est partie vivre en Alberta et il ne les vois que 2 fois par année (2 sem au Fetes et 3 l'été). Elle trouve toujours le moyen de lui couper son temps avec ses enfants. Cet été, on les a eu 8 jours... P... s'est vraiment fâché (ça fait 10 ans qu'elle lui fait des coups comme cela). Là c'est elle qui est fâchée. Elle a meme essayé à travers moi d'atteindre P... devine si elle a réussi?

Cependant, mon chum s'est fait donné un "break" de 2 semaines par le médecin hier. Il en a eu trop à gérer dans la dernière année je crois. Je l'aide du mieux que je peux, mais je crois que quelqu'un qui a vécu la meme situation pourrait mieux l'aider, ou du moins le comprendre. Y'a t'il quelqu'un dans ta gang que tu lui réfèreras plus qu'un autre? J'ai vu D à B..., ce qui est pas trop loin de chez nous qui habitons au L B... Qu'en penses-tu? Parce que le CFV sont dépassés à mon humble avis et ne peuvent pas vraiment l'aider, à part de servir de point de dépôt pour l'échange des bicyclettes et autres objets des enfants.

Merci pour l'ensemble de ton oeuvre.

C...

quand je vous ai écrit , je ne pensais pas à une réponse , je voulais simplement vous dire que je me suis servie de votre site pour exprimer comme beaucoup d'hommes un m'écontentement avec vos mots et phrases venant de vote site qui exprime mieux ce que je ne serai le dire moi même !

je n'abandonne pas mes enfants !

j'ai jamais dit cela !!!!!!!

je dit simplement à ce juge que je ne me chercherai plus à demander par l'intermédiaire de mon avocat plus de temps , n'arrivant même pas à faire respecter mon droit de visite ni chercherai à le contredire puisqu'il trouve toujours des raisons pour ne pas accepter mes droits de père à 50% sur les week-end et les vacances de nos filles , voilà 3 ans que j'essaye en vain , faisant même appel pour rien ! puisque même avec le peu de visite il ne fait rien pour qu'elle soit respecté (non présentation d'enfants)

même mes plaintes sont classées sans suite dans un tiroir et aucune punition n'est attribuées contre ma femme pas même un reproche une réflexion etc...

voilà je vais donc comme beaucoup grossir la liste des pères qui ne voyent plus leur enfants !

et Don Quichotte combattait car lui il à gardé ses rêves pas moi !

l'homme en rouge (père Noël) n'existe pas !

par contre les hommes en noirs existent bien et sont présent comme des rapaces et corbeaux charognards (avocat et juge) pour nous simplement plumer le plus longtemps possible !

Et bien Voila!

Chose promise, chose due!

Je tiens d'abord, Cher Gilbert, à vous remercier pour l'aide et surtout pour le soutien moral que vous m'avez apporté l'autre soir.

Ce fut fort appréciable.

Depuis lors, je suis allé sur le site web de l'après rupture et j'ai trouvé le texte de présentation très à propos...

J'ai également été, agréablement surpris, de voir le nom de J.. au tableau des personnes ressources. Tiens! C'est donc un consultant juridique alors? Je ne pouvais pas plus mal tomber!

Et bien, en attendant de reprendre contact avec vous, je vous envoie mon adresse internet, bien volontier.

A la prochaine ! A....

Bonjour à vous,

Je ne sais pas trop où ce courriel va aboutir mais j'ai remarqué votre site et je découvre que mon histoire d'horreur en est une parmi d'autres, beaucoup d'autres! J'ai eu envie de vous en conter un petit bout. Vous semblez avoir une bonne expérience de ces situations, vous pourrez peut-être me donner un conseil ou deux.

Alors voici. L'automne passé, ma femme semblait un peu dépressive et le temps n'a pas arrangé les choses. Elle s'est mise à faire de l'arthrite (à 41 ans) et à trouver plus pénible sa charge de travail à la maison. Nous avons 6 enfants, de 11 à 18 ans. Elle m'a dit avoir des idées noires et un bon matin, des idées carrément suicidaires. Elle avait pris contact avec des gens dans un CLSC et m'a demandé de l'accompagner à un Centre de prévention du suicide. Là, on lui suggère un temps de repos, hébergée dans un "centre". Je vous fais grâce des détails. Je l'ai reconduite un jeudi soir et le lundi suivant, j'apprenais par téléphone à mon travail, qu'elle était à la maison avec 2 hommes (des policiers, je le saurai plus tard) qu'elle voulait divorcer, qu'elle s'en allait et qu'elle allait "ramasser" les enfants dans les écoles! Voilà. Je suis resté sans nouvelles d'eux pendant quelques jours, seul mon plus vieux a décidé de rester avec moi. Ils sont allés dans un Centre d'hébergement pour femmes violentées, pendant des semaines et des semaines. Quand j'ai revu ma femme, je ne la reconnaissais plus! Ce n'est pas tout. Elle a fait une déclaration de 12 pages à la police et un peu plus, je me faisais avoir en allant les rencontrer. Quand j'ai réalisé que ça devenait très sérieux, je me suis pris 2 avocats. Une pour s'occuper de la requête en divorce (qui m'a été signifiée assez rapidement merci), un autre pour me représenter devant le tribunal de la Jeunesse, parce qu'elle avait aussi fait un signalement à la DPJ. Elle a aussi initié des démarches devant le tribunal ecclésiastique pour faire annuler notre mariage (nous avons été mariés pendant 20 ans, devant Dieu et les hommes). Le motif invoqué: violence, climat de terreur, etc. Vous n'êtes pas obligé de me croire mais je n'ai jamais frappé une femme de ma vie et comme père, je ne suis pas pire que la moyenne des ours. Alors quoi?

En terme d'étapes, un jugement sur mesures provisoires a été rendu. Bien sûr, je paie une bonne pension et c'est ma femme qui a la garde des enfants, sauf mon plus vieux qui est maintenant majeur et qui a choisi librement de rester avec moi. Notre maison a été vendue (je n'avais pas le choix, sinon c'était la requête pour me forcer à le faire en Cour supérieure: si ce n'est pas un vice de consentement, je ne sais pas ce que c'est!). Nos avocates vont négocier un partage (ma femme a refusé la médiation dès le début quand je lui en ai parlé) tout en s'en mettant plein les poches. La DPJ a judiciarisé le dossier alors que ce n'était pas nécessaire car j'ai toujours respecté mes engagements volontaires de ne pas voir les enfants seuls, espérant éviter que l'on m'impose de pires conditions. Depuis le .. septembre 2003, j'ai vu une de mes filles 4 fois, et rien du tout pour les autres. J'ai décidé de contester devant le Tribunal de la Jeunesse, ce qui entraîne d'énormes délais. J'espère avoir des droit de visite et de sortie normaux, un jour. Prochaines journée d'audition: .. m.. 2004.

Je suis abasourdi par l'intervention des travailleuses sociales! Elles ont réussi à démolir en quelques semaines ce que nous avons mis 20 ans à construire. Et tout ça...pour rien! Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Je saurai peut-être un jour pourquoi tant de mensonges que je ne les compte plus. Mais le système lui: il est malade s'il permet que l'on kidnappe légalement mes enfants, ceux pour lesquels je me suis battu, ceux qui portent mon nom! C'est une infamie!! J'ai utilisé mes connaissances au maximum pour essayer de comprendre comment ça se passe dans les maisons d'hébergement, à la DPJ, avec les policiers. Je suis avocat moi-même. À part de donner le goût aux travailleuses sociales de "se payer" un avocat, ça ne m'a guère servi. Quel bordel social!

Comment essayer de régler les choses et de comprendre quand on ne peut même plus parler à ses enfants, à sa femme, quand on ne sait plus pendant des mois où ils sont? Ce système est fait pour empêcher toute tentative de réconciliation, toute possibilité de surmonter l'épreuve. C'est fou. J'en ai particulièrement gros sur le coeur contre les travailleuses sociales que je soupçonne d'être à l'origine de la destruction de ma famille. Et dire que ce sont mes impôts qui les payent. C'est pas vrai. Je comprends que votre mouvement, s'il n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer. Le Féminisme est devenu puissant comme un démon. Ça fait peur, surtout quand on se bat contre lui comme je le fais maintenant. Je tiens aussi à dire que l'ensemble des intervenants (DPJ, travailleuses sociales, médecins, psychologues, etc) m'a semblé pollué, c'est-à-dire réceptif à diaboliser le mari et le père et pour la canonisation de la mère. C'en est presque ridicule par bout.

Écoutez, je ne vous en impose pas plus. Cette histoire, elle est comme les autres. Je suis entré dans les statistiques, c'est tout. Si vous avez des suggestions pour moi, merci de me les transmettre.

Bien à vous.

X.

Tél: au travail. Moi, je travaille, pas elle.

Bravo pour votre site. J'ai été victime de violence par une femme et de fausses accusations de violence à son égard lors de notre séparation et lorsque j'ai demandé la garde égale pour mes enfants.

J'ai été frappé au visage a plusieurs reprises par ma conjointe lors de notre relation. Lorsque que je lui ais dit que j'en avais assez et que je porterais plainte au policier elle ma calmement dit qu'elle dirait au policier que je la battais! Je me souviens de l'immense injustice alors ressentit. Je savais que je ne pouvais rien faire.

Une simple plainte aux policiers m'accusant de l'avoir menacé et poussé deux ans avant ma requête pour garde égales de mes enfants a réussi a me faire perdre pendant un mois l'accès à mes enfants. Les policiers ont déposé des accusations sur la simple foi de ses propos même si elle relatait des évènements fictifs qui remontaient à plus de deux ans. Elle a utilisé dans sa réponse à ma requête pour garde d'enfants le fait que des accusations criminelles avaient été déposées contre moi pour prétendre que j'étais un père à qui on ne pouvait confier une garde égale. J'ai dû dépensé des milliers de dollars en frais judiciaire pour me défendre de ces accusations criminelles qui ont après près d'un an été retirées. Elle a même accusé mon père de violence à son égard car elle savait qu'il témoignerait en ma faveur. Ces accusations n'ont pas été de l'avant. Malheureusement le mal était fait et ce qui est incroyable c'est qu'il n'y a aucune conséquence pour elle pour ce genre de geste criminel.

En ce qui concerne la garde de mes enfants mon avocat m'a dit qu'en raison de la mauvaise relation (objective) entre moi et mon ex conjointe (qu'elle a elle même causé pour des raisons évidentes) mes chances d'obtenir une garde partagée ou égale était quasi nulles. Je pouvais dépenser des milliers de dollard de plus sans véritable espoir. J'ai choisi plutôt de m'exiler et de vivre sans mes enfants que je vois maintenant quand je peux c'est à dire trois ou quatre fois par année. Elle a eu ce qu'elle a voulu avec le système judiciaire comme complice.

Maintenant je paie et beaucoup (qu'elle me laisse voir les enfants ou non) car ne pas payer est un crime très grave alors que me priver de mon droit d'accès - on s'en fou! Elle habite dans une maison de grand luxe avec son nouveau conjoint. Je devais devenir un simple payeur avec des droit d'accès qu'elle me confierait quand bon lui semblerait. Elle a réussi. Du moins pour le moment.

Encore bravo pour votre site. Malheureusement, l'appareil de 'justice', nos politiciens et les médias sont complices dans ce scandale et je suis peu optimiste que cela ne change.

Je viens de parler au père que tu m'as référé. Le gars est content car il a compris qu'il doit lâcher prise et penser à lui. Un père ne peut pas faire grand chose contre les problèmes mentaux de la mère de ses enfants... J.....

je vous fait parvenir un jugement rendue par le juge Le gris a trois rivières

je suis accusé de dénigrement parce j'ai décrit un fait qui s'est produit avec les enfants si c'est ça du dénigrement je l'ai dénigré ,,,,

Je suis séparé depuis 2000 et mon ex m'en fait baver depuis elle s'est fait un nouveau conjoint (voilà 2 ans) et depuis ce temps j'ai appris qu'il prenait le bain avec ma fille (elle a maintenant 9 ans),

J'ai demandé la garde de ma fille et ça m'a été refusé parce que le nouveau conjoint s'occupe d'elle comme si c'était ça fille. j'ai la garde de mon garçon et ça va bien il est âgé de 12 ans quand il va chez sa mère il me raconte des histoires à faire dresser les cheveux sur la tête ça été dit au juge mais il n'en a pas tenu compte pouvez vous me donner votre opinion SVP

Mon avocat m'a dit d'aller en appel mais j'ai juste les moyens de survivre présentement et je suis désabusé de la justice

D...

Bonjour Gilbert!

Je t'avais déjà envoyé le fichier je crois que le serveur l'a rejeté, je vais voir si ça passe encore cette fois-ci...

Q'allez-vous parler avec la juge l'Heureux??

Demandes-lui donc de ma part pourquoi une femme part à 100% gagnante et un homme à -100% devant un juge de la famille de la Cour du Québec... Pourquoi 96% des payeurs de pensions alimentaires sont des hommes. Pourquoi les juges favorisent largement les femmes qui refont leurs vies et pourquoi un homme doit lui briser la sienne pour faire vivre son ex-femme qui elle se refait une famille et qui en faisant le choix délibéré de refaire d'autres enfants avec un autre homme, et décide de demander une pension alimentaire pour les enfants même si les preuves sont faites qu'elle travail au noir et que son choix l'empêche de faire vivre les enfants en allant travailler. Pourquoi c'est à l'ex mari de payer pour ça, lui que, s'il décide de refaire des enfants avec une nouvelle conjointe, sera doublement pénalisé!

Demandes-lui aussi à quoi sert un contrat hypothécaire, si l'ex-femme ne paie pas un sous et décide de rejeter les offres d'achats. À quoi sert-il d'autre que de garantir la banque??? Les co-signataires ne seraient-ils pas conjointement et solidairement responsables de cette dette??? Pourquoi, il y a pas un juge qui séparerait ces biens de façon égale, pourquoi on voit toujours un juge faire des acrobaties de toutes sortes afin de favoriser toujours la dame dans le partage du patrimoine (c'est flagrant en plus!)?

Demandes-lui aussi pourquoi une femme peut empêcher son ex-mari de voir les enfants et de les tenir en otages en outrepassant toutes les ordonnances d'un jugement et cela sans jamais de blâmes??? Comment se fait-il que les outrages aux tribunaux pour les ex-conjointes sont presque nulles et non avenues??

Demandes-lui donc si en regardant la jurisprudence, elle y voit un résultat d'égalité entre les deux sexes et que, les hommes et les femmes sont égaux devant la chambre de la famille et jouissent des mêmes lois? Si elle ne constate pas de façon flagrante une nette discordance entre les individus de sexe féminins et ceux de sexe masculins??

Comment se fait-il qu'une femme n'a pas à soumettre ses revenus en Cour et qu'un homme lui doit tout soumettre et que même avec preuves de revenus de madame, le Juge décidera d'ignorer tout afin de faire payer le sale

Annexe: "Un vide à combler"

monsieur. Pourquoi les femmes qui réclament haut et fort l'égalité au travail, peuvent elles joirent d'un absolution presque total en Cour?

Mes filles vont de mieux en mieux Gilbert, même si madame mène une grande campagne de salissage en règle sur moi, j'essaie de ne pas jouer à ce jeu et je ne dénigre pas la mère devant les enfants. Je me refuse à jouer ce jeu qui manque du savoir vivre. Elles ont commencées l'école, j'ai à apprendre plusieurs choses car j'en avais été coupé pendant trois ans... Mais j'ai l'aide de l'école, des professeurs et des directeurs, ils sont vraiment gentil et extraordinaires. Ils travaillent pour les enfants (à la différence des juges). Ils n'ont aucun partit prit, ils font en sorte que les enfants se développent le mieux possible... Wow! Je leur lève mon chapeau!

Mes filles s'adaptent de mieux en mieux à leur nouvelle vie, je dois sans relâche reconditionner les enfants aux peurs et reproches immissés par leur mère. Mais ils sont heureux de vivre avec moi, je leur donne le meilleur de moi même, et viendra un jour où il feront la différence entre les tentatives de destruction de leur mère et l'amour réelle de leur père.

Sur ce, bonne fin de journée Gilbert!!
Continue, lâches pas!
